



ENSP

ÉCOLE NATIONALE DE
LA SANTÉ PUBLIQUE

RENNES

**CONDUIRE UN PROJET INTERGÉNÉRATIONNEL DANS UN
CENTRE SOCIOCULTUREL POUR PRÉSERVER LE LIEN SOCIAL
EN COMMUNE PÉRIURBAINE**

Bernard DE CORBIER

CAFDES

2007

Remerciements

Je tiens à remercier très sincèrement tous ceux et celles qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire :

- Ceux qui m'ont aidé par leur présence encourageante et leur patience face à mon éventuelle indisponibilité : les membres de ma famille, le personnel et les bénévoles du Centre Socio Culturel de Migné-Auxances,
- Celles qui m'ont aidé de leurs conseils et dans les relectures de ce document : mon épouse, ma responsable de formation,
- Celles et ceux qui m'ont accueilli et fourni des renseignements très utiles lors de mes travaux d'enquête à Migné-Auxances (responsables de l'A.D.M.R., du Club des Aînés Ruraux, du Foyer des Fougères) ou lors de mes stages en E.H.P.A.D. à Angers (Madame COURILLAUD) et à Lençloître (Alain KAMINSKI),
- Merci aussi à Loïc TOUTBLANC et à son équipe du service « Animation et vie sociale » du C.C.AS d' Angers pour avoir pris le temps de me recevoir et m'avoir expliqué avec conviction leur conception de l'intergénération.

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| INTRODUCTION | 1 |
| 1. LE CENTRE SOCIOCULTUREL ET SON ENVIRONNEMENT..... | 3 |
| 1.1. Un centre socioculturel pour tous..... | 3 |
| 1.1.1. Le concept « Centre Social »..... | 3 |
| 1.1.2. Un cadre général juridique et administratif fragile..... | 4 |
| 1.1.3. Des valeurs affirmées, un projet énoncé..... | 6 |
| 1.1.4. Des actions adossées à des politiques publiques et des financements multiples..... | 7 |
| 1.1.5. Des acteurs bénévoles et salariés..... | 10 |
| 1.1.6. Une offre de services très sectorisée..... | 11 |
| 1.2. La commune et sa population..... | 13 |
| 1.2.1. Un territoire favorisant les particularismes..... | 13 |
| 1.2.2. Des habitants plus nombreux, avec moins d'enfants connaissant des situations sociales contrastées..... | 14 |
| 1.2.3. Des personnes âgées face à des offres dispersées..... | 16 |
| 1.2.4. Un tissu associatif très riche..... | 18 |
| 1.2.5. Un risque de délitement du lien social ?..... | 18 |
| 2. LES FONDEMENTS DU PROJET..... | 21 |
| 2.1. Trois notions essentielles à préciser..... | 21 |
| 2.1.1. Le lien social..... | 21 |
| 2.1.2. L'animation globale..... | 24 |
| 2.1.3. La démarche intergénérationnelle..... | 25 |
| 2.2. Des politiques publiques incitatives récentes..... | 29 |
| 2.2.1. Une absence de cadre réglementaire..... | 29 |
| 2.2.2. Des incitations de plus en plus nombreuses..... | 30 |
| 2.3. Des expériences instructives..... | 35 |
| 2.3.1. Chez nos voisins Européens..... | 35 |
| 2.3.2. En France des actions favorisant le lien social..... | 36 |
| 2.3.3. Des actions menées par des Centres Sociaux..... | 42 |

| | |
|--|-----------|
| 2.4. Les enjeux de l'approche intergénérationnelle..... | 44 |
| 2.4.1. Un enjeu de lien social..... | 44 |
| 2.4.2. Un enjeu de développement local..... | 44 |
| 2.4.3. Un enjeu d'inclusion sociale et de solidarité..... | 44 |
| 2.4.4. Un enjeu de prévention..... | 45 |
| 2.4.5. Un enjeu de citoyenneté..... | 45 |
| 2.4.6. Un enjeu de mémoire et de transmission..... | 45 |
| | |
| 3. DE L'ANIMATION DES PERSONNES A L'ANIMATION DU TERRITOIRE : UN ENJEU DE LIEN ET DE COHESION SOCIALE..... | 46 |
| 3.1. Convaincre, rassembler et organiser les synergies internes et externes autour du projet..... | 46 |
| 3.1.1. Elaborer un diagnostic partagé : du constat par le CSC à l'identification d'un besoin par tous les acteurs locaux..... | 46 |
| 3.1.2. Organiser la participation des acteurs..... | 50 |
| 3.1.3. Inscrire la démarche dans la temporalité..... | 51 |
| 3.2. Repenser les modalités d'intervention sur le territoire..... | 53 |
| 3.2.1. Décloisonner les secteurs et les activités existantes dans le Centre..... | 53 |
| 3.2.2. Promouvoir des rencontres entre les âges porteuses de transmissions de connaissances et de solidarité..... | 55 |
| 3.2.3. Prendre en compte les spécificités de chacun des groupes sociaux..... | 56 |
| 3.2.4. Favoriser la cohésion sociale par une démarche participative..... | 57 |
| 3.3. Manager le projet..... | 59 |
| 3.3.1. Envisager le changement pour les salariés..... | 60 |
| 3.3.2. Restructurer le système interne de réunions..... | 63 |
| 3.3.3. Mobiliser les moyens financiers..... | 64 |
| 3.4 Mesurer le changement..... | 65 |
| 3.4.1. Cerner les enjeux de l'évaluation..... | 65 |
| 3.4.1. Evaluer les points fondamentaux..... | 66 |
| 3.4.2. Déceler des indicateurs pertinents..... | 67 |
| | |
| CONCLUSION..... | 70 |
| | |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 71 |
| | |
| LISTE des ANNEXES..... | I |

Liste des sigles utilisés

- **A.D.M.R.** Aide à Domicile en Milieu Rural
- **A.A.H.** Allocation Adulte Handicapé
- **L'A.c.s.é.** Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances
- **A.N.P.E.** Agence Nationale Pour l'Emploi
- **A.P.I.** Allocation Parent Isolé
- **A.S.E.** Aide Sociale à l'Enfance (Conseil Général)
- **A.V.S.** Auxiliaires de Vie Sociale
- **B.A.F.A.** Brevet d'Aptitude aux Fonctions d' Animation
- **B.E.A.T.E.P.** Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire
- **B.P.- J.E.P.S.** Brevet Professionnel- Jeunesse, Education Populaire et Sports
- **C.A.** Conseil d'administration
- **C.A.E.** Contrat d'Aide à l'Emploi
- **C.A.F.** Caisse d'Allocations Familiales
- **C.A.P.** Communauté d'Agglomération de Poitiers
- **C.C.A.S.** Centre Communal d'Action Sociale
- **C.S.C.** Centre Socio-Culturel
- **C.D.D.** Contrat à Durée Déterminée
- **C.L.A.S.** Cycle Local d'Accompagnement à la Scolarité
- **C.L.I.C.** Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique
- **C.L.M.** Centre de Loisirs Maternel
- **C.L.S.H.** Centre de Loisirs sans Hébergement
- **C.N.A.F.** Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- **C.N.R.P.A** Comité National des Retraités et Personnes Âgées
- **C.N.S.A.** Caisse Nationale Solidarité pour l'Autonomie
- **C.O.D.E.R.P.A** Comités Départementaux des Retraités et Personnes Âgées
- **C.R.A.M.C.O.** Caisse Régionale d'Assurance Maladie Centre Ouest
- **C.R.O.S.M.S.** Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale.
- **C.U.C.S.** Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- **D.D.A.S.S.** Direction Départementale des Affaires Sanitaires et sociales
- **D.G.A.S.** Direction Générale de l'Action Sociale
- **D.G.S.** Direction Générale de la Santé
- **D.R.A.S.S.** Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales

- **D.R.D.J.S** Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports
- **D.I.S.S.** Direction des Interventions Sanitaires et Sociales(Département)
- **E.C.T.I.** Echanges et Consultations Techniques Internationales
- **E.G.E.E.** Entente pour les Générations dans l'Entreprise
- **E.H.P.A.D.** Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- **E.S.A.T.** Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail
- **E.T.P.** Equivalent Temps Plein
- **F.S.E.** Fonds Social Européen
- **G.I.R.** Groupe Iso-Ressources
- **G.M.P.** G.I.R. Moyen Pondéré
- **H.L.M.** Habitat à Loyer Modéré
- **I.N.S.E.E.** Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- **L.G.V.** Ligne à Grande Vitesse
- **O.D.A.S.** Observatoire national de l'Action Sociale décentralisée
- **O.M.S.F.E.L.** Office Municipal des Sports, Fêtes et Loisirs
- **P.L.I.E.** Plan Local d'Insertion par l'Economique
- **P.M.I.** Protection Maternelle et Infantile
- **R.M.I.** Revenu Minimum d'Insertion
- **S.N.A.E.C.SO.** Syndicat National des Associations Employeurs des Centres Sociaux
- **T.I.S.F.** Technicienne de l'intervention sociale et familiale
- **U.D.A.F.** Union Départementale des Associations Familiales
- **U.N.A.F.** Union Nationale des Associations Familiales.
- **U.T.I.S.S.** Unité Territoriale d'Intervention Sanitaire et Sociale (Conseil Général)

INTRODUCTION

L'évolution démographique actuelle (près de 4 personnes sur 10 auront plus de 60 ans en 2050) et l'allongement de la durée de vie, font de la vieillesse une réalité grandissante qui concerne les habitants de tout territoire. Ce phénomène s'accompagne de l'augmentation des situations de dépendance. A cette réalité vient aussi s'ajouter la modification des groupes familiaux : divorces, recompositions familiales et éloignements géographiques modifient les représentations du couple âgé vieillissant entouré de ses enfants. Ainsi se crée souvent un isolement social de plus en plus pathogène rarement compensé par les solidarités de voisinage. Or « *pendant longtemps les collectivités locales ont abordé la question de la place des personnes âgées sous l'angle unique de la production des services : un besoin égal une réponse... Notre société dans notre Ville est menacée de partition et de déliaison sociale* »¹.

En effet la question du lien social et de la solidarité entre habitants a bien souvent été oubliée dans les réponses aux besoins des aînés qui sont souvent centrées sur les possibilités d'aide au domicile, les capacités locales d'hébergement adapté ou la prise en charge matérielle et médicale de la dépendance. Ces aînés ont aussi bien des choses à apporter à la société qui les entoure mais qui ne prend guère le temps de les écouter, voire de les solliciter et de les impliquer dans les réponses qui peuvent être apportées aux besoins des autres publics.

En même temps nous assistons au développement d'autres phénomènes qui touchent d'autres catégories d'âges mais contribuent aussi à renforcer ces sentiments d'isolement, d'altération du lien social, de difficultés relationnelles, éducatives et sociales. Ainsi, entre autres causes, l'augmentation du nombre de familles mono parentales, l'exacerbation fréquente des rapports entre ados et adultes (parents, enseignants...), les situations conflictuelles dans le travail participent sans nul doute à développer le sentiment général de déliquescence des rapports sociaux et des difficultés relationnelles entre tous les âges.

Le Centre Socioculturel que je dirige a vocation à intervenir sur le territoire d'une commune périphérique d'une grande ville en direction de toutes les populations, dans une perspective d'animation globale, de création de liens entre tous ses habitants. Or les activités sociales et de loisirs qu'il propose sont déclinées selon une logique organisationnelle qui sépare trop les âges et les générations alors qu'elles pourraient constituer un lieu et un lien de solidarité et

¹ Déclaration d'Hervé CARRE, Adjoint au Maire d'Angers au journal *Doc-Animation en Gérontologie*, Septembre 2004, p.54.

de rencontre pour tous. Il offre peu de services en direction des aînés et ne sollicite pas suffisamment leurs disponibilités ou compétences ; de même il n'instaure pas assez de solidarités et de rencontres entre les autres générations qui le fréquentent.

Ne pas prendre en compte ces faits, parfois amplifiés par des particularismes locaux, à l'intérieur de notre équipement comme sur notre territoire communal, peut contribuer à la prise d'un risque d'effritement du lien social évoqué plus haut. Risque qui peut potentiellement entraîner lui même l'apparition ou l'aggravation d'autres périls tels que le renforcement de l'individualisme, la régression des initiatives locales de solidarité, le délitement du sentiment d'appartenance à une même communauté territoriale, le déclin des notions de citoyenneté et de bien commun.

Pour répondre à cette problématique, ce mémoire cherche donc d'abord à établir un constat précis de la situation et des pratiques de cet équipement. Il tente ensuite de déterminer les caractéristiques du territoire communal et ses évolutions récentes ainsi que celles de ses habitants. Partant de l'hypothèse qu'une démarche intergénérationnelle peut améliorer à la fois la cohésion sociale locale et les pratiques de l'équipe que je dirige, il explicite les notions essentielles de lien social, d'animation globale et d'intergénération sur lesquelles se fonde cette approche. Au vu des politiques publiques existantes dans ce domaine et des expériences déjà menées ailleurs, il tente également de dégager les grands enjeux de société auxquels ce type de démarche peut répondre.

Enfin il envisage les conditions de la mise en œuvre de ce projet intergénérationnel dans une perspective permettant au Centre Socioculturel de passer d'une proposition classique de services et activités au sein de ses murs à une véritable animation à l'échelle de toute la commune.

1. LE CENTRE SOCIOCULTUREL ET SON ENVIRONNEMENT

1.1. Un Centre socioculturel pour tous

L'association «Centre Socioculturel» de Migné-Auxances a été créée en 1980 par des bénévoles gérant au départ un foyer pour les Ados de la commune. Deux ans après, cherchant des moyens et des relais pour se consolider, elle adhère à la Fédération des Centres Sociaux de la Vienne et trois ans plus tard obtient l'agrément « Centre Social » de la C.A.F. Ses instances dirigeantes comprennent un Conseil d'Administration composé de 24 membres (16 habitants, 6 associations locales et 3 élus municipaux) dont est issu un Bureau de 8 habitants. Elle « *a pour vocation d'être un lieu d'expression collective et de citoyenneté permettant de favoriser les échanges, les rencontres entre les habitants* »².

1.1.1 Le concept « Centre Social »

Le vocable « Centre Socioculturel » est celui utilisé dans notre commune. Ailleurs un même équipement pourra s'appeler « Maison pour Tous », « Maison de Quartier », « Centre d'Animation » ou « Centre Social ». C'est sous ce dernier nom qu'il est le plus souvent connu ou reconnu et que bon nombre d'entre eux se sont constitués en réseau notamment grâce à la Fédération Nationale des Centres Sociaux, créée en 1922, qui regroupe actuellement près de 1200 Centres parmi les 2030 agréés par les C.A.F (211 centres reconnus en 1960, 1000 en 1980).

En 1952, le gouvernement Français, dans un rapport au conseil économique et social des Nations Unies définit le Centre Social comme « *une organisation qui, avec la collaboration des usagers, s'efforce de résoudre les problèmes propres à la population d'un quartier ou d'un secteur géographique, en mettant à sa libre disposition dans un local approprié un ensemble de services et de réalisations collectives à caractère éducatif, social ou sanitaire* »³. Cette définition reste toujours appropriée, avec la permanence de trois caractéristiques communes aux centres sociaux : un équipement de proximité reposant sur la définition des besoins locaux, la collaboration des usagers, l'animation par du personnel qualifié. Toutefois les interprétations de ces orientations peuvent être différentes d'un lieu à un autre et le monde des centres sociaux est très loin d'être homogène: certains restent essentiellement attachés à une mission d'animation

² Extrait de la Charte du C.S.C. Confère annexe N°1

³ Extrait de « Les Centres sociaux et les objectifs de qualité des Caisses d'Allocations Familiales », CNAF, Septembre 1995.

bâtie sur les loisirs notamment en direction des enfants et des familles; d'autres s'orientent vers le soutien aux publics précarisés (populations immigrées, gens du voyage...), d'autres encore développent une action culturelle importante. Beaucoup tentent de préserver leur caractère généraliste tout en adaptant leurs réponses aux diverses formes actuelles de fragilités sociales. Si quelques uns ont gardé une gestion municipale ou sont encore parfois sous la tutelle d'une Caisse d' Allocation Familiales, la très grande majorité maintient la spécificité d'un projet associatif reposant sur l'implication forte des habitants dans la définition, la mise en œuvre et la gestion des projets⁴.

Le mouvement des Centres Sociaux est un des plus visibles et des plus développés parmi ceux qui sont issus de l'Education Populaire. Son essor durant les 40 dernières années correspond aussi au développement de nombreuses initiatives de développement social local et aux tentatives de réponses aux problématiques locales des banlieues et des politiques de la Ville. En effet, comme l'écrit l'ancien délégué de la fédération nationale, Robert DURAND : *« Dans la tradition, le centre social n'est pas seulement un équipement, même polyvalent. Il n'est pas seulement un dispositif d'action, avec ses locaux, ses professionnels, ses bénévoles, ses instances de gestion ou d'animation. Le centre social c'est d'abord un projet. C'est à dire, face à une situation donnée, la volonté d'intervenir pour la rendre plus conforme aux principes, au système de valeurs des porteurs du projet, à l'idée qu'ils se font de la société »*⁵.

Cependant ce développement, soutenu par les Caisses d'Allocations Familiales (et à un degré moindre par celles de la Mutualité Sociale Agricole), ne saurait faire oublier combien ils restent fragiles, combien leur financement reste complexe et aléatoire et surtout combien leur avenir demeure incertain en l'absence d'un véritable statut qui serait reconnu par la nation grâce à un texte de loi.

1.1.2 Un cadre général juridique et administratif fragile

Les premiers textes définissant les Centres Sociaux datent du 30 Janvier et du 24 Août 1961⁶. Progressivement, ce sont des circulaires ministérielles et surtout des circulaires de la CNAF qui en fixent les règles de fonctionnement et de gestion et amènent une professionnalisation progressive des équipes.

⁴ En 1997, 70% des Centres étaient associatifs, 15% étaient Municipaux et 15% dépendaient des CAF locales.

⁵ Robert DURAND « Histoire des Centres Sociaux », Paris : Syros, 1996, page 9.

⁶ Circulaires du Ministère de la Santé publique et de la Population (celle du 24 Août est commune au Ministère de la Construction)

La circulaire du 3 Août 1970⁷ précise les quatre conditions incontournables de l'agrément « Centre Social » délivré par les CAF: un responsable et du personnel qualifié, des activités et services pour au moins trois catégories d'âge, une participation effective des usagers, un accueil sans discrimination. Un financement par prestation de service, basé sur l'animation globale et la coordination, est accordé par une circulaire CNAF de 1971.

La circulaire du 31 Décembre 1984 (N°59/84) précise les missions du Centre Social qui doit concourir à l'action sociale et familiale des CAF en étant :

- un équipement de quartier à vocation sociale globale,
- un équipement à vocation familiale *et pluri générationnelle*,
- un lieu d'animation de la vie sociale,
- un support d'interventions sociales novatrices.

A compter du 1^{er} Janvier 1985, l'attribution de la prestation de service est soumise à la réalisation des quatre missions ci-dessus mais aussi à la signature, pour une durée de 3 à 5 ans maximum, d'un « contrat de projet » entre le gestionnaire et la C.A.F. locale. Comme l'Etat, la C.N.A.F. vient en effet de décentraliser une partie de la responsabilité de son action sociale.

Phénomène de décentralisation que nous retrouvons aussi dans la circulaire du Ministère des Affaires Sociales du 12 Mars 1986, remplaçant celles de 1970 et 1971. Le Ministère y reconnaît la place originale et essentielle des Centres Sociaux, précise leurs caractéristiques. Les fonctions d'animation globale et de coordination sont toujours reconnues au Centre Social qui doit toujours s'adresser à toute la population mais ces fonctions doivent être désormais plus orientées vers les publics socialement ou culturellement moins favorisés.

L'animation globale peut désormais être caractérisée par une prise en compte de l'ensemble de la problématique sociale locale. Bien davantage que la simple juxtaposition de différentes prestations et services, cette polyvalence demandée doit donner à l'équipement sa vraie dimension. Ce texte souligne aussi le rôle prioritaire des centres dans la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles du ministère. Sont cités notamment les axes suivants qui doivent reposer sur une évaluation des besoins du territoire concerné :

- Le développement de l'accueil des enfants,
- Le maintien à domicile des personnes âgées,
- Les actions de prévention de la délinquance,
- L'insertion professionnelle par l'économique et celle des jeunes,
- L'insertion des immigrés,
- La lutte contre la pauvreté et la précarité,
- La politique de développement social des quartiers.

⁷ Circulaire N° 370-1272 appelée circulaire de la ministre Diénesch

Dernier texte, enfin, la circulaire CNAF du 31 Octobre 1995 confirme et actualise les missions et objectifs des Centres Sociaux et reconnaît leur rôle dans la vie des enfants, des jeunes et de la famille. La démarche d'agrément doit permettre « d'approfondir la contractualisation sur des objectifs de qualité, de rechercher le partenariat (y compris pour les centres gérés par les communes et les CAF), d'encourager les formes de gestion ou de cogestion associative, d'impulser la concertation et d'optimiser les financements »⁸. Elle pose aussi pour principes le contrôle et l'évaluation des centres à chaque renouvellement du contrat de projet qui doit lui-même reposer sur une analyse quantitative et qualitative d'actions inscrites dans les dynamiques locales et adaptées à la réalité sociale du territoire.

Le véritable texte de loi attendu et demandé régulièrement par les Centres sociaux et leur Fédération n'a donc jamais vu le jour. Malgré toutes les préconisations, hormis les C.A.F, ni l'Etat ni aucune collectivité n'a donc obligation légale à soutenir un tel équipement dans le cadre de ses politiques d'action sociale, d'urbanisme ou de services à rendre aux populations de son territoire. La mise en place ou la pérennité d'un Centre Social relève donc d'une politique optionnelle des collectivités. La reconnaissance locale n'est donc au mieux confortée que par la mise en place de conventions bipartites entre l'équipement et la commune (de type « Délégation de services » ou « Mission d'Intérêt Général » comme à Migné-Auxances)⁹. Malgré leur valeur juridique, ces documents peuvent être dénoncés en cas de divergence entre les parties, de changement politique ou de difficulté financière de la collectivité locale.

Pour l'une ou l'autre des raisons ci-dessus, la « municipalisation » de ces équipements peut également intervenir et remettre en cause le fait associatif. Celui-ci est pourtant reconnu formellement par la C.N.A.F. et reste le meilleur garant des valeurs portées et affirmées par le mouvement des Centres Sociaux à l'échelon national et local.

1.1.3 Des valeurs affirmées, un projet énoncé

Le C.S.C. de Migné-Auxances n'est pas seulement adhérent à une fédération qui défend les intérêts de ses adhérents mais bien à un mouvement issu de l'Education Populaire qui a clairement défini sa propre conception du Centre Social et explicité le sens de son action dans sa « Charte Fédérale » adoptée lors de son assemblée générale de Juin 2000 :

⁸ Préambule de la circulaire CNAF N°56 du 31 Octobre 1995.

⁹ Ou bien avec une communauté de communes dans certains cantons ruraux. Quelques rares Conseils Généraux (Charente-Maritime, Nord...) soutiennent aussi les Centres sociaux conventionnellement grâce à des dispositifs contractuels mis en place avec des Fédérations départementales.

- Article 1 : « Le Centre social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.»
- Article 2 : « Nos valeurs de référence se plaçant dans le mouvement de l'Education Populaire, les Centres Sociaux et Socioculturels fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : La dignité humaine, la solidarité, la démocratie.»¹⁰

Le C.S.C. de Migné-Auxances fonde aussi ses actions sur ces valeurs et conceptions qu'il a repris dans sa propre charte, élaborée en 2004 et intitulée « Nos valeurs, Notre projet ». Ce texte met en exergue : «Le respect de la personne, la solidarité, la démocratie participative »¹¹, valeurs qui supposent la mise en œuvre de « la participation des personnes, l'implication des bénévoles, ...l'entraide et le lien social (avec une attention particulière aux personnes en difficultés)».¹²

La vocation du Centre y est aussi définie : « lieu d'expression collective et de citoyenneté permettant de favoriser les échanges, les rencontres entre les habitants ...le Centre Socioculturel anime la vie sociale et culturelle de Migné-Auxances en concertation et en partenariat avec les différents acteurs locaux, institutionnels et/ou associatifs»; il se donne pour missions de :

- « répondre aux besoins de la population locale en proposant un accueil de qualité et des services,
- de développer les actions pour la famille et de **favoriser les liens entre générations**,
- de rapprocher la demande des habitants des dispositifs institutionnels... ».¹³

Ce dernier point a été introduit pour souligner la « dichotomie » constante entre les besoins constatés sur le terrain et la difficulté à rassembler les moyens nécessaires pour y répondre correctement et surtout durablement. De plus, très souvent, les dispositifs institutionnels ne répondent pas vraiment aux besoins des habitants ou bien les institutions demandent de traiter des problèmes qui ne correspondent pas à la priorité du moment ressentie par les habitants.

1.1.4 Des actions adossées à des politiques publiques et des financements multiples

La participation financière des habitants est une des constantes des Centres Sociaux mais elle est conditionnée par leur niveau de revenus, l'application du quotient familial étant une des règles

¹⁰ Extrait du Texte adopté par La Fédération des Centres sociaux et socioculturels de France, Assemblée générale d'Angers, 17-18 juin 2000.

¹¹ Extraits du texte « Nos valeurs, Notre Projet » -Assemblée Générale du CSC, Mai 2004 - joint en annexe N°1.

¹² Idem

¹³ Idem

demandée par la C.A.F. Cette source de financement représentant à Migné-Auxances plus de 21%¹⁴ d'un budget de fonctionnement dépassant les 600.000 € hors recettes supplétives en 2006, le C.S.C. a recherché depuis ses débuts des soutiens et financements institutionnels. Ceux-ci ont été acquis au fil du temps par l'inscription dans des dispositifs de plus en plus nombreux, renvoyant à de multiples politiques publiques. Chacune ayant ses propres règles, limites et contraintes, avec des temporalités qui ne se recouvrent pas, les rendant difficilement compréhensibles par l'habitant. Sans être exhaustif, l'inventaire suivant témoigne de la multiplicité des institutions et dispositifs concernés :

- Dans le cadre de la politique d'animation globale du territoire, le C.S.C. bénéficie de la reconnaissance et des moyens confiés par une convention de « Mission d'Intérêt Général » renouvelée en 1995 avec la commune de Migné-Auxances (financement de postes, fonctionnement général...).
- Au même titre il est aussi agréé par la C.A.F. comme « Centre Social » sur la base du « contrat de projet » évalué et remis à jour tous les 4 ans (la prochaine échéance est fin Novembre 2007) permettant l'attribution d'une « prestation d'animation globale » (cf. paragraphe 2.1.2.B).
- Concernant le rôle d'accueil et d'animation de la vie associative locale et de ses manifestations une autre convention municipale met à disposition du centre les locaux de « La Comberie » et lui en confie la gestion et l'entretien courant à charge d'y accueillir les réunions et les manifestations de toutes les associations de la commune qui le souhaitent.
- Pour le soutien apporté aux demandeurs d'emploi, une troisième convention communale dévolue le rôle de correspondant local A.N.P.E. de la Mairie au C.S.C. et finance un poste à mi temps (les compléments de financements de cette action provenant de prestations A.N.P.E., de fonds Européens transitant par le Plan Local par l'Insertion Economique¹⁵, de crédits d'insertion R.M.I. du Conseil Général).
- Concernant les actions d'animation auprès des familles un agrément est donné par la C.A.F. afin de soutenir un poste d'« animateur référent familial »¹⁶.
- La politique d'accueil et de loisirs des 0/6 ans et des 6/16 ans est définie par le « Contrat Enfance » et par le « Contrat Temps Libre » signés entre la C.A.F. et la commune, renouvelés pour l'instant jusqu' au 31 Décembre 2008. Le C.L.M., le

¹⁴ Une des proportions les plus élevées au regard d'autres C.S.C voisins. Source : Fédération Départementale des Centres Sociaux : « Observatoire Economique des Centres Sociaux de la Vienne 2006 »

¹⁵ La politique d'insertion étant une compétence déléguée à la Communauté d'Agglomération de Poitiers qui a elle-même confié la gestion du P.L.I.E. à l'association I.D.E.E.

¹⁶ Selon la Circulaire CNAF du 23 juin 1998.

C.L.S.H., l'accueil des ados et préados y sont donc inscrits, mais les agréments de ces Centres de Loisirs et des locaux qu'ils utilisent sont délivrés par la D.R.D.J.S.

Les politiques ci-dessus ont au moins l'avantage d'assurer le «noyau dur» des financements avec une visibilité à 3 ou 4 ans, les périodes de renouvellement ne coïncidant pas toutes entre elles.

Il n'en est pas de même pour les politiques de l'Etat et du Conseil Général qui sont sollicitées année après année sans aucune garantie de renouvellement alors que des conventions pluriannuelles avec les services de l'Etat sont théoriquement prônées :

- Les trois actions d'accompagnement à la scolarité menées en concertation avec les équipes enseignantes, sont inscrites dans le Plan Educatif Local cosigné entre la Mairie, la D.R.D.J.S. et l'Education Nationale ¹⁷(mais elles émargent aussi sur des financements annuels CAF et Fonds Interministériel à la Ville).
- Après bien des inquiétudes fin 2006, il s'avère que la Politique de la Ville pourra continuer de soutenir les actions favorisant l'insertion et la prévention de la délinquance .Le nouveau Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération inclut toujours le territoire communal en troisième niveau de priorité.

Bien d'autres éléments peuvent démontrer encore la complexité et le « jonglage » permanent entre des dispositifs mouvants et imbriqués les uns dans les autres¹⁸. La reconnaissance et l'équilibre financier des actions menées en dépendent pourtant.

Ainsi grâce à 29 lignes de subventions différentes provenant de 13 collectivités ou organismes (455.000 € en 2006 apportés à 41,5% par la Mairie, 27,3% par la C.A.F., 7,1% seulement par plusieurs services de l'Etat, de manière « confidentielle » par le Conseil Général et l'Europe) et à 25% par ses ressources propres (dont 21% provenant des Adhérents) l'équilibre annuel du budget est assuré à hauteur de 608.000 € en 2006. Cet équilibre fragile peut devenir impossible à maintenir en 2009 en raison de la baisse possible des aides du C.U.C.S, de la baisse annoncée des financements Européens et de la CAF sur les contrats Enfance et Temps libre¹⁹ (que ne compensera peut-être pas la commune).

Ce véritable «labyrinthe » financier correspond aux« empilements » des politiques publiques et de leurs financements ; il ne facilite ni à l'interne ni à l'externe la visibilité globale d'un projet Centre social.

¹⁷ Selon la Circulaire interministérielle D.I.F./D.I.V./D.G.A.S./D.P.M./D.E.S.C.O n°157 du 30 Mars 1998.

¹⁸ Se reporter au tableau mis en Annexe des dispositifs existants sur la commune de Migné-A.

¹⁹ La C.N.A.F a décidé la fusion de ces deux contrats en un seul contrat « Enfance-Jeunesse » au 1^{er} Janvier 2009 avec le bouleversement des règles de financement qui seront plafonnées selon des prix de revient horaires

Le Centre dispose par ailleurs de 1200 m² de locaux rénovés en 1992, mis à disposition par la Mairie au sein du vaste et agréable parc public de « La Comberie ». C'est un atout important qui aide à la convivialité de l'accueil et des actions, celles du Centre comme celles des autres associations qui y sont accueillies. Ces mises à disposition sont d'ailleurs valorisées pour 73.000 € dans les recettes supplétives qui sont abondées aussi par la valorisation du bénévolat (33.000 € en 2006). En effet certaines activités ne fonctionnent que grâce à des habitants qui s'impliquent.

1.1.5 Des acteurs bénévoles et salariés

Comme dans toute structure liée à l'Education Populaire, la promotion des habitants et citoyens est un des fondements historiques des Centres Sociaux. A Migné-Auxances, l'implication de bénévoles est en effet très forte dans certaines activités: réalisation d'un journal trimestriel de 12 pages²⁰, de cinq « Apéritifs Concerts » chaque saison, déroulement des cycles de soutien scolaire, de bourses aux vêtements et jouets, ouvertures de la « Malle aux Nippes », de l'atelier de Coiffure, d'ateliers de pratique amateur comme le point de croix ou la vidéo... Cette participation est valorisée dans le budget supplétif sur la base du SMIG et a représenté 33.000 € en 2006.

La présence des bénévoles est par ailleurs primordiale dans les instances associatives « officielles » mais aussi dans de nombreuses commissions de travail. Ces commissions correspondent à chacun des secteurs d'activité évoqués au chapitre suivant et se réunissent de 3 à 6 fois par saison scolaire en fonction des nécessités. Elles comprennent au moins un administrateur et un personnel permanent. Elles sont sources de propositions auprès du C.A. et du bureau et sont systématiquement mises à contribution tous les 4 ans pour la réécriture du Contrat de projet du Centre.

Avec une masse salariale de 473.000€, le personnel absorbe 71% du budget²¹ et représente au total 14,3 E.T.P. /an. Il comprend une équipe de 13 « permanents »²² très stables malgré seulement 6 personnes à temps plein. Le recours systématique à de nombreux C.D.D. permet par ailleurs d'animer les Centres de Loisirs et les nombreux Ateliers de pratique amateur (40 personnes différentes pour 3,6 ETP annuels en 2006). L'équipe permanente n'a pas connu de renouvellement depuis 7 ans mais 2 animateurs en contrat aidés (C.A.E) viennent de la

²⁰ « L'Echo de la Creuzette » qui a fêté ses 20 ans en 2004.

²¹ Pourcentage élevé au regard de l'ensemble des Centres Sociaux du département. Source : Fédération Départementale des Centres Sociaux : « *Observatoire Economique des Centres Sociaux de la Vienne 2006* ».

²² Se référer à l'organigramme du personnel proposé en annexe

rejoindre pour permettre de développer, en restant à moyens constants, un nouveau projet pour les préadolescents.

Même si la coexistence en interne de ces deux types d'acteurs est parfois source de confrontations (n'oublions pas que ce sont les administrateurs qui sont les employeurs des salariés), elle est aussi source de richesses complémentaires. Elle permet la participation des parents ou habitants à la définition des projets, à leur mise en œuvre, entretient une meilleure connaissance des besoins des habitants. Le travail en commission et les réunions annuelles instituées entre salariés et bénévoles permettent aussi d'aborder ensemble les demandes des habitants.

1.1.6. Une offre de services très sectorisée

En Mai 2007, 44 associations locales et 985 habitants adhèrent au Centre et 105 autres utilisent le secteur Emploi. Sur ces 1100 utilisateurs 16% ont moins de 6 ans, 33% de 6 à 12ans, 23% de 13 à 18 ans et 28% étaient des adultes parmi lesquels les plus de 60 ans sont une minorité. Les activités et services qui leur sont proposés ont été « compartimentés » en secteurs que nous décrivons ici brièvement²³ :

A) Le secteur Enfance

Le C.L.M. (2,5/6 ans - Petite Enfance) avec 25 enfants en moyenne par jour d'ouverture en 2006, le C.L.S.H. (6/11ans - Enfance) avec 39 enfants/jour constituent les deux pôles importants du secteur Enfance. La part des familles n'habitant pas la commune est de 22%. La majorité se situe dans les 2 quotients de ressource les plus élevés. Deux actions d'accompagnement à la scolarité ont lieu dans les locaux de deux écoles élémentaires de la commune. Un carnaval rassemblant toutes les écoles, la crèche et le R.A.M. et cinq spectacles pour les enfants sont aussi programmés chaque année.

B) L'Espace Jeunesse

Le secteur Jeunes avec les accueils des vacances et des Mercredis, Vendredis soir et Samedi, les sorties, les camps et les chantiers-loisirs a réalisé 1400 journées pour les 11/18 ans en 2006 concernant 140 ados. Un Centre de loisirs spécifique pour les 11/14 ans, fonctionnant uniquement durant les vacances scolaires, a ouvert début 2007. Une action de soutien scolaire pour les collégiens et des actions de prévention de la délinquance (accompagnements individualisés), complètent l'offre.

²³ Pour plus de détails se référer au tableau mis en annexe, extrait du rapport d'activités 2006 du C.S.C.

C) Les Ateliers de découverte

Une quinzaine d'Ateliers d'initiation et de pratique amateur touchent des âges divers lors de 25 séances hebdomadaires. Ainsi les ateliers danse ne touchent que des filles de 4 à 12 ans, la Bande Dessinée des 9/13 ans, la danse Country que des adultes, le Hip-hop que des ados et l'atelier Point de Croix que des dames ; les générations y sont très rarement mêlées sauf durant un des ateliers d'arts plastiques.

D) Le secteur Familles

Les actions du secteur Familles consistent à proposer des sorties et séjours, trois Bourses aux Vêtements ou Jouets par an, des animations thématiques ponctuelles, des actions liées à « l'aide à la Parentalité » (groupe de parole de Mamans, débats sur des thèmes éducatifs). Visant le plus souvent des familles « en difficulté », la mixité sociale est cependant présente lors des débats et des Bourses.

E) Le service Emploi Solidarité

L'accompagnatrice socioprofessionnelle du secteur Emploi Solidarité aide à mi-temps les demandeurs d'emploi dans leurs démarches. Elle supervise aussi les ateliers d'insertion que sont la « Malle aux Nippes » (récupération et valorisation de textiles- sous la responsabilité d'une bénévole aidée par une salariée en C.A.E.), l'atelier bimensuel de Cuisine réalisé en partenariat avec l'A.D.M.R., le Jardin (parcelles pour 5 familles), l'atelier mensuel Coiffure.

Cependant, en contradiction avec sa volonté d'œuvrer dans la dimension collective, et en raison des politiques diverses et des financements ciblés (parfois par tranches d'âge très précises comme les Contrats Enfance ou Temps libre) déjà évoqués, mais aussi, en raison des habitudes ancrées pour certaines depuis 25 ans dans son fonctionnement, le Centre ne propose donc que rarement des activités propices à la rencontre, à la confrontation et au soutien entre les différentes générations. De plus, elles n'ont guère été conçues pour les seniors, sans doute au départ pour ne pas « empiéter » aussi sur d'autres associations de la commune qui les accueillent en priorité. Ceci est d'ailleurs une constante générale des structures d'animation en milieu urbain.

Par ailleurs, les habitants sont peu demandeurs spontanément de ce « mélange » et préfèrent se retrouver entre connaissances et personnes du même milieu, du même âge, du même quartier, restant parfois uniquement dans leur « microcosme » relationnel. Cette tendance étant relativement encouragée par l'évolution générale de notre société.

Cependant nous avons constaté parfois la richesse de ces échanges: lors d'un atelier hebdomadaire d'Arts Plastiques Ados/Adultes, lors de la venue de parents au C.L.S.H. pour faire des gâteaux ou accompagner les enfants en sortie, lors des animations et sorties familiales.

Le rôle du Centre Socio Culturel étant de répondre aux besoins de toutes les populations du territoire, il doit affiner ses réponses envers celles-ci et passer certainement d'une offre de services compartimentée à une offre plus globale prenant en compte les caractéristiques et les évolutions de la commune et de ses habitants durant ces dernières années. Les paragraphes suivants vont donc tenter de les décrire.

1.2 La Commune et sa population

1.2.1. Un territoire favorisant les particularismes

Située au Nord de Poitiers, Migné-Auxances est une commune de la communauté d'agglomération constituée d'habitat ancien et de lotissements pavillonnaires. La commune s'étend sur 2900 hectares traversés d'est en ouest par la riante vallée de l'Auxance.

Outre le « centre ville » (scindé entre les deux anciens villages de Migné et Auxance), huit autres hameaux et quartiers principaux²⁴ constituent « l'ossature » de l'habitat. Pour les plus anciens habitants l'appartenance à un hameau est d'ailleurs parfois plus importante que celle de la commune. Le village de Limbre, ancienne paroisse, possède sa propre école et celui de Moulinet a des liaisons routières directes avec Poitiers. Le secteur de « La Folie » situé au bord de la R.N.10 est coupé du reste de la commune traversée aussi par des voies ferrées, l'autoroute A10, la N.147/rocade de contournement Nord-est de Poitiers. La future L.G.V. Paris- Bordeaux (ligne à grande vitesse) préoccupe aussi les habitants de la commune puisque qu'elle défigurera aussi l'Est de la commune dans quelques années.

Une petite carrière de pierre calcaire existe encore aux « Lourdines » et quelques fermes importantes rappellent l'ancienne économie rurale. Mais désormais l'économie locale est surtout tournée vers le commerce automobile dans la zone économique « des Loges » qui est en cours d'extension pour accueillir dans quelques mois le futur centre de tri régional de « La Poste » et des entreprises de transport et logistique. Néanmoins 79% des Mignanxois travaillent à l'extérieur de la commune (sur Poitiers ou sur la zone économique du Futuroscope essentiellement)²⁵.

L'habitat ancien est très présent dans le centre d'Auxance, de Migné, de Nanteuil, de Chardonchamps et a fait quelquefois l'objet de belles restaurations mais comporte aussi des logements parfois insalubres²⁶.

Beaucoup de nouveaux pavillons sont occupés par des primo accédants à la propriété venus de Poitiers attirés jusqu'il y a quelques années par un tarif de l'immobilier ancien et du

²⁴ Se reporter au plan simplifié de la commune mis en annexe N°5

²⁵ Source : Communauté d'Agglomération de Poitiers, Journal « Capitale », Mars 2002

²⁶ Un recours administratif a même été fait par les services préfectoraux pour interdire à une propriétaire de continuer à louer des logements insalubres.

terrain à bâtir raisonnable. Mais cette donne est en train d'être bouleversée puisque le prix du terrain est en train de rejoindre les sommets des quartiers « chics » de la capitale régionale. Le prix moyen des maisons a augmenté de plus 21% entre Avril 2006 et Avril 2007, et a évolué de 100% en 4 ans sur la commune²⁷. Soit ces achats sont faits par de jeunes retraités qui ont pu vendre assez cher leur bien immobilier précédent, soit les ménages doivent disposer de ressources importantes pour pouvoir s'installer sur la commune. Ce fait est d'ailleurs à rapprocher de la montée de la proportion des familles au quotient familial fort dans les centres de loisirs (cf. chapitre 1.1.6.).

Le nouvel habitat se rassemble en « îlots » ajoutés aux anciens quartiers au gré d'opérations successives de promoteurs privés ou d'opérateurs semi-publics. Les immeubles en sont absents et le seul quartier exclusivement d'habitat social est tout de même constitué de petits pavillons mitoyens. Les 188 logements du parc d'habitat social, soit 8% de l'ensemble des logements recensés, restent insuffisants selon les règles désormais fixées aux collectivités de plus de 5000 habitants²⁸: la commune paye donc des pénalités à ce titre.

Cette configuration et cet urbanisme souvent improvisés ne sont pas facilitateurs du lien social. La zone d'activité économique « des Loges », centrée sur le commerce automobile pour toute l'agglomération, comme le petit nombre et la dispersion des commerces locaux, ne contribuent pas non plus à faciliter la cohésion d'un espace partagé. La population va plutôt se retrouver informellement aux sorties des trois écoles publiques et de l'école privée (le collège de référence étant à Poitiers), des installations sportives, de l'école municipale de musique et lors des nombreuses manifestations associatives.

1.2.2. Des habitants plus nombreux, avec moins d'enfants connaissant des situations sociales contrastées

La commune comptait 3050 habitants en 1968, 5000 h. en 1990, 5805 en 1999 date du dernier recensement effectué (soit une hausse de près de 90% de la population en 30 ans). Comme dans beaucoup de communes périurbaines, les adultes originaires de la commune sont donc peu nombreux et désormais plutôt des seniors, le solde migratoire étant supérieur de 3 à 5 fois au solde naturel²⁹.

²⁷ Source : chambre régionale des Notaires – article publié dans la Nouvelle République du 19 Avril 2007. Le prix de vente moyen sur la commune d'une maison de plus de 5 ans est de 216.000 € en 2006.

²⁸ Lois « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 Décembre 2000

²⁹ Source : site INSEE, dernier recensement 1999.

Il est étonnant qu'aucun recensement complémentaire n'ait été entrepris depuis 1999³⁰, mais il faut constater que la commune continue de croître: les logements étaient au nombre de 1000 en 1968, de 2253 en 1999 et de 2334 en fin d'année 2005³¹, tandis que les services des impôts indiquent 3015 foyers fiscaux la même année (2952 en 2002), ceux de La Poste recensent 2450 boîtes aux lettres desservies début 2007. Le nombre d'électeurs inscrits sur la liste électorale est passé de 3678 électeurs en 1997 à 4462 en 2005 et à 4562 en 2007. On peut donc penser que le nombre d'habitants se situe désormais entre 6200 et 6500 habitants.

Alors qu'avec 1613 enfants en 1999 (soit 26% de la population), fin 2006, les 1201 moins de 19 ans ne représentent sans doute plus qu'environ 20% de la population (nous ne connaissons pas le chiffre précis de celle-ci). Les 0 à 5 ans sont au nombre de 356 les enfants et adolescents de 6 à 18 ans inclus sont 845³². Avec 1613 mineurs cette proportion était de 26% lors du recensement de 1999. Les foyers sont donc de plus en plus nombreux mais la taille des familles est en baisse, se rapprochant sans doute de la moyenne française qui était de 2,3 personnes par ménage en 2005³³.

Sur le plan scolaire 224 enfants de plus de 3 ans sont scolarisés dans les 4 écoles maternelles de la commune (trois publiques, une privée), 415 dans les quatre écoles élémentaires, 334 dans les Collèges de Poitiers et, 61 en lycée³⁴.

L'habitat social ou vétuste concentre parfois des situations familiales difficiles et précaires: l'augmentation des demandes de secours au C.C.A.S. ou au Conseil Général, l'intervention de l'Aide Sociale à l'Enfance auprès de certaines familles en sont des indicateurs.

D'autres indicateurs comme le revenu fiscal médian en hausse à un niveau de 18.492 € en 2004 sur la commune (alors qu'il est de 15.027 € en moyenne pour l'ensemble de la France et de 14.035 € sur le département de la Vienne), le taux de chômage modéré (7,5% des actifs en Avril 2007 soit 197 personnes habitants)³⁵, le nombre modéré d'habitants bénéficiaires de minima sociaux (109 dont 63 de l'A.A.H., 5 de l'A.P.I.,³⁶41 du R.M.I.³⁷ en Décembre 2006) alors

³⁰ Le prochain recensement serait programmé pour le début de l'année.

³¹ 209 permis de construire ont été accordés en Mairie entre début 2000 et fin 2005.

³² Source : service des statistiques, CAF de la Vienne.

³³ Selon une Etude INSEE publiée le 25 Juillet 2007.

³⁴ Statistiques communiquées par la Mairie à la CAF de la Vienne en Octobre 2006 pour le renouvellement des contrats Enfance et Temps Libre (sources : état civil et Rectorat).

³⁵ Dont 93 hommes, 104 femmes et dont 56 personnes non indemnisables - Source : Agence Locale pour l'Emploi de Jaunay-Clan.

³⁶ Source : service des statistiques, CAF de la Vienne.

³⁷ 10 personnes ont plus de 4 ans d'ancienneté dans le dispositif R.M.I., 17 de 2 à 4 ans, 3 moins de 2 ans et 11 sont inscrites depuis moins d'un an. Source : Maison de la Solidarité /U.T.I.S.S. de Jaunay-Clan.

que ce chiffre progresse fortement en 2006 dans le département, indiqueraient dans le même temps une population globalement sans beaucoup de difficultés.

Au sein du C.S.C nous constatons aussi depuis quelques années la hausse du nombre des usagers des centres de loisirs avec les quotients de revenus les plus élevés, avec en parallèle la présence constante de quelques autres usagers nécessitant une prise en charge financière par l'aide sociale à l'enfance. De même : que penser de la montée des dons de vêtements et autres articles à l'atelier de valorisation de la « Malle aux Nippes » dont les reventes globales aux familles progressent régulièrement alors que les tarifs sont restés excessivement bas ?

Ces indices apparemment contradictoires peuvent laisser penser qu'une société locale « à deux vitesses » serait en train de s'installer sur la commune.

1.2.3. Des personnes âgées face à des offres dispersées

En 1999 la commune comptait 1024 personnes de plus de 60 ans soit, 17.7% de sa population (contre 23% en moyenne dans la Vienne). En 2006, la liste électorale communale indique 1131 de plus de 60 ans (792 personnes de 60 à 74 ans, 137 de 75 à 80 ans, 202 de plus de 80 ans) soit une évolution de plus de 10%. Elle est sans doute équivalente à l'évolution de la population globale.³⁸ Les données statistiques du tableau ci-dessous laissaient entrevoir en 1999 que ces tranches d'âge étaient moins nombreuses à Migné-Auxances que dans le reste du département, lui-même en dessous de la moyenne Française.

Mais aucune enquête précise concernant l'ensemble de ce public n'a été menée ni par la Mairie ni par les organismes ou équipements locaux qui les concernent plus spécifiquement. Ceux-ci sont au nombre de trois :

A) Le Club local des Aînés Ruraux « Les Iris »

Il compte 107 adhérents dont 67 sur la commune. Il est centré sur des loisirs tels que belotes, jeux de société et repas pratiqués tous les jeudis dans leur local situé à proximité de La

³⁸Les études éditées par l' INSEE Poitou-Charentes comme « l'Atlas Social du Poitou-Charentes » de Novembre 2006, et les autres études récentes de l'INSEE comme le cahier Décimal « 36000 Picto-charentais âgés dépendants à l'horizon 2015 » de Mars 2006 ne donnent pas d'analyses en dessous des bassins d'emploi ou des agglomérations ; les données du C.L.I.C local (géré par la Mutualité de la Vienne) s'arrêtent à des données globales sur le canton de Poitiers I (Poitiers Ouest plus Migné-Auxances).

Crèche et du Relais Assistantes Maternelles, en plein centre bourg. Il organise aussi une ou deux fois par an des sorties en car ou séjours touristiques en groupe. Il est déserté par les jeunes retraités car sa moyenne d'âge est de plus de 80 ans et beaucoup souhaitent pratiquer des activités moins routinières et plus ouvertes sur l'extérieur.

B) L'association locale A.D.M.R

Elle a une importance considérable sur la commune pour l'aide à domicile des personnes âgées (et à un degré moindre auprès de certaines familles notamment par des missions confiées par l'A.S.E., la D.I.S.S. ou la C.A.F.). Intervenant aussi sur les communes voisines de Biard et de Vouneuil sous Biard, elle a réalisé à Migné-Auxances 20.000 heures (soit l'équivalent de 11 E.T.P.) d'aide à domicile en 2005 auprès de 190 personnes différentes. Avec un budget annuel de 470.000€, elle emploie 35 personnes presque toutes à temps partiel dont 27 A.V.S., 2 T.I.F.S., 2 secrétaires. Depuis Juin 2004, elle expérimente aussi un service d'accompagnement et d'aide au déplacement avec un véhicule adapté (490 heures d'intervention en 2005)³⁹.

C) Le « Foyer des Fougères »

Cette structure dépend du C.C.A.S.municipal. Elle est agréée E.H.P.A.D. depuis 2004 par convention tripartite avec l'Etat et le Conseil général de la Vienne et dispose de locaux rénovés avec 40 T1 ou F1. Dix E.T.P. salariés sont employés sur la partie hébergement et 8,2 sur la partie soins, soit un taux d'encadrement de 0,45. Il livre aussi à domicile 15 à 20 repas en liaison chaude chaque midi sauf le dimanche. Il accueille 41 personnes de 72 à 99 ans, soit 86 ans de moyenne d'âge, dont près des ¾ sont vraiment dépendantes,⁴⁰ ce qui ne facilite pas leur intégration à l'extérieur. Cet équipement ne suffit plus à répondre à la demande car fin 2006, 25 demandes d'entrée d'habitants originaires de la commune étaient en attente et 120 demandes extérieures avaient été enregistrées.

Ces organismes interviennent donc - certes sur des registres différents - mais il n'y a pas de concertation réellement organisée régulièrement entre eux, ni avec la Mairie, ni avec le C.S.C., pour une approche prospective favorisant une politique globale de prise en charge de la vieillesse sur la commune. Toutefois l'ancien président de l'A.D.M.R. et l'adjointe au Maire vice présidente du C.C.A.S. participent régulièrement au « Groupe de Réflexion pour le développement social à Migné-Auxances ». Ce lieu informel a été mis en place il y a de très nombreuses années, par le C.S.C. et l'Assistante Sociale, pour trouver ensemble des solutions à certaines problématiques sociales locales.

³⁹ Données extraites du rapport d'Assemblée Générale de l'A.D.M.R. locale en date du 2 Mai 2006.

⁴⁰ Le G.M.P. du Foyer des Fougères est de 534 points avec 82% de résidents en G.I.R. 1 à 4 : 10% en GIR 1 et 3, 20% en GIR 2, 42% en G.I.R.4. 25 Résidents sont atteints de la maladie d'Alzheimer ou de syndromes de démences ou de dépression profonde.

1.2.4. Un tissu associatif très riche

La commune bénéficie d'une forte vie associative, source majeure de liens sociaux : 74 associations sont actuellement déclarées dans l'annuaire annuel coédité par l'O.M.S.F.E.L. et le C.S.C. et seules quelques unes d'entre elles sont en sommeil. Elles couvrent tous les champs habituels: nombreux et importants Club Sportifs, associations de loisirs, de quartiers, de parents d'élèves, etc. Quelques unes gèrent des équipements ou services : le Centre Socio Culturel, la Crèche Parentale, l'AD.M.R.

Notons que depuis quelques années l'association « Migné-Auxances Mémoire » recueille des témoignages, documents et objets représentatifs de l'histoire locale. Elle a édité plusieurs plaquettes sur différents thèmes du patrimoine historique et surtout réalisé trois expositions mémorables en faisant appel aux témoignages des anciens de la commune.

Beaucoup d'associations sont animées par des seniors qui en sont parfois les utilisateurs principaux (Gym Volontaire, Club de Bridge, Club de Marche...). Les « recrutements » se font au gré des relations, par le « bouche à oreille » et il n'y a pas d'offre centralisée du bénévolat sur la commune pour les retraités malgré le rôle de coordination associative de l'Office Municipal des Sports Fêtes et Loisirs. Cette association se positionne plutôt face à la municipalité pour demander une politique de soutien plus cohérente, et organise aussi des manifestations rassemblant les associations : Fête des associations en Septembre, Rallye des écoles et Animations de Quartiers en Juin, Téléthon...

A contrario, beaucoup de jeunes retraités ne veulent pas s'investir dans des activités ou ateliers du Centre Socioculturel où leur présence est sollicitée (soutiens scolaires, informatique, bourses...) car ils disent vouloir souvent s'absenter pour rendre visite à leurs enfants ou petits enfants désormais éloignés. D'autres mettent en avant leurs engagements dans d'autres associations de la commune ou de la C.A.P.⁴¹ Il faut aussi noter que certaines familles déclarent avoir recours aux centres de loisirs du C.S.C. pour leurs enfants car elles ne peuvent solliciter les grands parents qui sont trop éloignés.

1.2.5 Un risque de délitement du lien social ?

Comme nous l'avons entrevu dans les paragraphes précédents et les données rassemblées, un certain nombre de faits et d'évolutions en cours semblent indiquer que la commune est en train de connaître, sans bien les percevoir, des évolutions importantes. Sans ordre de priorité, elles peuvent être caractérisées et résumées ainsi :

⁴¹ Sur 100 Mignannois interrogés en Mai 2007 par le C.S.C, 26 se déclarent bénévoles actifs dans une autre association. Source : Enquête « Contrat de Projet ».

- Une augmentation continue de la population par des arrivées extérieures. La part de la population d'origine a donc tendance à diminuer et à vieillir.
- Une montée de la richesse moyenne des ménages à corrélée avec la hausse des tarifs de l'immobilier. Le faible taux du parc social, resté inchangé depuis longtemps, ne compense pas cette tendance.
- La coexistence, en parallèle, de familles avec de bas revenus, habitants propriétaires ou locataires de logements anciens, quelquefois insalubres.
- Un développement de l'immobilier insuffisamment maîtrisé pour créer des lieux de rencontre et pour préserver l'esprit des anciens hameaux, cher aux plus anciens.
- Des anciens nés dans la commune dont les familles se sont éloignées ou qui auraient tendance à s'isoler entre eux dans leur pratiques de loisirs et de rencontre.
- De nouveaux retraités encore actifs qui préfèrent s'éloigner des précédents en ne participant pas au club des Aînés.
- Des enfants et des jeunes confrontés de plus en plus souvent aux séparations de leurs parents, le nombre des divorces étant très nombreux depuis deux ans. Le CSC reçoit des demandes de soutien scolaire de plus en plus importantes pour les collégiens. Elles sont liées soit à des niveaux jugés trop faibles par les enseignants, soit à la difficulté de beaucoup de parents d'assurer au domicile une présence effective durant le temps de travail personnel de leur enfant.
- Quelques actes d'incivilités (tags, destructions d'abri bus, vols de scooters...) sont suffisamment mis en exergue pour entretenir un climat de suspicion envers certains groupes de jeunes.
- A Migné-Auxances, comme ailleurs, la tendance à consommer des activités et des services sans participer à leur conception et à leur gestion tend à s'amplifier même si la forte « prégnance » associative locale limite ici ce phénomène, maintient une bonne part de « convivialité » et compense en partie le manque de réflexion et de vision des instances communales sur l'évolution sociale du territoire.

Au vu de ces constats, qui peuvent être parfois corrélés entre eux, il semble donc qu'un certain nombre de risques existent à Migné-Auxances :

- Le développement de l'isolement de certains habitants et des difficultés éducatives dans certaines familles,
- L'existence d'incivilités et l'apparition d'un climat de suspicion entre jeunes et aînés,
- Une certaine tendance à la « ghettoïsation » des lieux de loisirs ou d'hébergement spécifiquement dédiés aux aînés, et de ceux dédiés aux ados,
- Un clivage désormais plus marqué entre anciens et nouveaux habitants,

- La tendance à une disjonction entre les lieux où l'habitat reste modeste et n'a pas connu de rénovation importante et ceux où apparaissent des pavillons avec piscine ou des restaurations luxueuses.

En réponse à ces risques sociaux, il est primordial de développer des propositions d'actions permettant aux différentes catégories de la population et aux différents âges de se côtoyer plus fréquemment, de se connaître et de se rendre des services mutuels. Il faut surtout donner plus de cohésion au territoire communal et à ses habitants.

Certes sans commune mesure avec ce qui se passe dans certaines banlieues, nous rejoignons là les préoccupations nationales qui tentent de limiter la disparition du lien social, la montée de la délinquance et des ghettos dans les quartiers en difficulté.

Il faut donc repenser les modalités d'intervention sociale sur le territoire communal en les centrant sur l'idée générale du renforcement du « mieux vivre ensemble ». Cela suppose de s'appuyer sur l'intergénéralité comme axe central du projet. Cette démarche devrait permettre de renforcer le lien social, de favoriser l'entraide, d'aider chacun à trouver une place « naturelle » dans la commune. Elle contribuerait également à faire évoluer la vision culturelle du classement des âges en catégories, de la vieillesse trop souvent considérée comme synonyme de maladie et de handicap alors qu'elle pourrait être vue comme une ressource.

Elle aiderait par ailleurs à renforcer le partenariat entre les acteurs sociaux locaux qu'ils soient associatifs ou plus institutionnels. Le Centre Socio Culturel s'est donné pour ambition d'être un « carrefour de réflexions, de coordination de projets et de développement d'initiatives »⁴², il doit pouvoir tenir ce rôle et il doit également faire partager cette vision des enjeux de la démarche intergénérationnelle avec les institutions locales concernées : la Mairie, le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales.

Dans ce domaine, nous pouvons certainement nous inspirer d'expériences comme démonstration du fait que les actions intergénérationnelles peuvent réellement être un moyen d'améliorer le lien social, la convivialité et la solidarité dans le Centre et au sein de la Commune. Il faut aussi arriver à définir une approche commune à tous les acteurs concernés et pouvoir bénéficier d'appuis officiels.

Le chapitre suivant s'attachera donc à montrer quels sont les fondements d'un tel projet, c'est-à-dire au nom de quels enjeux et de quelles notions partageables par les principaux acteurs sociaux de la commune il peut s'envisager ; mais aussi quelles sont les expériences déjà tentées ailleurs et quelles sont les incitations officielles ou privées déjà en place qui peuvent y aider.

2. LES FONDEMENTS DU PROJET

⁴² Confère la Charte du C.S.C mise en annexe N°1

Pour motiver l'ensemble des acteurs potentiellement concernés, il est nécessaire de pouvoir leur préciser quelles sont les notions et conceptions qui fondent le projet que nous voulons développer. Pour motiver l'ensemble des acteurs potentiellement concernés, il est nécessaire de pouvoir leur préciser quelles sont les notions et conceptions qui fondent le projet que nous voulons développer. Il faut aussi indiquer les encouragements publics qu'elle pourrait recevoir, montrer par des exemples variés les réussites déjà engendrées ailleurs et les enjeux de société auxquels elle pourrait répondre.

2.1 Trois notions essentielles à préciser

Trois notions, liées entre elles, sont au centre de notre projet et doivent donc être précisées :

- le «Lien social» dont le renforcement sur la commune est la finalité du projet,
- l'«Animation Globale» qui est une fonction portée par les Centres Sociaux permettant d'élaborer des projets adaptés à la réalité du territoire,
- l'«Intergénération» qui est le moyen choisi pour y parvenir.

2.1.1. Le lien social

Le renforcement, ou du moins, le maintien d'un lien social important au sein de la population, est bien le but final recherché par ce projet. En effet, la cohésion sociale et la solidarité sont des facteurs incontournables pour maintenir le lien social au sein de toute société, y compris et surtout à l'échelon local.

A) Du point de vue de la sociologie.

En sociologie, la notion de lien social regroupe l'ensemble des relations, appartenances, affiliations qui unissent les individus faisant partie d'un même groupe social, d'une même communauté géographique ou qui établissent des règles sociales entre individus ou groupes sociaux différents. Le lien social représente la force qui lie, par exemple, les membres d'une famille ou les membres d'une communauté entre eux.

Pour Emile DURKHEIM, sociologue qui fait référence en la matière, le lien social recouvre plusieurs dimensions :

- Une dimension politique s'approchant des notions de démocratie et de citoyenneté,
- Une dimension économique grâce aux liens créés par le travail,
- Une dimension sociale, proche de la notion de « conscience collective » d'appartenance à un groupe.

Pour le sociologue et anthropologue Marcel MAUSS le lien social est fondé d'abord sur l'échange entre les personnes. Cet échange est constitué par une triple obligation de « donner, recevoir, rendre ». C'est ce qui fonde le « vivre ensemble », non pas sur le plan familial, mais sur le plan collectif.

Quand à la qualité du lien social, elle est une des bases de la qualité de la vie en société, au-delà du niveau de richesse matérielle. Pour Francis FARRUGIA⁴³, les liens sociaux déterminent la qualité des rapports sociaux et permettent aux individus d'acquérir leur identité sociale. Selon ce sociologue contemporain les conceptions traditionnelles du lien social qui ont été développées au XIXème ou au début du XXème siècle par SAINT-SIMON, COMTE, TÖNNIES ou DURKHEIM, valorisent et opposent par trop la vie traditionnelle communautaire et solidaire, vue comme naturelle et authentique, à la vie sociale moderne qui s'est constituée sur la rupture des liens primordiaux. Cette vie sociale moderne reposerait sur des liens jugés factices et sur l'exaltation dangereuse de l'individu. La société qui en résulte ne tient que par un contrat trop fragile passé entre les individus repliés sur l'égoïsme de leurs intérêts privés. A ce souhait de reconstruire de bons liens et de réformer les mauvais liens, on pourrait préférer la théorie du « *pacte social* » de J.J. ROUSSEAU⁴⁴ qui, lui, plaçait au second plan cette notion de contrat en posant comme préalables nécessaires la légitimité du lien social et sa capacité à fusionner les intérêts de l'individu et ceux de la communauté d'appartenance (pour retrouver l'antique idéal de la Cité Grecque).

B) Une notion inséparable de celles d' « Exclusion » et de « Cohésion sociale ».

Par ailleurs la notion de lien social est aussi à rapprocher de celles, plus politiques, de cohésion sociale et d'exclusion qui sont contraires l'une à l'autre. J.B. de FOUCAUD définit l'exclusion ainsi: « *Il y a des sociétés pauvres qui ne sont pas excluantes car elles ont conservé des liens sociaux forts. Quand à ce qui différencie l'exploitation de l'exclusion, c'est l'absence de lien social : l'exclu ne se situe plus dans un rapport d'échange avec autrui, il est le plus souvent seul, sans droits sur autrui parce qu'il ne représente plus d'utilité pour lui.* »⁴⁵

La cohésion sociale, elle, est l'ensemble des mécanismes de structuration des liens sociaux mis en place. Ainsi il existe un lien social global qui attache chaque individu et sous-système local au système global de société (que DURKHEIM nomme « *lien organique* ») et un

⁴³ Francis FARRUGIA, *La crise du Lien Social : Essai de sociologie critique*, Paris : L'Harmattan, 1993, 224p.

⁴⁴ Théorie exposée notamment dans ses livres *Du contrat social* et *Emile*.

⁴⁵ Entretien de J. B. de FOUCAUD avec J.M.COLOMBANI paru dans *Le Monde* du 13 Mars 1993.

autre lien social qui attache chaque individu au sous-système local (que DURKHEIM nomme « *lien mécanique* »).

Nous constatons que ce besoin de cohésion sociale est de plus en plus ressenti dans notre société y compris au plus haut niveau de la société française au fur et à mesure que se développent les constats de solitude, d'exclusion, voire de rejet de l'autre : le précédent gouvernement comportait un Ministère « de l'Emploi et du Travail et de la Cohésion Sociale » et avait ouvert une Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances.⁴⁶ Le « plan de cohésion sociale »⁴⁷ est encore actuellement à l'œuvre

Les maires semblent aussi de plus en plus afficher, dans leurs fonctions et dans les projets municipaux la prégnance du lien social, afin d'assurer la cohésion sociale de leurs administrés. Une étude de l'O.D.A.S. menée en 1997 auprès d'une centaine de Maires de villes de plus de 10.000 habitants avait permis de montrer l'existence d'un intérêt certain de ces élus pour la question du lien social face à la dégradation constatée du tissu social. Dix ans après l'O.D.A.S. a recueilli à nouveau l'avis de plus de 150 Maires : ils placent le lien social en quatrième position des priorités importantes pour le bien-être de leurs concitoyens, un quart d'entre eux le plaçant même en première ou deuxième position⁴⁸.

La crise du lien social en France est donc évoquée clairement par les élus et apparaît à travers la mise en place des dispositifs nationaux récents évoqués plus haut. Entre autres origines, les plus communément mises en avant sont le déclin de l'autorité, les difficultés à établir de nouvelles règles de vie commune du fait de l'individualisme croissant, des perturbations rencontrées lors du processus de sociabilisation de l'individu (faiblesse des liens familiaux, du voisinage...), la perte des valeurs sociétales et de la notion de bien commun, le développement du chômage et du travail précaire.

C) Une notion proche : « La Reliance ».

Nous pouvons aussi associer à ce besoin de lien social, la très intéressante notion « *d'impératif de reliance* » proposée récemment par Edgar MORIN. L'extrait suivant de *La Méthode* est assez explicite pour la saisir :

« Notre civilisation sépare plus qu'elle ne relie. Nous sommes en manque de reliance, et celle-ci est devenu besoin vital; elle n'est pas seulement complémentaire à l'individualisme, elle est aussi la réponse aux inquiétudes, incertitudes et angoisses de la vie individuelle. Parce que

⁴⁶ L'A.N.C.S.E.C. dite l'A.C.S.E, créée par la loi du 31 Mars 2006 « pour l'égalité des chances », remplace pour partie le Fonds d'Action Sociale.

⁴⁷ Plan dit « Borloo » qui a donné lieu au vote de la loi N°202-32 du 18 Janvier 2005.

⁴⁸ Enquête « Les Maires et le Vivre-ensemble » menée entre 2005 et 2007 auprès des villes de plus de 20.000 habitants, publiée dans *La Lettre de l'ODAS*, Avril 2007

nous devons assumer l'incertitude et l'inquiétude, parce qu'il existe beaucoup de sources d'angoisse, nous avons besoin de forces qui nous tiennent et nous relient. Nous avons besoin de reliance parce que nous sommes dans l'aventure inconnue.»⁴⁹

Le lien social apparait donc comme ce qui sert de « ciment » aux habitants d'un même territoire. A ce titre il est logique que son développement, ou en tout cas son maintien, soit une des préoccupations majeures des élus de ce territoire et des responsables des organismes qui y tiennent un rôle essentiel. Pour le Centre Socioculturel cette préoccupation se retrouve aussi dans la mise en œuvre de la notion de « l'animation globale ».

2.1.2 L'Animation Globale

Le projet de développement social local porté par les Centres Sociaux correspond au principe politique d'une action sociale globale sur un territoire centrée autour des habitants.

A) C'est une démarche de promotion de l'individu et de la famille.

Nous pourrions la caractériser ainsi :

- C'est une action globale, ce qui signifie qu'elle prend en compte la personne dans la globalité de ses besoins (éducation, culture, travail, logement...) au sein de son système complexe de relations au sein de la famille et de son environnement social (vie sociale et associative, voisinage...).
- C'est aussi une action collective : il s'agit de pouvoir initier une action qui permet à une population de se faire connaître et reconnaître par les autres et la(les) collectivité(s) locale(s).
- C'est enfin un projet de territoire vécu et vivant, qui suppose que les habitants soient consultés, concernés dans la conception, dans la conduite et dans l'évaluation du projet. Par la suite les habitants sont logiquement appelés à participer à la vie et aux décisions du centre social en s'impliquant dans ses instances et ses groupes ou commissions de réflexion et de travail.

La mise en place du projet intergénérationnel (cf. chapitre 3.2.2) passe donc par une démarche participative et collective permettant l'implication de ces habitants, devenus bénévoles ou administrateurs. De même elle demande de vérifier par enquête que la direction choisie rencontre bien l'assentiment des habitants (cf. paragraphe 3.2.2.D et E).

⁴⁹ Edgar MORIN, *La Méthode 6 : Ethique*, Paris : Le Seuil, 2004, p.114

B) C'est aussi une fonction reconnue et financée par une « prestation d'animation globale ». Versée aux Centres Sociaux agréés par la CAF, cette prestation de service annuelle permet :

- D'élaborer un projet sur un territoire de proximité, construit par des professionnels et des habitants auxquels sont associés des partenaires,
- D'accueillir, écouter, rencontrer les habitants, les familles, analyser les besoins des populations, faire connaître leurs attentes,
- D'associer toutes les personnes qui le souhaitent à l'élaboration de projets collectifs, à la vie du centre social, et de participer au dialogue qui en découle avec les institutions politiques,
- De mobiliser les ressources des dits habitants et du territoire, de développer des coopérations avec d'autres acteurs, de démultiplier et aider la vie associative locale,
- D'assurer le pilotage (humain, financier...) du projet s'il est porté par la structure.

Cependant nous constatons que depuis quelques temps cette approche est fragilisée par les évolutions de la mise en œuvre des politiques publiques. La mise en place locale de l'acte II de la décentralisation a accentué les fractionnements des compétences institutionnelles et la logique de financements d'activités très ciblées sur une durée courte (un an). Le passage quasi obligé par des commandes institutionnelles pour obtenir des financements a souvent tué l'initiative et la créativité de Centres Sociaux devenus trop souvent de simples prestataires.

C'est pourquoi nous souhaitons nous saisir de l'opportunité du renouvellement de la prestation d'animation globale pour lancer nous même l'initiative d'un projet intergénérationnel sur la commune. C'est en effet un moment où nous pouvons mobiliser et sensibiliser non seulement tous les acteurs bénévoles et salariés du centre mais aussi établir et partager avec les institutions et partenaires locaux un diagnostic précis des problématiques sociales de la commune.

Mais pour pouvoir les associer et les convaincre, il nous faut mieux expliciter ce que représente une démarche intergénérationnelle.

2.1.3. La démarche intergénérationnelle

A) Il n'existe pas de définition unique.

Il est difficile de trouver une définition claire et précise de la notion d'intérogénération même en examinant toute la littérature produite à ce sujet. Le concept n'apparaît dans aucun dictionnaire

et le dictionnaire Larousse ne connaît que l'adjectif « intergénérationnel » : *qui concerne les relations entre les générations (Ex : Solidarité intergénérationnelle)*⁵⁰.

Le mot intergénération est constitué du latin *inter*, « entre », exprimant une relation réciproque et du mot génération qui a lui-même plusieurs sens selon que l'on se situe dans les domaines de la démographie, de la sociologie ou de l'histoire.

B) Aujourd'hui trois définitions sont généralement utilisées pour définir la notion de génération :

- Celle à laquelle on pense spontanément : l'idée de générations familiales liées par la filiation,
- L'ensemble des personnes ayant vécu les mêmes faits marquants (Ex : la génération de la guerre, la génération de Mai 68),
- La notion de cohorte des naissances d'une même année utilisée par les démographes.

L'intergénération n'est pas non plus facile à définir car elle fait référence à un mélange de situations d'hier et d'aujourd'hui. L'intergénération d'hier renvoie à l'image d'un temps plus « rural » où l'on vivait « en famille » à plusieurs générations sous le même toit, dans la même ferme, le même village. Les valeurs sociales, familiales, parfois professionnelles, étaient ainsi naturellement transmises des plus âgés aux plus jeunes. Les enfants assuraient un entourage matériel aux plus âgés lesquels contribuaient à l'éducation des plus jeunes. Aujourd'hui cette conception de la famille a changé du fait des éloignements dus aux études, au mariage ou au travail. On se voit moins souvent et la distance existe aussi dans les relations de petits enfants à grands parents. Dans un monde où tout va très vite, on a donc plutôt parlé depuis les années soixante de « fossé entre les générations » et ce jusqu'à des jours très récents.

C) Intergénération et solidarité familiale

Il existe aujourd'hui tout un discours, en lien avec la nécessité de cohésion sociale, visant à promouvoir les solidarités générationnelles et donc la solidarité privée. Les pouvoirs publics encouragent la solidarité des familles vers les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle mais aussi envers les plus âgés (Journée de la solidarité...). Le système de protection sociale reposant en France, pour l'instant, sur un contrat entre les générations et face à l'importance des besoins sociaux à satisfaire, certains mettent en avant « les limites au développement de l'Etat providence

⁵⁰ Petit Larousse édition 2005.

qui doivent laisser la place à des solidarités familiales fortes et à des formes dynamiques de solidarités intergénérationnelles portées par des acteurs associatifs locaux »⁵¹.

Discours que récusent un certain nombre de chercheurs en sciences sociales réunis autour de Serge PAUGAM, pour qui « il apparaît évident que les solidarités familiales tendent à accentuer les inégalités entre les familles et ne peuvent être considérées que comme une alternative aux interventions de l'Etat en direction des jeunes et des plus âgés dépendants. Cette forme d'aide, qui fonctionne en outre bien souvent sur le mode du coup de pouce ponctuel, ne peut être que limité et complémentaire des solidarités publiques »⁵².

D) Comment et sous quelles formes la notion d'intergénération a-t-elle pu réapparaître dans les années 90 ?

Tout d'abord l'abaissement de l'âge de la retraite, l'apparition de la préretraite, l'amélioration des conditions de vie ont renforcé la disponibilité et le temps libre de retraités en bonne santé, souhaitant apporter leurs savoirs, leurs savoir-faire et leur solidarité à d'autres personnes qui ont besoin de soutien. Le bénévolat ne s'est jamais autant développé grâce à ceux que l'on nomme aujourd'hui « les séniors ». Ils se sont souvent investis dans des actions caritatives (Restaurants du Cœur, Banque Alimentaire...), dans l'accompagnement à la création d'entreprises et activités d'insertion, de soutien scolaire etc. Comme l'indiquent P.PITAUD et R.VERCAUTEREN : « *L'un des faits majeurs liés à l'apparition du terme intergénération réside dans le changement de l'organisation sociale de ces dernières décennies, qui a amené jeunes et âgés à se rencontrer sur une base logique et rationnelle...Changeant de sens, l'intergénération a élargi ses compétences. On ne transmet plus un savoir moral, chargé des valeurs culturelles et familiales, mais un savoir social, un savoir scolaire...* »⁵³.

L'intergénération d'aujourd'hui ne vise donc pas à recréer les solidarités familiales de l'époque de la cohabitation naturelle entre les générations mais elle répond désormais à plusieurs désirs : se donner une utilité personnelle, lutter contre la solitude, participer aux besoins de solidarité exprimés dans notre société, transmettre des compétences... Cette approche nouvelle vis-à-vis de la longévité a pour intérêt de rompre avec celle fondée habituellement sur les problèmes de coût, de financement des retraites et de prise en charge de la dépendance des aînés qui ne sont plus alors considérés seulement comme des objets de solidarité ou de soins

⁵¹ Extrait du rapport de R.BRIET « La société intergénérationnelle au service de la famille » remis à Ph.BAS lors de la conférence de la famille de Juillet 2006. Disponible sur internet : www.famille.gouv.fr/doss_pr/conf_famille_2006

⁵² Déclaration de S.PAUGAM au Journal *Actualités Sociales Hebdomadaires*, 19 Janvier 2007, n°2490, p.36.

⁵³ P.PITAUD, R.VERCAUTEREN, *Acteurs et enjeux de la gérontologie sociale*, Ramonville Saint Agne : Eres, 1993, p.38

mais comme des participants actifs à la vie sociale de leur territoire de vie. Elle rejoint donc les notions de lien social décrites plus haut et celle de participation des habitants qui est un des points central de la raison d'être et de l'action des Centres Sociaux.

Le concept d'intergénération a engendré bien des initiatives et démarches différentes. Selon l'ethnologue Bernadette PUIJALON, depuis l' « Année Européenne des personnes âgées et de la solidarité entre les générations » en 1993 une première typologie de projets à vu le jour autour des notions de « rencontres », de « faire ensemble » et de « transmettre »; en 2005 c'est plus l'échange symbolique entre les générations qui domine car « En faisant le lien entre la mémoire et l'histoire, les plus âgés donnent aux plus jeunes la dimension du passé en même temps qu'ils leur donnent la dimension de l'avenir en témoignant de la longueur de la vie : ils sont les passeurs »⁵⁴.

De plus, selon Mohamed MALKI, «l'intergénération est devenu un projet politique local avec la nécessité de développer des espaces et lieux publics pour tous les âges »⁵⁵. Enfin la dernière typologie de projets apparue chronologiquement est celle concernant des réalisations immobilières qui associent en un même lieu l'accueil ou l'hébergement de personnes âgées avec l'accueil de jeunes enfants au sein d'une crèche par exemple, voire qui installent un habitat adapté pour les personnes âgées au sein de quartiers ou d'immeubles « intergénérationnels » où ils côtoient de jeunes ménages.

E) Un choix à préciser

Il faut donc préciser de quelle démarche intergénérationnelle nous souhaitons nous inspirer car depuis peu « *l'intergénération est devenu un produit à la mode, objet de multiples encouragements et de nombreuses commandes, en particulier municipales. Ces demandes correspondent au rêve de tout maire : toucher ces enfants si émouvants et ces vieux un peu isolés, sans oublier les parents des jeunes et les enfants des vieux, retisser du lien social qui se distend quelque peu* »⁵⁶.

Nous veillerons à ce que l'intergénération à Migné-Auxances ne soit pas seulement associée à des poncifs comme « Personnes âgées en foyer et enfants des écoles » pour avoir une optique plus large correspondant aux termes « rencontres, échanges, bien-être collectif, animation globale ».

⁵⁴ Propos de B. PUIJALON tenus au colloque national « Les générations en action », organisé le 30 Septembre 2005 à l'initiative de la D.G.A.S, synthèse disponible internet : http://www.le-marchedesseniors.com/RH_intergenerations

⁵⁵ Idem

⁵⁶ Bernard HERVY, *Propositions pour le développement de la vie sociale des personnes âgées, Rapport de la mission « Vie sociale des personnes âgées »*, Rennes, E.N.S.P, 2003, p.84

Même s'il n'est pas dans notre pouvoir de lancer des projets d'urbanisme avec des lieux de vie innovants permettant une cohabitation solidaire entre les âges comme il commence à en exister dans quelques villes, nous espérons aussi que notre projet pourra amener à moyen terme une réflexion sur la mise en place de ce type d'habitat dans la commune. Cela permettrait d'envisager ainsi un urbanisme nouveau, sortant de l'habituelle problématique conflictuelle : logement social pour familles à faibles revenus contre pavillon confortable pour classes plus nanties. En effet nous devons constamment nous rappeler les risques de délitement du lien social signalés en première partie, à la fin de notre étude du territoire communal. Dans l'idéal il faudrait donc, à long terme, que le projet intergénérationnel pèse sur les leviers qui permettent l'équilibre d'un territoire et le bien être de sa population : prise en compte des besoins et aspirations de toutes les populations et de tous les âges, attention marquée à la préservation du lien social et de la solidarité de voisinage, entretien du sentiment d'appartenance à un même territoire par urbanisme réfléchi et maîtrisé.

Le projet envisagé peut aussi s'inspirer d'expériences déjà menées un peu partout dans ce domaine qui peuvent nous servir de références. Il doit aussi s'appuyer sur des incitations, officielles ou non, qui peuvent le soutenir.

2.2. Des politiques publiques incitatives récentes

2.2.1. Une absence de cadre réglementaire

« *Bien que le renforcement des liens entre générations constitue un enjeu crucial pour la société, la grande loi de l'intergénération reste à écrire* » titrait le magazine l' « Ecole des Parents » en Mars 2006⁵⁷. En effet aucun texte de loi ne s'impose dans ce domaine. Mais les autorités de l'Etat ont apparemment fait le choix d'être attentives aux initiatives et d'encourager toutes les démarches tentées dans ce sens par un grand nombre d'organismes privés (souvent des associations) ou par des collectivités locales (des municipalités essentiellement). Le fait que le thème retenu pour la conférence de la famille 2006 ait été « la solidarité entre les générations » marque bien cette attention, qui, pour l'instant, se traduit plus dans des incitations et recommandations que dans des actes réglementaires et dans des dispositifs de financement importants.

⁵⁷ Fabien Humbert : « Des mesures pour bien vieillir » dans le dossier « D'un âge à l'autre », *L'école des parents* Février-Mars 2006, n°1, pp 41-42.

2.2.2. Des incitations de plus en plus nombreuses

Nous constatons depuis le début des années 2000 un intérêt grandissant des pouvoirs publics nationaux mais aussi de certaines fondations ou organismes parapublics pour cette démarche. Selon la chronologie ou les initiateurs nous pouvons distinguer cinq sources différentes d'incitations.

A) Le premier plan national bien vieillir et le secrétariat d'état aux personnes âgées.

Le programme national « *Bien vieillir* » 2003/2005 initié par le Secrétariat d'Etat aux personnes âgées prévoyait le lancement d'appels à projets dans ce sens avec le soutien de la nouvelle Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Parallèlement le secrétaire d'Etat, Hubert FALCO créait la mission « Vie sociale des personnes âgées » et confiait à Bernard HERVY, animateur-coordonateur dans les hôpitaux gériatriques parisiens BROCA et LA ROCHEFOUCAULD et fondateur du Groupement pour l'Animation Gérontologique, le soin d'établir un rapport devant formuler des propositions et « préciser les objectifs et les conditions de réalisation d'une politique d'animation et de vie sociale et culturelle en direction des retraités et des personnes âgées »⁵⁸.

B) D'autres mesures plus ponctuelles et plus ciblées

En 2004 un prix « *Intergénération* » a été lancé par la sous direction « des âges de la vie » de la Direction Générale des Affaires Sociales. Nous citerons la reconnaissance en 1997 du diplôme B.E.A.T.E.P. (devenu depuis le B.P.-J.E.P.S) dans la fonction publique qui a permis, par son option « Personnes âgées », de développer des projets spécifiques pour ces publics. Plus confidentiel, le dispositif « Jeunes Médiateurs pour l'Internet », coordonné par la Délégation Interministérielle à la Famille et confié à l'U.N.A.F. et aux U.D.A.F. de dix départements, a tenté une expérimentation pour mettre en rapport les compétences de jeunes de 16 à 18 ans ayant obtenu le brevet informatique et les demandes de retraités dans ce domaine. Pour faciliter la transmission des savoir-faire spécifiques à des jeunes qui entrent en entreprise. On peut aussi évoquer la mise en place de maîtres d'apprentissage proches de la retraite, l'employeur faisant ainsi le pari de l'intergénérationnel.

Suite à la mise en place en 1993 d'un premier dispositif gouvernemental de parrainage, une circulaire du 4 Mai 2005 intègre, dans le cadre du « *pilier emploi du plan de cohésion sociale* », le parrainage comme moyen de lutte contre le chômage. Selon ce texte, le parrainage « *a pour objet de faire accompagner des personnes qui ont des difficultés d'accès à*

⁵⁸ Rapport HERVY, *Propositions pour le développement de la vie sociale des personnes âgées*, Rennes : E.N.S.P., 2003, 159 p.

l'emploi par des actifs, des retraités intervenant de façon bénévole ». Ce dispositif est surtout porté par les Missions locales pour faire accompagner de jeunes demandeurs d'emploi par des réseaux de retraités.

Une démarche intergénérationnelle est aussi mise en avant par certains C.L.I.C., eux-mêmes désormais reconnus par la loi 2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Notons aussi que celle-ci permet la reconnaissance d'établissements à caractère expérimental avec prise en charges innovantes permettant de « panacher » des publics, de faire appel à des partenariats⁵⁹. Cette disposition permet, par exemple, de présenter désormais devant les C.R.O.S.M.S. des projets de structure intégrant à la fois des publics âgés et accueillant les jeunes enfants de la population locale.

C) La dernière Conférence Nationale de la Famille

Lors de la «*Conférence Nationale de la Famille* » du 3 Juillet 2006, le premier ministre a préconisé des mesures destinées à « faciliter l'intergénérationnel au quotidien » :

- par la reconnaissance et le soutien aux « *aidants familiaux* » au sein des familles,
- par la diffusion d'un « *passport pour une retraite active* »,
- la création d'« *un compte épargne services* » (permettant de gratifier des bénévoles retraités par des chèques emploi-service utilisables pour rémunérer leurs propres prestataires de petits travaux),
- par la promotion d'initiatives d'un « *urbanisme intergénérationnel* » (qui devrait se traduire par la création d'établissements réunissant crèches et maisons de retraite),
- par l'encouragement des retraités qui s'engagent auprès de la collectivité notamment.

D) Le deuxième plan national «*Bien vieillir*» 2007/2009⁶⁰.

Il définit de nouveaux objectifs concernant les personnes âgées pour les années 2007/2009 sous la forme de neuf axes prioritaires dont l'axe n°6 s'intitule : Promouvoir la solidarité entre les générations, l'intergénération et le « vivre ensemble », creuset du « bien vieillir ». Cet axe énonce trois objectifs qu'il est intéressant de citer in-extenso :

- Inciter les seniors à la participation active dans la société et faire de la solidarité entre les générations un élément structurant du lien social,

⁵⁹ C.A.S.F., article L 312-1, 1,11° et 12° Nous noterons qu'il a été lancé sous l'égide des trois ministères (Santé et Solidarités, Sécurité Sociale/Personnes Agées/Personnes handicapées/Famille et Jeunesse/Sports/Vie Associative)

⁶⁰ Nous noterons qu'il a été lancé sous l'égide des trois ministères (Santé et Solidarités, Sécurité Sociale/Personnes Agées/Personnes handicapées/Famille et Jeunesse/Sports/Vie Associative)

- Valoriser leurs réalisations (toutes formes de participation à la vie de cité : bénévolat, tutorat, créations d'associations ou d'entreprises, œuvres artistiques, transmission de savoir-faire, de patrimoine ou de mémoire...)
- Promouvoir toutes les actions intergénérationnelles qui permettent de vivre ensemble, de se voir et de se comprendre en les enracinant dans le contexte local et l'animation des territoires.

Cet axe 6 est accompagné de deux mesures :

- Contribuer au développement de la « *Semaine bleue* »⁶¹ qui vise à informer sur la contribution des retraités et personnes âgées à la vie économique, sociale et culturelle au travers d'animations intergénérationnelles...(opérateurs désignés : DGAS-DDASS/CNRPA-CODERPA)
- Favoriser les expériences d'habitat intergénérationnel notamment sur le mode de la charte « *Un toit, deux générations* » qui promeut l'offre d'un logement par la personne âgée en contrepartie d'une aide bénévole (opérateurs : DGAS-Fondation de France ; financement par la CNSA).

Un appel à projet régional 2007 lancé par la D.G.A.S, la D.G.S. et financé par la C.N.S.A. permet aussi aux D.R.A.S.S. de soutenir des programmes sur des territoires ciblés « *visant à promouvoir chez les séniors la prévention des maladies...l'amélioration de la qualité de vie, et à encourager des comportements favorables à un vieillissement réussi...L'affirmation et la valorisation du rôle des séniors et leur participation à la vie sociale au travers d'actions collectives...La valorisation et la consolidation des liens entre générations et la promotion de la solidarité intergénérationnelle* ».⁶²;

E) L'engagement des collectivités locales et de Caisses Régionales d' Assurance Maladie

Peu de conseils Régionaux ou Généraux se sont engagés sur le thème de l'intergénération. A notre connaissance, seules la Région Nord-Pas de Calais (qui a subventionné des emplois de médiateur intergénérationnel) et la Région Poitou-Charentes (qui a suscité un groupe de « majors », groupe ressource pour l'accompagnement de jeunes créateurs, de parrainage de jeunes en entreprise) ont eu des initiatives limitées en la matière sous les mandatures précédentes.

Ce sont les villes importantes qui se révèlent les plus actives dans ce domaine. Sans les citer toutes, les villes de Mulhouse, Orléans, Besançon, Brest par exemple ont mené ou impulsé des actions importantes. La ville d'Angers a mené une vaste consultation de sa population sur le

⁶¹ Informations accessibles sur internet : www.semaine-bleue.org

⁶² Circulaire DGAS/DGS/CNSA/2C/2007/242 du 5 Juin 2007 relative à l'appel à projets régional 2007 dans le cadre du programme national « Bien Vieillir ».

thème « *Grandir et vieillir ensemble* » avant de lancer en 1999 un appel à projets locaux renouvelé depuis tous les ans sur le thème de l'intergénération. L'animation des associations, de 300 bénévoles et des seniors Angevins, portée par tout un service dépendant du C.C.A.S est même devenue est un des points centraux de la politique de cohésion sociale mise en avant par les élus de cette cité baptisée par certains journalistes de « capitale de l'intergénération ».

Enfin des organismes de Sécurité Sociale ont également ouvert un appel à projet auprès des associations dans le cadre de leur action sociale. A la C.R.A.M.C.O.⁶³, il est axé sur la préservation de l'autonomie et la prévention des dépendances liées au vieillissement et a pour objectif de promouvoir des actions innovantes s'adressant aux retraités du Limousin et du Poitou-Charentes.

F) Le Rôle important de la Fondation de France et de quelques fondations privées.

Après l'appel à projet « *Alliance des âges* » lancé en 1999, la Fondation de France a proposé en 2002 au sein de son programme Personnes Âgées, un nouveau programme intitulé « *Vieillir dans son quartier, dans son Village – des aménagements à inventer ensemble* » qui a connu un vif succès et a incité à la tenue d'un forum éponyme qui a eu lieu à Paris en Octobre 2004⁶⁴. La démarche ainsi amorcée se veut prospective dans le domaine du vieillissement à travers une logique de renforcement des liens sociaux, de « développement territorial et de croisement des politiques territoriales et sociales » plus que dans une logique de créations « de produits purement gérontologiques ». Selon la Fondation de France, « les réseaux professionnels mais aussi de voisinage, les solidarités familiales, intergénérationnelles, répartis sur des territoires de proximité ont un rôle essentiel à jouer ».

S'il ne concerne pas que les seules actions intergénérationnelles, ce programme privilégie néanmoins l'entrée territoriale et la capacité à oser des expérimentations locales. Il a été accompagné de la mise en œuvre d'un partenariat avec six réseaux nationaux dont la Fédération Nationale des Centres Sociaux.

Aux cotés de la Fondation de France s'est engagée aussi la Fondation J.M. BRUNEAU. Par ailleurs le groupe de caisses de retraites complémentaires AG2R a créé sous l'égide de la fondation de France, la fondation SAFIR qui soutient des projets favorisant le mieux-être des personnes âgées prenant systématiquement en compte leur dimension intergénérationnelle.

⁶³ Disponible sur internet : www.C/cram-centreouest.fr rubrique « social »

⁶⁴ Actes du forum disponibles sur internet : www.fdf.org

G) Les programmes de l'Europe et un réseau européen

En 1993, l'année Européenne a été consacrée aux personnes âgées et *aux relations entre les générations*. Elle a été un des facteurs déclenchant de la prise de conscience de la nécessité de cette approche dans bien des pays.

Jusqu'à la fin de l'année 2006, dans le cadre de l'inclusion sociale, la Commission Européenne, par le F.S.E., l'initiative communautaire « Equal » et « *le programme de lutte contre la discrimination à l'égard des personnes âgées et/ou handicapées* », a plutôt soutenu des projets de recherche incitant à réduire la distance entre les générations et à permettre l'échange d'expériences innovantes (congrès, recherches, publications).

Suite au Conseil Européen de Lisbonne, en Mars 2000, les états membres ont lancé un nouveau programme d'action contre l'exclusion sociale visant à développer les études thématiques, les statistiques communautaires, les échanges transnationaux et constituer des réseaux de spécialistes en la matière. Elle a publié en Mars 2005 un livre vert intitulé « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations » qui analyse les mutations démographiques européennes et leurs conséquences. Il complète l'Agenda Social Européen couvrant la période 2005/2010 dont la réussite n'est assurée « qu'en impliquant toutes les composantes de la population Européenne : le changement doit s'appuyer sur une nouvelle approche intergénérationnelle »⁶⁵.

Sachant qu'il y aura en 2014 une augmentation de 33% des plus de 80 ans par rapport à 2004⁶⁶, l'Union Européenne a décidé également d'adopter en 2004 un projet multinational de trois ans baptisé « Healthy Ageing » (Vieillesse saine), qui vise à favoriser la mise en place de recommandations pour le vieillissement réussi des personnes de plus de 50 ans.

Par ailleurs depuis quelques années, le réseau Intergénération NIGEL permet deux fois par an aux acteurs engagés dans ce type d'actions de se rencontrer, de recenser les actions menées dans différents pays européens (Allemagne, Grande-Bretagne, Autriche, Hongrie, Espagne, Suisse, France, Belgique). Il a mis au point une charte et tenu en Juillet 2005 un Forum d'échanges à Berlin rassemblant 80 acteurs venus de 15 pays pour mettre en lien leurs expériences.

Ces expériences Européennes : quelles sont-elles ? Et en France ? Quels sont les projets déjà mis en œuvre par des structures analogues à la nôtre ou adhérentes du même réseau ?

⁶⁵ Communication de la Commission : L'Agenda Social, Commission des Communautés Européennes, Bruxelles, 2005 p 4.

⁶⁶ Statistiques publiées par Eurostat (Office Statistiques des communautés Européennes).

2.3. Des expériences instructives

Bien sur, il n'est pas question de faire ici le tour de toutes les multiples actions intergénérationnelles menées en France ou en Europe depuis dix ou quinze ans. Nous avons seulement sélectionné quelques unes d'entre elles en fonction de leur inventivité, de leur représentativité des différents types d'activités, de leur pertinence ou compatibilité avec le projet susceptible d'être mené par nos soins.

2.3.1. Chez nos voisins Européens

En Belgique, le mouvement Courants d'âges regroupe un ensemble d'associations de proximité investies dans des actions de solidarité par l'intergénération. Parmi elles, Entr'âges développe à grande échelle des animations régulières (mensuelles ou bimensuelles) en maisons de repos, écoles, clubs pour rompre l'isolement des personnes âgées et pour les aider à rester partie prenante de la réalité extérieure. Entr'âges agit donc le plus souvent comme médiateur entre les personnes âgées et l'institution scolaire. Toujours en Belgique, le projet « Raconte ton école primaire » a permis à des retraités de « l'Union chrétienne des pensionnés » de transmettre à des classes leur propre vécu de l'école primaire. En Belgique enfin, l'expérience de cohabitation anti ghetto entreprise au « Balloir » a permis à l'association « Maison Heureuse » de faire cohabiter dans un même édifice une maison pour enfants orphelins, une maison de retraite et un lieu de jeunes femmes en difficulté.

Sur le même modèle, depuis 1991, les élèves des écoles primaires et les résidents de la maison de retraite de Grunwald à Berlin se rencontrent chaque semaine au sein d'ateliers pratiques ou artistiques où les anciens transmettent des techniques traditionnelles et expliquent les règles d'anciens jeux et coutumes au jeune auditoire. A Berlin toujours, le musée régional de NeuKölln permet aux personnes âgées de rencontrer les jeunes pendant les visites guidées ou les expositions thématiques afin de leur raconter leurs expériences, cuisiner ou jouer ensemble. A Berlin encore la « Bourse du Savoir » rapproche, par un bulletin édité à cet effet, les offres et les demandes d'échange sur tout ce qui a trait au patrimoine des anciens comme aux nouvelles connaissances des jeunes que de nombreuses personnes âgées souhaitent connaître. A Berlin enfin un service très actif, composé de dirigeants économiques à la retraite, parraine et conseille gratuitement de jeunes chefs d'entreprises.

En Lombardie, le « Melo-Centro di Cooperazione Sociale » accueille continuellement pendant les heures scolaires les enfants des écoles avec les personnes âgées du centre afin de réaliser des décorations pour Noël ou une fête de fin d'année. Ils construisent aussi ensemble des masques et décorations pour le char et les fauteuils roulants et défilent, toujours ensemble, le jour du carnaval dans les rue de Gallarate. Ils peuvent également jouer ensemble dans un parc de jeux interactif, conçu comme un véritable lieu de rencontre.

En Sicile, les anciens maîtres dans l'art antique du tressage des branches d'olivier ou de palmier donnent des cours aux enfants de la commune de Noto ou font redécouvrir aux enfants de Sortino le métier de forgeron.

A Carcavelos, au Portugal, un centre communautaire, à partir de la problématique de l'accueil en journée de personnes âgées, s'est élargi à celles des enfants en âge scolaire ou des adolescents en âge d'entrer dans le monde du travail. Tous les projets y sont interdépendants dans l'unique espace du centre où tour à tour les personnes âgées sont spectateurs des prestations des enfants et vice versa.

En Angleterre, depuis 1983, « Axe-Exchange » utilise le théâtre comme moyen de communication entre les générations. Les quatre ou cinq productions annuelles sont montées à partir de la mémoire des acteurs ou des personnes âgées de Londres, improvisées sur ces récits et jouées ensemble par des jeunes et des moins jeunes⁶⁷

2.3.2. En France, des actions favorisant le lien social

Dans notre pays aussi l'imagination est fertile pour développer une approche qui semble pourtant s'être affirmée plus récemment qu'à Berlin, en Italie ou en Espagne. Nous avons tenté d'établir un classement par finalité d'activité ; nous avons également choisi aussi quelques exemples représentatifs d'une tendance récente qui introduit cette approche dans des projets d'équipements multi accueil, voire au cœur des politiques urbaines d'habitat.

A) Des activités intergénérationnelles périscolaires et de transmission de savoirs

Ce sont, sans doute, les actions les plus répandues et les plus connues dans ce domaine. Le retraité agit au sein de séances de « remise à niveau » ou de « Contrats Locaux d'accompagnement à la Scolarité », mettant à disposition des élèves des écoles élémentaires ou des collèges leurs connaissances en français, mathématiques, langues étrangères... Ces cycles existent dans tout le pays et font systématiquement appel au bénévolat de retraités ou étudiants pour compléter le travail d'animateurs périscolaires trop peu nombreux pour assurer un tutorat individuel. C'est le cas dans les 3 cycles mis en place par le CSC à Migné-Auxances.

Dans le domaine de la lecture, l'action la plus emblématique est celle de l'association « Lire et faire lire ». Elle est soutenue par 120 écrivains et le ministère de l'Education Nationale, et permet de mettre en place des séances de lecture à haute voix dans les écoles ou structure éducative. Le lecteur bénévole est un retraité qui intervient au moins une fois par semaine sur le

⁶⁷ Cet exemple et les précédents sont essentiellement tirés du livre de VERCAUTEREN R., PREDAZZI M., LORIAUX M., *L'intergénération, une culture pour rompre avec les inégalités sociales*, Ramonville Saint-Agne : Eres, 2001, p.102-116.

temps périscolaire des enfants dans une démarche axée sur le plaisir de lire et la rencontre entre générations⁶⁸. Ce programme est porté et promu nationalement par l'U.N.A.F. et la Ligue de l'enseignement.

Bien que source de contacts uniquement virtuels, une autre action emblématique, soutenue par la Fondation d'entreprise Boulanger, est celle des « Cyber Papys ». Ceux-ci viennent à la rescousse des élèves du primaire au lycée qui « sèchent » devant leurs devoirs ou ne comprennent pas la manière de résoudre des équations. Des séniors à la retraite, anciens enseignants ou simplement désireux de partager et transmettre leurs savoirs répondent aux questions de jeunes scolaires internautes en difficulté sur le site www.cyberpapy.com. Depuis 4 ans une opération SOS BAC est également mise en place à partir du 15 Mai.

Plus localement les retraités sont aussi à l'initiative d'autres types de soutien à domicile. Ainsi un réseau de retraités⁶⁹ se rend au domicile de travailleurs ou étudiants d'origine étrangère pour les aider dans leurs études ou l'apprentissage du français. Ailleurs ils ont mis en place depuis 2003 un tutorat destiné à redonner confiance à des petits groupes d'ados en difficulté du lycée voisin.⁷⁰

C'est aussi la découverte de l'informatique et du multimédia qui est prétexte à la rencontre et à la transmission de savoirs entre retraités et juniors. Soit de jeunes retraités apprennent aux jeunes enfants les rudiments de l'informatique⁷¹ soit des ados transmettent leur savoir à des séniors⁷². Bien souvent aussi ce sont avec les enfants des écoles maternelles qu'ont lieu ces rencontres organisées autour d'ateliers de cuisine, de jardinage⁷³. Notons aussi l'existence d'une association nationale, « l'Outil à la main » qui permet à d'anciens artisans d'aider des enfants à construire des projets artisanaux et qui fait la promotion des carrières artisanales auprès des jeunes scolaires.

B) Des activités intergénérationnelles basées sur des pratiques artistiques amateurs ou un travail de mémoire

Depuis 1985 une association a initié des cours hebdomadaires ou des week-ends de danse et de création dansante ouverts à des amateurs de tous âges : retraités et 4-5 ans, retraités

⁶⁸ Informations accessibles sur internet : www.lireetfairelire.org

⁶⁹ Action menée à Poitiers depuis de longues années au sein de l'A.P.A.P.T.I.F. : Association Poitevine d'Aide Pour les Travailleurs Immigrés et leur Famille.

⁷⁰ Source : Club de retraités des Hortensias, Mairie des Lilas(93) sur <http://senioractu.com/Trois-ans-de-pratiques-intergénérationnelles-dans-une-ville-de-Seine-St-Denis>.

⁷¹ Au sein des écoles St. Georges et Friedland à Marseille

⁷² Maison de retraite St. Rémy à Nancy, Cyber café de la maison de retraite « le Foyer du Romarin » à Clapiers, dans l'Hérault.

⁷³ ADMR de Blaye les Mines dans le Tarn, Jardin de l'intergénération au foyer logement A. Lemel à Orléans.

et adolescents, retraités et adultes actifs. Ensemble ils créent et des liens affectifs se nouent. Pour les anciens c'est « un bain de jouvence ».⁷⁴

En 2005, un théâtre de marionnettes a monté des ateliers accueillant trois maisons de retraite, une école maternelle, une école élémentaire et un centre de loisirs. Les enfants ont réalisé personnages, décors, scénarii. Après un grand goûter avec les enfants, les anciens se sont mis au travail sur leurs instructions et ont donné vie à trois spectacles touchants et pétris de l'imaginaire des enfants, présentés lors de la « Semaine bleue »⁷⁵.

Une association a mené de 2000 à 2002 un travail de recueil des témoignages de vie des personnes accueillies. Il a donné lieu à la production du spectacle cabaret-conte « Qu'est-ce qu'elle rit Paulette ! ». Durant 3 mois, 170 enfants des écoles locales ont interviewé les anciens et ils ont ensuite participé ensemble à des ateliers théâtre-chansons et décors-costumes supervisés par une compagnie professionnelle⁷⁶.

Ailleurs, cinq retraités ont mobilisé les élus municipaux et de nombreuses familles pour collecter de maison en maison des photos anciennes et des témoignages afin de réaliser la publication d'un livre de photos, mémoire du siècle écoulé dans ce village. La sortie de ce livre en Mai 2000 a donné lieu à un grand moment de retrouvailles conviviales pour 120 personnes de tous âges qui ont commenté ensemble les souvenirs retrouvés.⁷⁷

C) Des initiatives et des lieux de rencontre entre les générations

Nous pensons dans ce domaine aux innombrables rencontres, régulières ou non, instituées entre les enfants d'écoles maternelles ou élémentaires, et les maisons de retraites ou club du 3ème âge, qui fleurissent depuis quelques temps en France. Des liens forts peuvent ainsi se tisser et le rôle de grands-parents de substitution être investi par quelques personnes âgées. Mais ces actions dépendent beaucoup de la motivation et de la confiance réciproque des acteurs initiateurs (direction, agents, animateurs). Elles connaissent des limites notamment auprès des personnes dépendantes et demande un encadrement motivé, préparé et vigilant des deux cotés pour éviter des débordements difficilement contrôlables.

⁷⁴ L'association « Danse ma joie » à Paris, puis à Meaux et à Strasbourg : COUTIER D. Mouvement dansé et rencontre inter-âge, *Le Furet*, Décembre 2000, pp 24-26.

⁷⁵ Initiative du théâtre «La Toison d'or » à Dijon : R RAUX A. « Jeunes et vieux...Ensemble ! » : Cinq initiatives, Union Sociale, Août /Septembre 2006, n°199, pp23-24.

⁷⁶ L'association « AGE-Vie » qui gère le centre d'hébergement temporaire « Relais Sépia » et le service d'accueil de jour de Descartes (Indre et Loire) : BORDAGE C. Au Relais Sépia, tous les âges de la vie s'associent, *Journal de l'Action Sociale*, Décembre 2002, pp 13-14.

⁷⁷ Action réalisée à Beblenheim, en Alsace : GILG H. L'intergénération autour de « Beblenheim, souvenir d'un siècle », *Le Furet*, Décembre 2000, n° 33, p.34.

Sur l'idée des « Cafés Gérontologiques » initiés par le gouvernement Belge, l'association nationale « *Viellir c'est vivre* » a lancé l'initiative des « Cafés des Âges » centrée sur les relations entre générations. Ce sont des forums débats réunissant jeunes et vieux, destinés à faire émerger des témoignages et des projets sur le thème du vieillissement⁷⁸.

Une expérience plus rare, puisque unique en France, est celle menée par l'association nationale des Petits frères des pauvres. Elle y a ouvert un centre de rencontre entre les générations en 1993. Promouvoir la rencontre des générations dans un esprit d'expérimentation sociale, tel est l'objectif de ce lieu hors du commun. Son projet d'établissement vise à renouveler l'accueil des personnes en perte d'autonomie au sein d'une structure ouverte sur la mixité des âges. Le centre assure donc en même temps l'accueil de personnes âgées en perte d'autonomie en long séjour (50 lits), de personnes âgées non dépendantes en courts séjours (14 lits), de familles et des proches de celles-ci dans deux gîtes ruraux, de jeunes et enfants dans le cadre d'une maison des enfants et de classes vertes ou artistiques(parfois accompagnées de personnes âgées venant de la même ville). Des colloques, formations et échanges dans le domaine de l'intergénération s'y déroulent aussi⁷⁹.

D) Des actions de solidarité et de soutien au développement économique et à l'emploi.

Plusieurs mouvements nationaux sont apparus dans les années 80 qui proposent aux retraités d'investir une partie de leur temps libre dans des actions de solidarité et de citoyenneté au service des autres. Ainsi le mouvement « La Flamboyance » préconise la création de « conseils d'anciens » dans les communes sur le modèle des conseils des sages⁸⁰.

Les réseaux E.G.E.E. et E.C.T.I mettent les compétences et les conseils des séniors (souvent anciens cadres), issus du monde de l'entreprise, au service de chômeurs et jeunes créateurs d'entreprise. Elles ont très souvent appuyé la mise en place, à partir de 1993, du dispositif gouvernemental de parrainage de jeunes en situation difficile d'insertion professionnelle porté par les Missions Locales. Le parrainage consiste alors à faciliter l'accès ou le maintien dans l'emploi de jeunes qui rencontrent des difficultés et à se faire accompagner par des personnes bénévoles expérimentées qui ont la confiance des employeurs.

E) Des structures multi-accueil réalisées pour engendrer la connivence entre les âges

Depuis quelques années, inspirées d'initiatives étrangères, un certain nombre de maisons de retraite ont ouvert des haltes-garderies ou des crèches dans leurs locaux ou dans des locaux

⁷⁸ Cafés mis en place à Paris, Angers, Clapiers (Hérault) : Les cafés des âges facilitent la parole sur le vieillissement, *Le Monde* du 7 Décembre 2005

⁷⁹ Expérience de « la Ferme des Vigneaux » à Saint Laurent (Cher) : HERVY B., *Propositions pour le développement de la vie sociale des personnes âgées*, Rennes : E.N.S.P., 2005, p.149.

⁸⁰ Sur le modèle créé à Saint Coultz (Finistère) par M. Kofi YAMGNAME.

communs. Enfants et vieillards y déjeunent éventuellement dans la même salle et partagent certaines activités, les uns apportant le mouvement, les autres la lenteur. Les parents des enfants investissent aussi ces lieux qui s'ouvrent ainsi à l'extérieur et deviennent de vrais lieux de vie pour le quartier.

En région Parisienne, des résidences pour personnes âgées ont intégré une halte garderie dans leurs locaux⁸¹. Une autre a fait le projet d'accueillir, dans un même lieu convivial destiné exclusivement aux habitants d'un quartier en pleine réhabilitation et sous l'autorité d'un même directeur, des enfants de moins de trois ans au sein d'une halte garderie et des personnes de plus de 70 ans au sein d'un accueil de jour⁸².

Une municipalité a ouvert en 2001, une structure multi-accueil innovante qui comporte en un même lieu une halte-jeux (fonctionnant comme une halte garderie), une crèche à temps partiel (ouverte à des enfants handicapés), et un local pour le club local du 3ème âge. Celui-ci anime une chorale très active qui mime des chansons enfantines régulièrement devant les enfants du lieu ; ceux-ci leur offrent dessins ou chocolats. Un atelier de pâtisserie animé par les mamies fonctionne aussi.⁸³

Après 10 années de réflexion opiniâtre nécessitée par l'obligation de reconstruire l'ancienne maison de retraite, une autre municipalité a pris le parti de construire en 2004 un véritable lieu de vie commune. Il rassemble autour du hall commun d'un même bâtiment un établissement pour personnes âgées dépendantes de 60 places (réparties en 6 ilots dont 2 pour personnes désorientées ou handicapées vieillissantes), un multi accueil pour la petite enfance (crèche, halte garderie, R.A.M.) et des personnes handicapées d'un E.S.A.T. hors les murs qui travaillent en cuisine, à l'entretien et à la lingerie. Sortir du tout médical, dépasser les a priori et les préjugés, ouvrir la structure à tous les habitants lors de semaines « à thème » ou de « vide-jardin », s'entourer d'une association d'animation de la maison (regroupant résidents, familles, élus locaux et habitants bénévoles) semblent être les leitmotivs et les facteurs de la réussite de cette expérience.⁸⁴

Plus surprenante, l'implantation au troisième étage d'une maison de retraite d'une école maternelle et primaire. Cette école privée, d'inspiration Montessori, accueille des enfants qui étaient en souffrance dans les structures classiques. Même si cela demande une grande vigilance

⁸¹ A Bonneuil sur Marne et à Saint Maur des Fossés par exemple.

⁸² L'association Privée de Soins et d'Aide à Domicile à la porte de Vincennes à Paris : GUILLARD G. Pour une société intergénérationnelle, Soins Gérontologie, Juillet/Août 2004, n°48, pp 24-27.

⁸³ Structure « Pomme de Pin » à Anthony : CHARPY A. Une structure multi-accueil à Antony, *Métiers de la petite enfance*, Mars 2003, n°87, pp 9-12.

⁸⁴ C'est le « Village des Générations » qui a ouvert ses portes au cœur de Villévêque dans le Maine et Loire : VIGAN Emmanuelle, La Vie comme règlement intérieur - Village des générations, *Le Journal de l'action Sociale*, Décembre 2005, pp.16-17.

par rapport à la sécurité des résidents, les enfants semblent vivre cette proximité avec les personnes âgées comme une évidence. Des activités communes ont lieu : gymnastique et activités manuelles avec la maternelle, ateliers de parole et de mots croisés, écriture du journal de l'établissement, sortie mensuelle au cinéma avec les élèves de primaire.⁸⁵

F) L'intergénérationnel dans l'habitat et l'urbanisme

L'habitat personnel est aussi parfois l'objet de projets où la cohabitation intergénérationnelle est mise à l'ordre du jour.

De nombreuses incitations au partage du logement sous-occupé du senior avec un étudiant moyennant une présence rassurante, un temps partagé pour lutter contre la solitude ou un échange de services (petit entretien, courses...) sont lancées dans quelques grandes villes universitaires par des municipalités ou par des réseaux associatifs locaux⁸⁶, voire nationaux (Le Pari Solidaire). Une charte « Un toit, deux générations », rédigée en collaboration avec la Fédération Française de Gériatrie, offre désormais un cadre déontologique à ces différentes initiatives.

Dans un contexte de vieillissement de la population, l'enjeu de mixité des âges de la population revêt désormais une grande importance pour les offices H.L.M. qui sont souvent à l'origine de démarche d'habitat adapté à cette problématique. Après avoir mené des opérations d'habitat adapté aux besoins des personnes âgées, la question se pose désormais de favoriser les échanges entre voisins car il ne suffit pas de juxtaposer des appartements réservés à générations différentes pour garantir une vie sociale harmonieuse. Ainsi des locaux collectifs de rencontre sont parfois ajoutés au sein d'une résidence H.L.M. où des appartements sont adaptés aux personnes âgées⁸⁷. Une ville et un office HLM ont aussi construit un immeuble intergénérationnel accueillant 8 familles de trois générations. Elles cohabitent sur le même palier dans des logements séparés reliés par une pièce commune indépendante se fermant par des portes coulissantes⁸⁸.

Le but est même parfois d'aller au delà du logement intergénérationnel en assurant une mixité de services au sein d'un nouveau quartier. Un programme d'urbanisme baptisé « *Génération* » rassemble ainsi désormais sur le même site des logements pour couples avec enfant en bas âge, une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes, une résidence

⁸⁵ Maison de retraite « Arc en Ciel » et école « Couleurs d'Enfance » à Chantilly : Faire la maison de retraite buissonnière, *Le Journal de l'action sociale*, Mars 2007, p.18.

⁸⁶ Mairie de Lille..., Le Temps pour Toit à Nantes, Concordia Logis à Montpellier, Atout' Âge en région parisienne

⁸⁷ A Mérignac et à Issy-les-Moulineaux par exemple

⁸⁸ A Mulhouse : PERRETTE N., VOUILLOT S. Bien vieillir dans sa ville : favoriser l'intergénération par la création de nouvelles formes d'habitats, *Doc'Animation en Gériatrie*, n°4, p.56-60.

pour des personnes atteintes du sida, des domiciles pour accueillir six personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer. Les logements sont équipés de téléalarmes et peuvent bénéficier d'une garde de nuit itinérante basée sur place. Sur place également ont été implantés un restaurant de quartier, une salle d'animation, un service de restauration scolaire, une halte garderie et un R.A.M., certaines retraitées pouvant être agréées comme assistantes maternelles par la P.M.I. . Tous les habitants ont signé une charte intergénérationnelle « Bonjour Voisin ! » destinée à favoriser les liens sociaux et la solidarité dans ce quartier qui se veut intégré au reste de la commune⁸⁹.

2.3.3. Des actions menées par des Centres Sociaux

En lien avec la Fondation de France et son programme « *Vieillir dans son quartier, dans son village* », la Fédération des Centres Sociaux a mis en œuvre progressivement depuis Avril 2002 un programme d'appui pour accompagner de telles initiatives. Elle a organisé fin Aout 2006 sur ce thème, avec la Fédération départementale de Dordogne, une université d'été de trois jours intitulée « Assemblage ».

Un Centre Social implanté dans une région qui doit faire face à un vieillissement important de sa population rurale, mène depuis longtemps des actions destinées à maintenir les personnes âgées sur place, y compris celles devenues dépendantes. Il a réalisé une étude intitulée « *Vieillir dans le Bazois avec les autres* » afin d'appréhender leurs pratiques par rapport à celles de personnes d'âges différents. Elle a permis de repérer leurs difficultés pour ensuite enclencher des actions en lien avec l'ensemble de la population locale⁹⁰.

Un autre Centre Social a établi aussi un diagnostic du vieillissement local « *Une place pour chacun à Plouzané* » à partir du questionnement de certains habitants qui ont eux même réalisé cette enquête. Elle a fait ressortir des questions et désirs d'habitants de tous âges. Le Centre a pu ensuite fédérer des actions communes à toutes les générations⁹¹.

Le projet de restituer la mémoire des anciens en tant que patrimoine culturel à transmettre aux jeunes générations avant qu'il ne s'éteigne avec eux a été mis au cœur du projet d'un troisième équipement. Outre la dimension de transmission, il s'agissait aussi de revaloriser l'image de ces personnes au sein de leur famille et de la collectivité, en dépassant le cadre de la dépendance. Plusieurs familles se sont fortement impliquées dans ce projet qui a permis aussi

⁸⁹ A Saint Apollinaire, à coté de Dijon, projet de la municipalité, de l'office HLM et de la Fédération Dijonnaise des œuvres de soutien à domicile construit sur le quartier de « Val Sully » : DAURE P.H. Val Sully, un habitat intergénérationnel, *Doc'Animation Gérontologie*, n°4, p.61-64

⁹⁰ Centre Social de Chatillon en Bazois dans la Nièvre.

⁹¹ Centre Social « La Courte Echelle » de Plouzané dans le Finistère.

des échanges entre anciens et nouveaux habitants et a mobilisé de nombreux acteurs (Associations, Ecoles...) sur tout le territoire du pays⁹².

Un autre équipement a tenté de rapprocher une population vieillissante et isolée dans une zone montagnarde, des services qui pouvaient améliorer sa vie quotidienne. Pour cela il a embauché une « correspondante » itinérante qui sillonne les hameaux pour aider à domicile les personnes dans leurs démarches, être à leur écoute et mobiliser de petits groupes de voisinage. Des liens de proximité sont ainsi noués et des rencontres conviviales instituées autour de soirées crêpes, châtaignes...⁹³

Parfois quelques habitants ont sollicité la Maison de quartier pour les aider à trouver des solutions alternatives afin de pouvoir vieillir dans un quartier très vivant auquel ils sont attachés. Avec l'implication de ces habitants, une étude sur l'adaptation souhaitable de leur habitat a permis de structurer ce projet avec le soutien de partenaires associatifs et institutionnels. Toute la vie sociale du quartier a été modifiée car c'est ensuite le projet de la création d'un espace collectif qui en a découlé⁹⁴.

A travers toutes les expériences proposées ci-dessus nous pouvons tirer les enseignements suivants :

- Tout acteur associatif, institutionnel, privé peut mettre en œuvre un tel projet à condition qu'il ait été précédé d'un diagnostic et qu'il corresponde vraiment à un besoin social,
- Tous les partenaires du territoire qui peuvent être concernés doivent être associés à la démarche en amont, et il faut à tout prix éviter de faire concurrence à l'offre existante,
- Les complémentarités du territoire doivent être recherchées systématiquement,
- La créativité et l'imagination sont des atouts plus forts en ce domaine que le financement.

Nous pouvons aussi désormais situer et préciser les différents types d'enjeux présents dans une telle démarche.

2.4. Les enjeux de l'approche intergénérationnelle

2.4.1 Un enjeu de lien social

Nous avons déjà développé cette notion au début du présent chapitre en précisant qu'elle représentait la finalité du projet. C'est donc l'enjeu primordial visé par la démarche intergénérationnelle. Celle-ci doit en effet permettre de retisser entre voisins et habitants de tous

⁹² Centre Social du pays de Bouriane à Gourdon dans le Lot.

⁹³ Centre Social du pays d'Olt, dans l'Aveyron, aux confins de l'Aubrac

⁹⁴ Dans le quartier du Val d'Ornay, à la Roche sur Yon en Vendée

les âges des liens devenus trop rares ou trop distendus et de combattre l'isolement de certaines personnes âgées. C'est un moyen de restaurer la solidarité entre générations au-delà du simple cadre familial. Il s'agit de rendre aux personnes âgées leur rôle social et de leur donner une position d'acteur dans la vie locale. C'est aussi un outil permettant de lutter contre leur stigmatisation et contre celle des jeunes : un habitant de Migné - Auxances a répondu à la proposition d'action intergénérationnelle lors de l'enquête menée au printemps dernier : « C'est primordial pour le C.S.C. parce qu'il y a une énorme rupture entre les jeunes et les personnes âgées qui en ont peur »⁹⁵.

2.4.2 Un enjeu de développement local

L'action intergénérationnelle ne se limite pas à prendre en compte les situations des plus âgés. Elle vise, en plus, à développer un rapport social basé sur la réciprocité entre les âges, ancré dans le territoire. La question qui se pose est de savoir comment ce territoire et ses acteurs vont être capables d'accompagner les transitions dues au vieillissement dans la vie sociale locale.

L'enjeu est bien d'une part de croiser la dimension du vieillissement avec d'autres problématiques comme le logement, les loisirs, la culture, la santé pour déterminer en quoi les actions locales qui existent dans ces domaines peuvent intégrer cette dimension. D'autre part que peut-il être inventé ou éventuellement transposé et/ou adapté localement pour apporter des réponses nouvelles aux manques observés ?

2.4.3 Un enjeu d'inclusion sociale et de solidarité

Volontairement nous employons ce terme Européen pour positiver l'aspect de la lutte contre l'isolement et contre la relégation sociale des personnes âgées. Il est évident que les actions qui en sont issues, au-delà du simple cadre familial, peuvent engendrer le développement de liens de solidarité de voisinage internes au territoire et qu'elles peuvent contribuer au bien « vivre ensemble » des habitants.

2.4.4. Un enjeu de prévention

Aborder la question des personnes âgées sous l'angle de l'intergénération peut permettre de sortir des représentations négatives liées au fait que l'avancée en âge ne serait que synonyme de perte, de déficience, de dépendance et de ce fait réduirait le vieillissement à une charge pour la société. En effet travailler sur les phénomènes de vieillesse et considérer la personne âgée du

⁹⁵ Se reporter à l'annexe N° 8

seul point de vue de la dépendance ou du soin amène à continuer à apporter uniquement des réponses spécifiques et palliatives qui sont souvent lourdes dans leur mise en œuvre, coûteuses pour la collectivité et parfois stigmatisantes pour ces personnes. Alors que proposer de participer à une approche intergénérationnelle demande d'anticiper les situations de ces personnes en apportant des réponses préventives à ces problématiques.

2.4.5 Un enjeu de citoyenneté

Ne pas réduire la personne âgée à la diminution de ses capacités ou de ses rôles sociaux, renforcer sa position comme acteur de sa vie, la considérer comme ressource et potentialité du territoire, acteur de l'animation de celui-ci, source d'échanges et de dynamisme pour créer ensemble des actions collectives : c'est bien reconnaître sa citoyenneté à part entière dans la vie locale.

2.4.6 Un enjeu de mémoire et de transmission

Certaines actions peuvent également avoir une dimension de transmission entre les générations. L'histoire locale, les patrimoines culturels, historiques et folkloriques, les savoir-faire gastronomiques et artisanaux peuvent ainsi être redécouverts et mis en valeur sur le plan local. Les seniors jouent alors le rôle irremplaçable de « passeur » de mémoire vers les générations plus jeunes.

Ces enjeux sont tous présents au sein de la commune de Migné-Auxances. Notre enjeu à nous sera de les garder constamment à l'esprit pour mettre en œuvre localement notre projet. Celui-ci s'inspirera, certes, des expériences déjà menées ici ou là dans des contextes analogues.

Mais si ce projet peut comporter des propositions entièrement nouvelles, il doit aussi découler de changements et d'adaptations à réaliser au sein des activités existant déjà au sein du CSC. Celui-ci, pour y parvenir, doit s'appuyer sur le management et la motivation de ses instances et moyens humains internes, sur l'approbation de ses principaux financeurs, sans oublier de développer plus fortement encore le partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux de la commune.

3 DE L'ANIMATION DES PERSONNES A L'ANIMATION DU TERRITOIRE : UN ENJEU DE LIEN ET DE COHESION SOCIALE

Au vu du diagnostic porté dans la première partie il apparaît bien que la problématique importante du territoire est la baisse du lien social et que la problématique du CSC est de sortir de son schéma habituel de propositions par catégories d'âge, en proposant des activités concernant des âges différents en même temps. Il doit aussi sortir plus de ses murs, être plus à l'écoute et travailler plus avec les partenaires qu'il côtoie déjà pour mieux remplir la fonction d'animation globale du territoire à laquelle il est voué. A ces conditions, l'axe intergénérationnel entrevu dans la deuxième partie pourra être un véritable projet transversal commun à la plupart des secteurs d'activité du Centre, mais aussi un moyen d'animer et d'apporter plus de solidarité sur toute la commune.

Pour que le projet réussisse à rassembler les « forces vives » de la commune, il doit reposer au départ sur des propositions d'actions simples et concrètes, correspondant à des besoins déjà repérés. Il doit aussi s'appuyer sur une démarche dans laquelle toute instance et tout habitant qui se sentirait concerné et motivé pour y participer puisse y trouver sa place sans difficulté. Il doit enfin bénéficier d'un management qui doit donner aux salariés et aux instances les meilleurs atouts pour un fonctionnement efficace.

3.1. Convaincre, rassembler et organiser les synergies internes et externes autour du projet

La mise en œuvre d'une telle démarche doit reposer sur une concertation importante avec les institutions et sur une recherche de synergies dans la commune pour parvenir à la rencontre souhaitée entre les âges. Deux points préalables sont importants pour envisager l'aboutissement du projet : réussir à faire partager le point de vue sur le risque de délitement social encouru à long terme par la population de la commune (cf. le point 1.2.5.) et corrélativement utiliser l'opportunité du renouvellement du contrat de projet du Centre pour proposer une démarche participative de construction de ce projet.

3.1.1. Elaborer un diagnostic partagé : du constat par le CSC à l'identification d'un besoin territorial par tous les acteurs locaux

Le diagnostic posé dans la première partie de ce mémoire, doit absolument être pris en compte par les salariés et bénévoles du CSC comme par les institutions et associations locales concernées. Il doit engendrer la prise de conscience qu'il existe un besoin important de renforcer le lien social entre tous les habitants. Il faut que les réponses à ce besoin soient envisagées ensemble par tous les acteurs locaux.

A) Mobiliser les acteurs externes

Si l'on se reporte aux institutions qui ont confié formellement des missions de longue durée au Centre, nous avons déjà vu qu'elles n'étaient pas légion (cf. points 1.1.2. et 1.1.4.). De fait, seules la Ville de Migné-Auxances et la C.A.F. ont pris des engagements formels à ses côtés.

Pour la Ville il s'agit de ceux basés sur la signature de la « *Mission d'Intérêt Général* », négociée il y a 12 ans et qui n'ont jamais été remis en cause formellement depuis. Deux adjointes au Maire, chargées de l'action sociale et de l'emploi, représentent la Mairie dans les séances du Conseil d'Administration du CSC. L'adjointe chargée des affaires sociales est présente dans les réunions du Groupe de réflexion sociale évoqué plus loin. La municipalité est associée à la démarche de renouvellement du contrat de projet grâce à la présence de l'adjointe au Maire, chargée de la Jeunesse et de la vie Culturelle qui a participé au comité de pilotage à ce titre.

Pour obtenir la reconnaissance formelle de l'intérêt du projet par la Mairie il faudra entamer les discussions lors de la « Commission Mixte », rencontre annuelle CSC/Mairie, qui a lieu en début d'année, avant les votes budgétaires. Vraisemblablement il faudra demander un nouveau rendez vous après Mars 2008 auprès de l'équipe municipale qui sera en place et envisager alors comment conduire ce travail en plus grande proximité.

Comme pour toute structure analogue, l'engagement principal de la CAF se renégocie tous les quatre ans autour d'un nouveau « contrat de projet » qui conditionne l'agrément centre social. Cet agrément se terminant prochainement, ce projet doit lui être soumis comme axe majeur de travail pour les prochaines années en le corrélant au diagnostic des besoins locaux.

Dans le même esprit, une approche a déjà été tentée auprès du Conseil Général parce qu'il apparaît très peu parmi les soutiens actuels et surtout parce qu'il est concerné par la prise en charge des personnes âgées. Cette participation n'a pas été obtenue pour l'instant, sans doute car l'approche intergénérationnelle ne fait pas partie de ses priorités ; plus sûrement parce qu'il ne souhaite pas encore s'engager dans une relation conventionnelle durable avec les centres sociaux. Face aux conséquences de la baisse du lien social sur les processus d'exclusion, nous tenterons donc en 2008 une nouvelle approche plus pragmatique en essayant d'impliquer dans le futur groupe de pilotage un travailleur social ou le responsable de l'U.T.I.S.S./Maison de la solidarité dont dépend Migné-Auxances.

Concernant les écoles de la commune, les équipes enseignantes devront aussi être sensibilisées à cette démarche afin de coordonner nos éventuelles approches. En effet l'une des classes d'une école maternelle a entamé en Mai 2007 des contacts avec les résidents du foyer des Fougères. Des possibilités et thèmes d'actions communs pourraient être programmés sur les saisons scolaires dans ce sens. La concertation doit passer notamment par les rencontres organisées par l'animatrice sportive municipale qui assure aussi la fonction de coordination du

Plan Educatif Local et du Contrat Temps Libre (contrat Enfance Jeunesse à partir de Janvier 2009). Il faut aussi mettre à profit les contacts du Centre avec les associations locales de parents d'élèves, associées déjà au déroulement des cycles C.L.A.S. et à des projets de soutien à la parentalité, pour amplifier la participation des adultes aux projets intergénérationnels.

Cette démarche devra devenir un axe régulier de travail et de concertation au sein du « Groupe de Réflexion pour le Développement Social à Migné-Auxances ». Celui ci, animé par le CSC, réunit quatre à cinq fois par an les acteurs sociaux de la commune : le Centre, l'Assistante Sociale de l'U.T.I.S.S./Conseil Général (qui tient toutes ses permanences au sein des locaux de la Comberie), l'A.D.M.R., et l'adjointe au Maire chargée du C.C.A.S. L'objectif sera d'obtenir un partage de vision et de faire jouer les complémentarités d'actions des uns et des autres notamment auprès des personnes âgées. Par ailleurs nous indiquons plus loin le rôle central de coordination que ce groupe pourrait tenir à l'avenir.

Comme cela a été déjà dit, ce projet nécessite de travailler aussi avec tous les acteurs associatifs de l'action sociale et de l'animation du territoire communal. C'est pour cela que des contacts préalables doivent être pris avec les responsables des associations « Aînés Ruraux » et A.D.M.R. afin de connaître leurs remarques et de les impliquer prioritairement.

L'O.M.S.F.E.L. doit également être associé à la démarche car c'est un relais important auprès de l'ensemble du monde associatif local (il est, comme l'A.D.M.R, représenté aussi au sein du C.A. du Centre). Le projet devra donc être présenté à l'un de ses « comités directeurs ». La bonne perception de ce projet par ce « collectif d'associations » peut permettre qu'il soit promu auprès des nombreuses associations et clubs de la commune et auprès de leurs adhérents.

En raison de ses expériences passées en la matière, l'association « Migné-Auxances Mémoire » pourra aussi être sollicitée pour participer à des approches sur l'histoire locale qui feraient appel au témoignage des anciens. Ses bénévoles peuvent conseiller les ados et leurs animateurs qui s'engageraient dans cette voie sur le choix des personnes qui connaissent bien le patrimoine local et peut-être collaborer à la publication des résultats de ce travail.

Ainsi les conditions institutionnelles et partenariales nécessaires pourraient être réunies pour favoriser la réussite du projet. Projet qui nécessite une concertation permanente et qui demande à être attentif aux suggestions et remarques venant de tous les acteurs extérieurs mais aussi de tous ceux présents au sein du centre.

B) Mobiliser les acteurs internes

Avec les salariés du CSC, ma pratique de management est plutôt du type participatif. Elle demande donc d'être à l'écoute de leurs suggestions, de leurs questionnements et propositions et de faire circuler les informations le plus rapidement et le plus largement possible. Elle nécessite en

même temps de rappeler régulièrement les valeurs défendues par le CSC, les règles de bonne gestion et les nécessaires impératifs d'équilibres budgétaires ainsi que l'importance d'avoir une vision globale de la marche de l'équipement et des besoins réels des habitants.

Le personnel, et spécialement les animateurs, ont été associés depuis un an à l'élaboration du projet. Depuis le début de l'année ils ont avancé des suggestions en réunions d'équipe et de secteurs et débattu de nombreux aspects. Il faut continuer à utiliser ce temps de réunion pour mobiliser et piloter les salariés dans la phase de réalisation (cf. point 3.3.1.D).

La fonction de directeur de Centre Social réclame aussi un type de management un peu particulier, se situant à l'articulation entre la direction du personnel et le respect d'une bonne gouvernance associative au côté des élus bénévoles. Pour être fidèle aux valeurs et aux principes (notamment celui de la participation des habitants) d'un Centre Social, il faut partager pleinement informations et responsabilités avec les élus associatifs, les membres du bureau et la présidente en premier lieu. Le point tenu hebdomadairement avec elle, la préparation et le déroulement des réunions de bureau et de C.A. sont donc des moments mis à profit depuis de nombreux mois pour assurer ensemble la mobilisation, assurer le suivi et la cohérence du projet. Il faut dans ces moments assurer un passage constant d'informations, présenter les hypothèses réalistes en fonction desquelles les élus doivent se prononcer. Il faudra continuer dans cette voie en maintenant à l'ordre du jour de chaque bureau et C.A. un ou des points concernant la mise en route et le suivi des actions.

Des décisions importantes d'ajustement devront certainement continuer d'être prises et être relayées dans les deux sens entre bénévoles et salariés. Ils ont pu et pourront cependant confronter en direct leurs points de vue lors des réunions des commissions. Le bureau de l'association a demandé que le projet figure à chaque fois à leur ordre du jour.

Il sera utile également de maintenir l'aspect collectif de cette mobilisation en renouvelant chaque trimestre une rencontre bénévoles⁹⁶/salariés sur ce thème, en terminant autour d'un buffet convivial.

La mobilisation des uns et des autres, à l'intérieur comme à l'extérieur du Centre sera facilitée si une organisation claire est proposée faisant apparaître une instance de référence et des temps de réunions spécifiques à chaque partie du projet.

3.1.2. Organiser la participation des acteurs

⁹⁶ Les bénévoles comprennent bien sur les administrateurs mais aussi des habitants/parents qui participent déjà au fonctionnement de certaines activités et commissions du centre sans être administrateurs.

A) Créer un groupe de pilotage

a) *Dans la phase préparatoire*

Dans la phase de préparation, un « groupe de pilotage » du renouvellement du Contrat de projet a déjà été mis en place. Les rôles qui lui ont été fixés étaient d'intervenir en cas de difficultés des commissions et de superviser la rédaction de l'ensemble du Contrat de projet. Ce groupe a aussi supervisé la démarche d'enquête accomplie auprès des habitants pour connaître leur opinion. Il s'est réuni cinq fois de fin Mars à début Septembre 2007. Tout en ayant délégation du Conseil d'administration, il a dû aussi lui indiquer les éventuels choix à faire quant à des propositions ne correspondaient pas à nos prérogatives ou paraissaient trop difficiles à mettre en œuvre par la suite (le C.A. restant maître d'ouvrage de l'opération). Ses dix membres étaient composés d'administrateurs, de membres des commissions du CSC, de deux animatrices et du directeur ainsi que d'une représentante de la Mairie et d'une de la Fédération départementale.

Dans cette phase préparatoire, la concertation avec les partenaires éventuels s'est faite aussi lors de rencontres non formalisées ou par les relais assurés par les représentants de la Municipalité et de l'OMSFEL dans notre C.A., par les représentants de l'A.D.M.R., du C.C.A.S et du service social du Conseil Général au sein du « Groupe de réflexion pour le développement social à Migné-Auxances ».

b) *Dans la mise en œuvre du projet*

Pour le déroulement du projet il faut désormais structurer une véritable instance qui pourra assumer ce rôle de concertation et de coordination entre tous. Le Centre a besoin de se concerter avec les acteurs extérieurs du projet et ceux-ci ont besoin d'un organe référent qui ne soit pas une des instances du Centre (car il n'y aurait alors plus de dimension participative pour eux). Il est primordial qu'il puisse aussi effectuer des bilans d'étape et en établir des comptes-rendus.

Dans cette hypothèse, soit nous maintenions l'existence du comité de pilotage institué pour la préparation du contrat de projet, soit nous demandions au « Groupe de réflexion » d'investir cette fonction en y intégrant des volontaires qui ont suivi la démarche du comité de pilotage du renouvellement du contrat de projet. Ces deux groupes en ont discuté récemment et ont accepté la deuxième hypothèse qui avait les faveurs du Bureau de l'association. En effet, le comité de pilotage n'avait qu'une fonction provisoire plutôt centrée sur la « méthodologie contrat de projet ». Le groupe de réflexion, plus permanent, a au contraire l'habitude de fonctionner depuis longtemps dans un partenariat ouvert sur les problématiques sociales de la commune.

On y retrouve beaucoup d'acteurs concernés par le projet qui ont déjà l'habitude de travailler ensemble mais il devra intégrer de nouveaux participants. Parmi ceux-ci il semblerait judicieux qu'apparaissent un représentant de l'OMSFEL, la coordinatrice municipale du PEL et des contrats enfance et temps libre, un responsable des Aînés ruraux...Il renforcera le nombre de

ses réunions dont une sur deux, au moins tous les trois mois, sera consacrée exclusivement au suivi de ce projet.

B) Mettre en place des commissions

Le comité de pilotage devra pouvoir s'appuyer sur les réflexions, constats et propositions qui émaneraient de tous les acteurs de terrain, investis dans la réalisation des actions. Ceux-ci devront donc pouvoir faire le point ensemble pour envisager les aspects pratiques de telle ou telle initiative, constater les réussites et les difficultés, modifier et ajuster si nécessaire.

Il serait plus logique que la répartition de ces groupes de travail soit faite en fonction des différentes actions opérationnelles envisagées⁹⁷ en tenant compte des âges concernés et du champs sur lequel elle porte (solidarité, emploi, activités de loisirs, sorties, transmissions, apprentissages...). Comme par ailleurs le projet général et les premières propositions opérationnelles émanent du CSC, il serait judicieux de se saisir de ce besoin de rencontres pour introduire aussi plus d'ouvertures dans les commissions qui fonctionnent à l'intérieur du Centre⁹⁸. Autrement dit il faut aussi envisager une évolution et de ces instances vers un rôle plus tourné lui aussi vers l'animation du territoire. Il faudrait donc que ces commissions réunissent à l'avenir non seulement les acteurs internes mais aussi beaucoup plus d'acteurs externes.

C'est un objectif réaliste car les commissions Emploi-Solidarité et Ateliers pratique déjà cette ouverture à une échelle qu'il faudrait amplifier. Les animateurs ou/et administrateurs qui les animent pourraient continuer ce rôle et ainsi renforcer la cohésion d'ensemble.

Cependant il ne faut pas que les nouveaux participants soient accaparés par des problématiques internes au Centre et il faut donc envisager une alternance basée sur une réunion sur deux exclusivement consacrée à ces projets tandis que l'autre sera plus consacrée aux questions relevant plus des compétences internes du CSC. Ces réunions pourraient alors se dérouler dans les locaux des partenaires impliqués.

3.1.3. Inscrire la démarche dans la temporalité

La démarche de ce projet a été inscrite sur deux périodes bien distinctes :

- La période de préparation et de validation qui correspond au renouvellement du contrat de projet du CSC avec la CAF et à l'année civile 2007,
- La période de lancement et de mise en œuvre qui devrait débuter en 2008 et faire l'objet d'une évaluation au bout de quatre ans

A) Le calendrier de la préparation du projet

⁹⁷ Décrites au chapitre suivant, cf. points 3.2.1 et 3.2.2

⁹⁸ Les différentes commissions du Centre apparaissent dans les tableaux des Annexes N°3 et 4

Avec l'accord des instances associatives, la préparation du projet, à travers la démarche du renouvellement du Contrat de projet, a été inscrite tout au long de l'année 2007 afin de donner à tous le temps de la réflexion et de la consultation avant de décider :

- Jusqu'en Juin 2007 : travail des commissions (2 à 4 réunions par commission) et du comité de pilotage pour établir les grilles de bilan et de projet et superviser la réalisation de l'enquête
- L'été a été consacré à la validation des bilans et objectifs par le CA et à la mise en forme du document complet de présentation du contrat de projet, validé lui-même en Septembre pour transmission à la CAF début Octobre 2007.
- La présentation orale du projet aux représentants du Conseil d'administration siégeant à la commission Action Sociale de la CAF et aux représentants de la Mairie (et du Conseil Général ?) est prévu pour mi Novembre 2007.

B) Le calendrier prévisionnel de la mise en œuvre

a) *Mise en œuvre avec les partenaires*

- Début d'année 2008 : renforcement des contacts avec les partenaires associatifs locaux et recherche de leur participation au groupe de pilotage (puis tous les 2 mois). L'Echo de la Creuzette présentera le projet et le Carnaval annuel s'ouvrira à toutes les générations,
- Printemps 2008 : première réunion du comité de Pilotage, A.G. du CSC transformée en forum-débat sur le projet, formalisation des projets avec les écoles et inscription dans le cadre du dispositif P.E.L. Rendez-vous à prendre avec l'équipe municipale nouvellement élue,
- Au Printemps, puis sur l'été : les premières animations entre les Accueils de Loisirs et le Club des aînés et l'EPHAD
- Novembre : réalisation d'une fresque coréalisée par les chantiers de jeunes et des aînés, estimation des besoins financiers de 2009.
- En fin 2008 (et tous les ans ensuite) : premier point de situation établi avec le comité de pilotage, la Mairie et la Caf.
- Début 2010, un bilan intermédiaire est établi,
- Fin 2011, une évaluation complète est menée (cf. le dernier point ce chapitre).

b) *Mise en œuvre au sein du Centre : calendrier pour l'année à venir*

- Fin 2007 : recherche des premiers financements complémentaires, rencontre salariés/bénévoles (préparation des changements concernant les instances internes). Rencontre à renouveler tous les 3 mois,

- Janvier 2008 : rencontres individuelles avec les salariés (évaluations des objectifs 2007 et objectifs pour 2008 (et ainsi tous les ans...),
- Vacances de Février : réalisation d'un séjour ski enfants/ados/familles, avec « monitorat » d'enfants par des ados et appel aux parents pour accompagner des sorties (Expériences à poursuivre à Pâques et sur l'été),
- Juin : point sur l'accueil de nouvelles générations dans les ateliers de loisirs et invitation aux aînés pour la « Festive des ateliers »,
- Été 2008 : propositions de sorties à la journée ensemble enfants/parent/aînés, début de l'enquête « Vivre à Migné Autrefois », avec restitution en Décembre,
- Sur l'année : mise en place des formations collectives et éventuellement de l'accompagnement au projet sur les années 2008/2009.

3.2.Repenser les modalités d'intervention sur le territoire

Il faut rappeler tout d'abord que les « catégories » personnes âgées et enfants ne doivent pas être les seules concernées par l'objectif de notre projet intergénérationnel. Il est essentiel que les adultes, les adolescents soient pleinement associés et impliqués également dans cette démarche ; démarche qui doit permettre le croisement de toutes les générations entre elles, sans exclusive. Elle doit permettre en effet de lutter aussi contre une certaine stigmatisation réciproque entre les jeunes et les personnes âgées.

Au sein du Centre, le changement doit s'envisager sous deux angles :

- Aménager les activités existantes pour que des « passerelles » se créent entre elles.
- Proposer de nouvelles actions à bâtir avec d'autres partenaires.

3.2.1. Décloisonner les secteurs et les activités déjà existantes

Le secteur Enfance pourrait ouvrir beaucoup plus les activités des Accueils de Loisirs aux parents, selon leur compétence et leur disponibilité, pour qu'ils participent régulièrement, aux côtés des animateurs, à des sorties, des activités de découverte, des accompagnements à la piscine, des confections de gâteaux avec les enfants. Pour mettre en œuvre cet objectif, il faut qu'il soit explicitement intégré au projet éducatif de chaque Accueil de loisirs⁹⁹. Il pourra ensuite être mis en avant par les animatrices qui ont la responsabilité de l'Accueil de Loisirs Maternel et du Centre de Loisirs sans hébergement.

La collaboration des secteurs « Jeunes » et « Enfance » peut aussi s'envisager pour permettre de participer à ce mouvement. Ainsi depuis quelques mois la possibilité de valoriser de

⁹⁹ Nouveau terme officiel consacré par Jeunesse et Sports pour désigner les Centres de Loisirs.

grands adolescents qui participent ponctuellement à des animations pour les plus jeunes a déjà été expérimentée. Cette démarche est un préalable pour eux afin de vérifier que l'animation est bien la voie dans laquelle ils veulent persévérer, avant de s'engager dans la démarche longue et coûteuse de l'obtention d'un B.A.F.A. Cette démarche aura le mérite supplémentaire de se dérouler dans un cadre fédéral en bénéficiant de la participation de six centres sociaux du département. Cela permet de faire connaître à ces adolescents d'autres pratiques et facilitera probablement la reconnaissance de cette action par la D.R.D.J.S.

Les chantiers loisirs réalisés par les ados durant les vacances scolaires peuvent aussi être mis à contribution de façon plus importante pour aider matériellement à la réalisation d'animations avec les enfants : réalisation de décors pour les spectacles de fin d'été, réalisation des « bonhommes Carnaval » qui prennent la tête des défilés annuels du Carnaval, petits aménagements et peintures dans les locaux du C.L.S.H.... Les chantiers de jeunes ont déjà réalisé des peintures murales sur la commune, bénéficiant de la supervision d'un professionnel en art mural, habitant de Migné-Auxances. Une semaine de Chantier loisirs peut également donc à nouveau être consacrée à la réalisation commune, aînés et ados ensemble, d'une fresque illustrant un aspect historique de la commune ou sur le thème des générations.

Le Carnaval organisé par le CSC rassemble depuis quelques années dans les rues de la cité les enfants, les parents d'élèves, les enseignants des écoles, les petits de la crèche et du R.A.M. avec les assistantes maternelles. La participation des Aînés Ruraux et de tous les habitants disponibles à cette manifestation accentuerait son aspect convivial..

Au sein des ateliers de pratique amateur du CSC, plusieurs possibilités existent pour aller également dans ce sens. Il faut travailler avec l'animateur-coordonateur, la commission chargée de ce secteur et les intervenants techniques concernés pour mettre en avant et développer les échanges possibles. Le dîner convivial proposé spontanément en fin de saison dernière par les enfants et ados aux adultes de l'un des ateliers d'arts plastiques, est un élément sur lequel il faut rebondir afin qu'il se multiplie. Un autre élément a été la mise en place, pour la deuxième année consécutive, d'une journée commune des ateliers en Juin, nommée « Festive des Ateliers ». Cette journée permet de rassembler à La Comberie les participants de tous âges aux ateliers. C'est le moment où chaque atelier présente une exposition ou un spectacle devant un parterre de parents et de grands parents venus admirer les progrès de leur progéniture. Il faut transformer cette manifestation en un moyen de motiver ces différentes générations à participer toutes à un projet collectif. Il faut aussi opérer des « croisements » entre ateliers permettant, par exemple, aux adultes de la « Danse Country » de s'insérer ce jour là dans une des représentations de danse moderne pour enfants ou au sein d'un des ateliers Hip-hop pour ados.

3.2.2. Promouvoir des rencontres entre les âges porteuses de transmissions de connaissances et de solidarité

Ce second type d'action vise plus à être étendu sur l'ensemble de la commune. Il a pour objectifs spécifiques d'essayer de renforcer le sentiment commun d'appartenance au même territoire, à la même histoire et de faciliter l'exercice de solidarités entre habitants.

Ainsi le souhait a été émis de pouvoir mettre sur pied des ateliers accueillant une fois par mois, conjointement Parents et Enfants, pour réaliser ensemble des créations manuelles, des recettes culinaires ou faire connaissance avec des jeux familiaux inédits. Ce temps partagé pourrait se dérouler dans d'autres locaux que ceux de La Comberie (et pourquoi pas au domicile de parents volontaires ?). Il devrait aussi permettre de reprendre ces découvertes ensemble à la maison. Par ailleurs, réaliser l'une ou l'autre des « sorties familiales » à la journée en partenariat avec le club des Aînés Ruraux, permettrait de favoriser les rencontres tout en rationalisant certaines dépenses (location commune d'un grand bus...).

La commission « Emploi-Solidarité » veut lancer un appel aux jeunes seniors motivés pour constituer un réseau local de parrainage afin d'accompagner et faire profiter de leurs compétences professionnelles et relations certains demandeurs d'emploi de la commune (à l'instar des initiatives présentées au point 2.3.2.).

La commission « Enfance » voudrait amplifier le « recrutement » de seniors dans les deux cycles d'accompagnement à la scolarité existants pour développer le tutorat individuel auprès des enfants ayant des difficultés dans l'apprentissage de la lecture, par exemple. Elle souhaite aussi ouvrir ponctuellement les activités des Centres de Loisirs à la présence de personnes âgées afin que celles-ci transmettent aux enfants l'apprentissage de recettes de gâteaux ou de jeux de société. Leur contribution est envisagée pour des séances de lecture partagée, des témoignages visant à faire découvrir aux enfants les conditions de vie d'autrefois dans la commune (loisirs, anciens métiers, école...). Durant les vacances scolaires, de petits groupes d'enfants pourraient également participer aux Jeudis après-midis récréatifs au local du club des Aînés Ruraux.

Du côté de « l'Espace Jeunesse », les animateurs ont proposé de mettre à contribution des préados pour réaliser un travail d'enquête ayant pour thème la vie à Migné-Auxances du temps de leurs grands-parents. Ce travail pouvant déboucher sur la réalisation, soit d'une exposition, soit d'articles dans l'Echo de la Creuzette ou pouvant alimenter aussi des réalisations multimédia ou un blog sur notre site internet.

La commission « Spectacles » envisage, à partir de la saison 2008/2009, d'adapter deux ou trois spectacles de sa programmation annuelle aux goûts et aux horaires des personnes âgées qui pourraient, sur réservation, être prises et ramenées à domicile ou au Foyer des Fougères par un bénévole conduisant un de nos minibus (un minibus est déjà mis à disposition de l'association des Aînés Ruraux pour lui permettre d'aller chercher à domicile certains adhérents chaque Jeudi).

La commission « Ateliers » envisage l'ouverture pour la saison 2007-2008 d'une nouvelle activité « Scrabble » tous les Mardis après-midi dans les locaux de La Comberie afin de toucher un nouveau public. Il semble aussi possible d'ouvrir un nouvel atelier Multimédia plus spécifiquement adapté aux demandes de nouveaux retraités qui veulent se familiariser à l'usage d'internet et avec les technologies informatiques. Elle souhaite également réserver une place plus importante aux personnes âgées de la commune susceptibles d'exposer leurs savoir-faire manuels lors du marché de Noël et proposer au Club des Aînés de s'associer au déroulement local du téléthon qui a lieu au même moment.

Enfin, l'autre axe important mis en avant dans le contrat de projet proposé à la CAF, étant les problèmes liés au logement sur la commune, il faudra être attentif à ce que cette réflexion n'oublie pas l'adaptation des domiciles des personnes âgées aux éventuelles problèmes de dépendance ainsi que l'amélioration de leur accès aux structures de logements adaptés.

3.2.3. Prendre en compte les spécificités de chacun des groupes sociaux

Le fait de concevoir les interventions par les axes de la transversalité et de la « trans-générationnalité » ne doit pas faire oublier que nous nous adressons à des âges, à des publics et des groupes sociaux qui ont chacun leurs spécificités, leurs besoins et leurs attentes propres. Il faut en tenir compte et surtout ne pas vouloir impliquer des personnes, enfants ou adultes, qui ne seraient pas vraiment à l'aise dans cette démarche. Le libre consentement de chacun reste prioritaire quelque soit son âge. Ainsi dans les accueils de loisirs il s'agira par exemple de proposer ces activités par sous groupes constitués sur la base du volontariat.

Avec les seniors relativement indépendants beaucoup d'activités parmi celles envisagées ci-dessus peuvent s'envisager. Mais nous devons être prudents sur les capacités de réponse et les sollicitations concernant les personnes âgées plus dépendantes. Pour celles-ci, il est évident que la rencontre avec les enfants ne pourra se faire éventuellement qu'à domicile. Il faut donc dans ce cas envisager de passer par le relais d'un aidant familial, d'une intervenante à domicile de l'A.D.M.R. ou de la directrice de l'E.H.P.A.D. des Fougères. Ils ont déjà dits être intéressés par cette démarche à condition qu'elle soit bien préparée en amont. Dans ce cas là, seuls des partages de connaissance sur l'histoire locale ou la transmission de compétences peuvent être envisagés (en vue, par exemple, d'interviews réalisés par les préados ou pour un « tutorat » individuel dans l'aide à la lecture).

Nous ne pouvons que constater qu'à Migné-Auxances comme ailleurs nous vivons dans une société marquée par une ségrégation entre les âges avec peu d'occasions permettant aux plus jeunes et aux plus vieux de se rencontrer. Ils ne fréquentent pas les mêmes lieux et une propension importante existe à se retrouver entre soi avec parfois des stratégies d'évitement. Toutes ses attitudes ne pourront pas disparaître mais notre ambition est bien de les réduire à long terme.

3.2.4. Favoriser la cohésion sociale par une démarche participative

Le déroulement des actions ou les réunions des instances qui présideront aux destinées du projet ne sont pas les seuls facteurs qui peuvent contribuer à développer la cohésion sociale locale. Il faut aussi que les conditions de mise en place, de suivi et de développement de la démarche participative elles mêmes à la création de liens sociaux nouveaux. La réalisation de cet objectif doit passer par une concertation la plus développée possible, par une communication proche des habitants. Quant à la relation entre partenaires elle doit être basée sur la transparence et le respect d'engagements qu'il conviendra souvent de formaliser.

A) Développer des instances de concertation sur l'ensemble du territoire

La concertation ne doit pas rester l'apanage des seuls partenaires entre eux, encore moins du seul Centre avec les institutions. Il faut tenter d'y associer les habitants le plus largement possible soit en utilisant des assemblées ou manifestations déjà existantes soit en développant de nouvelles propositions.

Ainsi il sera opportun d'utiliser l'Assemblée Générale annuelle du Centre, en Mai, pour y inviter non seulement les adhérents et partenaires habituels mais aussi toutes les associations locales et habitants qui le souhaitent. L'A.G. ordinaire sera alors transformée en forum participatif durant lequel le projet sera explicité et les propositions débattues. Les remarques et suggestions seront reprises ensuite par le comité de pilotage. Un autre événement annuel pourra relayer cette initiative : la Fête des Associations, préparée par l'OMSFEL et les associations participantes aurait pour thème fédérateur le projet intergénérationnel. Il serait décliné dans chaque stand des partenaires selon leur modalité spécifique d'implication dans le projet et les éventuels travaux inter-âges déjà réalisés par les ateliers ou les ados, les initiatives déjà en marche valorisées au cours de cette importante manifestation.

Le territoire de Migné-Auxances étant composé d'un assemblage de quartiers spécifiques¹⁰⁰, il est très important de prendre en compte cette dimension. Aussi la concertation doit passer par des rencontres successives avec les habitants de ces lieux. Il faut donc l'organiser en impliquant les six associations de quartier existantes¹⁰¹, et en demandant à leurs responsables d'être des relais permanents auprès de la population.

¹⁰⁰ Cf. le point 1.2.1. et l'annexe N° 5.

¹⁰¹ Les habitants des quartiers de Nanteuil, des Erables, du Moulin Vieux, des Vignes, du village de Limbre et le lotissement de la Pourette ont constitué des associations ou amicales.

C) Communiquer sur les actions et projets

Si la concertation oblige à la communication, comme nous l'avons vu dans les lignes précédentes, il faut néanmoins s'attacher à communiquer sur les projets selon des supports qui peuvent différer selon leurs destinataires.

Ainsi la communication sur le terrain peut se faire à travers des manifestations mais aussi en employant à chaque fois que cela sera nécessaire des supports écrits. Le recours aux correspondants de presse locaux sera donc souvent nécessaire pour la parution d'articles fréquents dans les deux quotidiens régionaux¹⁰². A des échéances trimestrielles nous pouvons aussi utiliser le Bulletin Municipal et surtout « l'Echo de la Creuzette ». Ce dernier est diffusé dans toutes les boîtes aux lettres et conçu au sein du Centre par une équipe de bénévoles prêts à concevoir des dossiers thématiques de quatre pages. Enfin des tracts ponctuels peuvent aussi être réalisés sur place et diffusés dans les 2500 foyers recensés.

Les nouvelles technologies devront aussi être mises à contributions en créant des pages spécifiques au sein du site du Centre¹⁰³ et en proposant des liens et d'éventuels contenus aux autres sites locaux (site Municipal, site de l'OMSFEL...). Cette réalisation pourra d'ailleurs être confiée à un groupe mixte Ados/Adultes supervisé par l'animateur multimédia.

Pour la communication à visée plus institutionnelle, la réalisation de documents plus circonstanciés de projets et de bilans annuels sera de mise, à l'instar du document du Contrat de Projet qui sera bientôt remis à la CAF, à la Mairie, au Conseil Général et aux services de l'Etat concernés (Politique de la Ville, DDASS, DRDJS...). Cette remise de document doit alors s'accompagner d'une présentation orale durant une séance formalisée. Communiquer sur l'avancée de ce projet lors de chaque rencontre avec les institutions devra devenir aussi une constante.

C) Elargir et formaliser les partenariats

Le CSC a souvent noué des partenariats ponctuels ou plus durables avec un certain nombre d'associations locales. Lesquelles sont conviées à une réunion annuelle, le Conseil des Associations, pour faire le point sur leurs projets et nos propositions habituelles d'animation. Ce projet peut donner l'occasion de sortir du formalisme habituel de cette assemblée en proposant d'examiner ensemble les activités inter-âges qui pourraient relever de leur domaine de compétence (Initiations sportives, protection de

¹⁰² La Nouvelle République et Centre Presse

¹⁰³ Site www.migne86.centresocioculturel.org

l'environnement...). La possibilité de faire appel à certains ateliers de l'Ecole Municipale de Musique peut aussi s'envisager à l'avenir pour préparer et accompagner le déroulement de certaines manifestations intergénérationnelles. Ainsi, comme avec les associations de quartier, l'occasion serait donnée d'élargir le partenariat et d'étoffer le réseau des acteurs locaux.

La formalisation de ces partenariats devra être envisagée au bout d'un an pour les quelques associations les plus impliquées aux côtés du CSC, comme l'ADMR, notamment lorsqu'elles seraient amenées à engager des frais financiers et des salariés dans la préparation ou la réalisation des actions. Dans ce cas une convention de collaboration devra être établie afin de préciser la durée, le montant éventuel précis des engagements de chacun et afin de préciser quelles est la répartition des responsabilités.

Concernant la formalisation avec les institutions, le contrat de projet, s'il est accepté impliquera de facto l'établissement d'une convention pour quatre ans avec la CAF. Nous souhaitons que la Mairie ajoute aussi ce nouveau projet à la convention de la « Mission d'intérêt général » qu'elle nous a confié.

3.3. Manager le projet

Avant que ce projet en arrive à sa mise en œuvre, il faut préciser les changements importants qui devront accompagner celle-ci à l'intérieur du CSC :

- Déterminer comment seront accompagnés les salariés et revoir les fonctionnements des instances par lesquelles ils pourront être pilotés et qui réguleront les difficultés.
- Envisager la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, afin d'adapter le personnel du C.S.C. aux nouvelles fonctions et contraintes issues du projet.
- Envisager le redéploiement et/ou la mobilisation de nouvelles ressources financières.

3.3.1. Envisager le changement pour les salariés

A) Insuffler un nouvel état d'esprit

Il est évident que la bonne mise en œuvre d'un tel projet ne pourra se faire que si elle s'accompagne d'une évolution importante de la conception que les salariés du Centre se font de leurs missions.

Dans l'énoncé du programme d'actions possibles, apparaît souvent la nécessité d'aller au devant des personnes âgées et de la population en général. C'est une des conditions indispensables à la réussite du projet. C'est aussi un changement d'habitude important à faire comprendre par une partie du personnel. En effet le CSC a plutôt l'habitude de publics qui

viennent s'inscrire volontairement ou prendre rendez-vous sur place pour participer à un atelier ou aux accueils de loisirs ou pour bénéficier d'un service.

Même s'ils sont habitués à mener des actions en collaboration avec les écoles, l'OMSFEL, les parents d'élèves, il s'agira de passer aussi à une autre échelle du partenariat qui demandera à penser plus les actions opérationnelles en lien constant avec les autres acteurs en évitant de proposer des actions déjà « ficelées » à l'avance. Il faut aussi leur indiquer qu'il peut y avoir à terme un changement important dans certaines activités du centre où ils seront moins « maitres à bord » si elles sont réalisées avec d'autres organismes. De ce fait la fonction d'animateur risque de se trouver déportée vers des rôles de négociateur, de médiateur, voire de régulateur.

De plus ils auront à gérer au sein de ces activités une plus grande diversité des publics et des âges alors qu'ils ont été « spécialisés » jusqu'à présent dans telle ou telle tranche d'âge. Il y aura donc des bouleversements inévitables dans des habitudes de travail ancrées parfois depuis longtemps. Il leur faudra développer un nouveau savoir être face à cette diversité et ils devront développer leur capacité d'écoute pour être plus en phase avec certains publics dont ils n'ont pas encore l'habitude et qui pourront les déconcerter au départ.

Il y aura donc lieu d'être attentif à ces changements et d'accompagner les salariés en révisant avec eux leurs missions et en les outillant pour y faire face par le recours à des formations et accompagnements.

A) Réviser les missions, les profils de poste et l'organigramme

S'agissant d'une fonction transversale à tous les secteurs et aux publics déjà accueillis, elle devra être reprise dans les missions et profils de poste de chaque animateur permanent et du personnel d'accueil. Cette mise à jour devra s'effectuer en fonction de la validation définitive du projet et en fonction des entretiens individuels annuels qui ont lieu avec chaque membre du personnel permanent à la fin de l'année civile.

Ces entretiens permettent de faire le point avec chaque salarié et de connaître ses souhaits éventuels d'évolution et de formation. Obligation est faite par la convention collective d'établir à ce moment là des objectifs individuels pour l'année suivante.¹⁰⁴ Les objectifs individuels opérationnels qui seront fixés pour 2008 comporteront donc un aspect concernant l'implication individuelle du salarié dans l'action intergénérationnelle qui lui incombera. Ceci d'autant qu'un objectif analogue a déjà été fixé à chacun pour l'année 2007 concernant son implication dans la réflexion sur le projet intergénérationnel.

¹⁰⁴ Objectifs dont la réussite conditionne l'attribution d'une rémunération individuelle supplémentaire qui a remplacé depuis 2002 le principe de l'ancienneté. Convention Collective S.N.A.E.C.SO.

Afin de leur permettre de consacrer une partie clairement définie de leur temps de travail au développement de ce nouvel objectif, la révision des missions des animateurs peut aussi s'accompagner de l'abandon de quelques missions mineures actuelles ou d'une redistribution partielle de ces missions entre eux ou encore de leur délégation à du personnel temporaire.

En effet, la mise en place de ce projet ne devrait pas donner pas lieu à court terme à un recrutement de personnel supplémentaire. L'organigramme actuel¹⁰⁵ ne devrait donc pas être modifié. Cependant, en fonction de l'évolution du projet, des demandes qu'il peut engendrer et des possibilités éventuelles de financements complémentaires nous ne devons pas écarter la possibilité d'embaucher une personne ayant quelques compétences en animation et des motivations pour travailler notamment auprès des séniors. Elle pourrait alors seconder régulièrement le personnel actuel sur certains aspects du projet.

La disponibilité du personnel a en effet ses limites et à moyen terme, il sera peut-être important de pouvoir répondre à des besoins et demandes complémentaires ou de développer des aspects qui rencontreraient particulièrement les faveurs des publics. Vu le contexte financier et la quasi-impossibilité actuelle d'obtenir le financement de nouveaux postes stables dans nos équipements, il faudra dans ce cas avoir recours à un emploi aidé ou bien avoir recours au nouveau dispositif du volontariat associatif auquel sont désormais éligibles les associations adhérentes de la Fédération des Centres Sociaux. Dans cette hypothèse, il faut que la personne recrutée puisse bénéficier durant son temps de présence d'une formation qualifiante qui lui sera utile pour exercer les missions qui lui seront confiées et trouver ensuite une insertion professionnelle plus stable. La formation en alternance d'animateur par le B.P.-J.E.P.S., mention « Personnes âgées », serait alors particulièrement adaptée.¹⁰⁶

Mais la formation doit aussi concerner l'ensemble des acteurs associatifs.

B) Renforcer les compétences

Nous avons vu que le CSC n'avait pas l'habitude de prendre en compte les personnes les personnes d'un certain âge parmi ses publics ni d'aller à leur rencontre. Aucun des membres du personnel n'a pour l'instant eu de réelle expérience de travail avec ces publics ni suivi de formation particulière dans ce domaine. Les années à venir vont devoir être mise à profit pour combler ce manque. Cette question devra être abordée en plusieurs temps :

- Mener des discussions sur ce point lors des réunions d'équipe de Fin 2007,
- Aborder individuellement avec chaque animateur les manques qu'il peut ressentir dans ce domaine lors des entretiens individuels de fin d'année,

¹⁰⁵ Joint en annexe n°3.

¹⁰⁶ HERVY B. Le Brevet Professionnel, mention « personnes âgées », Doc'Animation en Gérontologie, N°4, Juillet-Septembre 2004, pp.8-12.

- Inclure dans le plan de formation professionnelle financé par le fonds formation les projets de formation concernés pour les années à venir,
- Faire approuver les projets de formation par les délégués du personnel.

Ces formations peuvent être envisagées sur le mode individuel ou bien sur le mode collectif. Il serait plus judicieux de réserver les formations individuelles à des objectifs concernant la qualification d'une ou deux personnes (B.P.-B.J.E.P.S. ?), sachant que d'autres animateurs sont déjà détenteurs du D.E.F.A. ou du B.E.A.T.E.P., voire d'un D.E.S.S.

La possibilité de mettre sur pied une formation collective directement en rapport avec le projet permettrait par contre d'impulser également une dynamique de groupe. Elle aiderait à acquérir la vision transversale pour tous les secteurs recherchée dans cette action en partageant et analysant ensemble les situations et projets avec la vision, le soutien et les conseils d'un regard extérieur. Cette formation, de type « formation-action », permettrait aussi d'éviter les erreurs et maladresses concernant les personnes âgées, en s'inspirant de projets menés en d'autres lieux. Une telle perspective pourrait s'envisager en ayant recours à la prestation d'un organisme spécialisé. L'association « Accordages », par exemple, propose sur son site internet des formations qui pourraient être construites selon cette perspective.¹⁰⁷

Il serait alors important de négocier avec le fonds de formation et le prestataire retenu la possibilité d'ouvrir cette formation professionnelle à des partenaires de la commune impliqués dans le projet ainsi qu'aux bénévoles de l'association les plus motivés par cette démarche. Cette condition permettra de les impliquer et de les motiver un peu plus encore dans le projet et de consolider les relations bénévoles/salariés.

Par ailleurs, l'animatrice du secteur emploi, détentrice d'un D.E.S.S. de psychologie et salariée à mi-temps au sein du CSC, commence un nouveau travail sur son autre mi-temps comme psychologue auprès de deux E.H.P.A.D. de la région. A ce titre, elle suivra une formation d'adaptation. Sans nul doute, il y aurait avantage à utiliser dans quelques mois cette nouvelle expérience pour la partager ponctuellement et utiliser ses conseils sur les comportements à adopter envers le troisième âge.

Une autre possibilité à envisager serait de bénéficier d'un accompagnement au projet dans le cadre du dispositif fédéral national évoqué au chapitre 2.3.3. Pour l'instant la fédération départementale de la Vienne ne s'est pas inscrite dans ce dispositif car le CSC de Migné est le seul centre du département ayant un projet de ce type. Mais cela pourrait vraisemblablement être négocié entre les délégués fédéraux, celui de la Fédération du Périgord intervenant déjà dans des départements voisins sur ce sujet.

¹⁰⁷ Source : site www.accordages.com et MALKI M. *L'intergénération, une démarche de proximité, Guide Méthodologique*, Paris : La Documentation Française, 2005, 156 p.

3.3.2 Restructurer le système interne de réunions

Comme pour les rôles et missions des salariés, ce projet demande d'envisager aussi une évolution de nos modalités internes de réunions et de concertations.

En dehors des entretiens individuels informels, la réunion d'équipe avec tous les permanents est le moment où se délivrent collectivement beaucoup d'informations, où se traitent la plupart des ajustements et régulations internes et où sont examinées les conditions de participation à des projets menés en partenariat.

Dans la phase de mise en route il faudra renforcer le rythme de ces réunions en les assurant une fois par semaine au lieu d'une fois par quinzaine actuellement. Ceci en consacrant une réunion sur deux exclusivement à l'examen des différents aspects de la démarche participative et des actions intergénérationnelles. En effet celles-ci vont demander une collaboration encore plus poussée et une répartition des rôles beaucoup plus affinée entre chaque animateur. Cela permettra aussi de renforcer la cohésion du personnel qui aura ainsi une occasion de travailler ensemble sur un projet commun à tous.

De même, les réunions de secteur devront être tenues une fois par mois avec les animateurs concernés en y invitant leurs collègues des autres secteurs par les actions transversales prévues mise à l'ordre du jour. Ceci afin d'envisager les nouvelles collaborations et assurer la mise au point et le suivi des actions.

Il faudra également maintenir un rythme régulier pour les tenues des commissions et rencontres bénévoles/salariés et représentants des partenaires concernés. Nous avons vu dans un point précédent¹⁰⁸ que ces réunions sont appelées à prendre plus d'importance car elles seront une des « connexions » entre les salariés, les bénévoles et les partenaires.

Structurer plus fortement la liaison entre ces réunions et les instances officielles du Centre en chargeant des membres du bureau ou du CA de véritables délégations d'animation de ces temps et en impliquant ces mêmes personnes dans la future instance de pilotage sera aussi un point prioritaire.

3.3.3. Mobiliser les moyens financiers

Comme dans tout projet, il faut bien entendu envisager quels seront les moyens financiers nécessaires pour permettre aux actions prévues de se dérouler dans de bonnes conditions, ceci sans remettre en cause le fragile équilibre financier global du centre.

¹⁰⁸ cf. paragraphe 3.1.2.B)

Ce projet s'insérant dans le cadre du renouvellement de notre contrat de projet avec la C.A.F., nous souhaitons faire admettre par cet organisme et la Mairie qu'une partie du temps de travail des salariés permanents puisse être consacré à la mise en œuvre des actions sans remettre en cause fondamentalement les principales activités existantes, mais bien avec le souci de réviser leur fonctionnement et d'améliorer les connexions entre elles, l'ouverture sur l'extérieur et à un nouveau public. Il ne s'agit là que du redéploiement partiel des financements qu'ils consentent déjà pour « l'animation globale » (prestation de service - CAF), ou pour le financement de certains postes de permanents (Mission d'Intérêt Général - Mairie). Mais depuis quelques années, le Centre doit se contenter d'un renouvellement annuel des postes budgétaires par la Mairie, augmentés au maximum de 2%, ceci surtout sans pouvoir compter sur des financements supplémentaires pour des projets nouveaux.

Parallèlement à la recherche de cet accord, il faut donc trouver des financements complémentaires spécifiques pour faire matériellement fonctionner les actions nouvelles et les surcoûts prévisibles. Ces moyens nouveaux ne seront demandés ni à la CAF ni à la Mairie, autant pour éviter toute difficulté déclenchée inévitablement par une telle demande, que parce qu'un tel projet n'est pas encore inscrit dans leurs missions prioritaires.

Ils seront par contre recherchés auprès de la D.R.A.S.S., dans le cadre de l'appel à projet régional « Bien Vieillir », et auprès d'organismes régionaux ou nationaux déjà repérés pour leur implication dans le soutien à ce type de projet : Fondation de France, Fondation AG2R, C.R.A.M.C.O. et Caisse d'Épargne Poitou-Charentes. Cette dernière finance des Projets d'Économie Locale et Sociale (P.E.L.S.) qui concourent au maintien du lien social et/ou aident au maintien de l'autonomie des personnes âgées.

A titre d'exemple chiffré des charges de fonctionnement envisagées, on peut se reporter au budget prévisionnel 2008 « Actions Intergénérationnelles », soumis à la C.R.A.M.C.O. au sein d'un dossier A.G.I.L. et déposé récemment par nos soins.¹⁰⁹

Les difficultés inhérentes à ce type de financement seront une fois de plus leur précarité (il ne faudra donc pas envisager de postes « pérennisables ») et leur durabilité. En effet ils ne sont en général pas renouvelés l'année suivante et il faudra faire appel à ces fondations successivement pour obtenir un équilibre financier durant plusieurs années de suite. En fonction de la réussite des actions nous espérons ensuite pouvoir pérenniser ce projet en convaincant de son intérêt le Conseil Général et la Mairie.

Il n'y a pas lieu de prévoir pour l'instant d'investissement important, ni donc d'amortissements annuels en découlant, dans le cadre de ces budgets. En effet, même l'utilisation de nos minibus par le Club des Aînés n'entraîne pas de besoin de renouvellement supplémentaire, ces véhicules

¹⁰⁹ Dossier « Actions Gériatriques d'Initiative Locale ». Budget mis en annexe N°9.

étant acquis selon un plan d'investissement triennal soutenu par la C.A.F. et la Mairie indépendamment de ce projet.

3.4. Mesurer le changement

3.4.1. Cerner les enjeux de l'évaluation

Au moment du renouvellement du prochain contrat de projet, dans quatre ans, et sans doute à mi étape, nous devons nous appuyer sur les résultats obtenus, mesurés quantitativement et qualitativement, pour convaincre les institutions de la pertinence de ce projet et de la nécessité de sa poursuite. Cette question de l'évaluation peut donc être considérée comme un argumentaire ou outil de réponse aux contrôles de ces institutions.

Mais elle doit être envisagée aussi comme un outil de valorisation des services rendus et des actions entreprises. Elle fournit également à tous les acteurs des points de repères pour l'amélioration de la qualité de ces mêmes actions. L'évaluation joue donc à la fois les rôles de garantie et de garde-fou.

L'approche évaluative sera basée sur la définition donnée par le Conseil Scientifique de l'évaluation¹¹⁰ : « Une démarche évaluative d'une politique doit mesurer la pertinence des objectifs référés aux besoins, la cohérence des différents éléments de la politique, l'efficacité de celle-ci, son efficience, et enfin son impact, c'est-à-dire son effet global sur la société. » Elle doit donc contribuer à :

- Redonner de la cohérence interne en rapprochant les objectifs opérationnels des missions et valeurs du Centre,
- Redonner de la cohérence externe en examinant la pertinence de l'action du Centre par rapport à son environnement et aux besoins de la population locale,
- Mesurer l'efficacité de ses actions en rapprochant les résultats obtenus des objectifs donnés au départ,
- Mesurer l'efficience des actions réalisées, c'est à dire mesurer le rapport entre les moyens employés (humains, financiers...) et les résultats obtenus,
- Mesurer les impacts sociaux créés sur la commune et l'environnement du Centre.

Il faut noter par ailleurs qu'un Centre Social n'est pas soumis à la loi 2002-2 et n'est donc pas dans l'obligation de réaliser des évaluations internes et externes. Néanmoins chaque habilitation Centre Social renégociée tous les quatre ans auprès de la C.A.F. et toute rencontre annuelle avec la Mairie comportent une nécessaire phase d'évaluation des années écoulées. Nos rapports annuels d'activités présentés devant l'Assemblée Générale de l'association présentent aussi des éléments quantitatifs et qualitatifs qui permettent d'évaluer les actions de l'année écoulée. Comme

¹¹⁰ Conseil institué par le décret du 22 Janvier 1990 relatif à l'évaluation des politiques publiques.

dans la loi du 2 Janvier 2002, mais sous un autre énoncé, la question du droit des usagers et de leur place au centre de leur prise en charge est prioritaire dans nos structures : c'est le concept de la participation des habitants ; le respect de ce principe doit donc figurer en bonne place dans l'évaluation.

3.4.2. Evaluer les points fondamentaux

Tout n'est pas évaluable ou à évaluer dans ce projet intergénérationnel, mais il faut soumettre ses objectifs essentiels à une telle démarche. Il est primordial que le choix de ces points et de leurs critères d'évaluation soit établi avant le démarrage concret de l'action afin de ne pas apparaître seulement comme un moyen de valider a posteriori l'action accomplie. Il est tout aussi essentiel que ce choix fasse partie des éléments qui seront soumis à la validation finale du projet, en interne par l'association, en externe par les partenaires et institutions concernés.

Il apparaît donc important que cette démarche d'évaluation mesure les avancées mais aussi les difficultés rencontrées sur les points suivants, énoncés sans ordre de priorité :

- Le travail en partenariat et en réseau avec les autres acteurs sociaux de la commune,
- La reconnaissance des institutions concernant ce projet,
- La participation des bénévoles, des habitants au processus,
- L'implication de chaque salarié permanent dans la réalisation du projet,
- Les formations suivies par les salariés, bénévoles et partenaires,
- Le décloisonnement des activités du Centre,
- La participation des personnes âgées aux activités du Centre et aux actions proposées,
- Le renforcement des liens sociaux sur la commune.
- Les aspects financiers : obtention des soutiens demandés et respect des budgets prévisionnels,

Parallèlement nous avons vu (cf. paragraphe 3.1.1.B.) que chaque commission attachée à chaque secteur d'activités du Centre s'est donnée un ou des objectifs opérationnels d'animations intergénérationnelles pour les années à venir. La méthode de travail collective adoptée pour y parvenir (cf. paragraphe 3.2.2.D.), a été basée sur l'emploi de grilles d'objectifs. Celles-ci comportent toutes une colonne finale où doivent figurer un ou des critères d'évaluation face à chaque objectif opérationnel défini par les animateurs et bénévoles. Chaque objectif opérationnel d'animation devra donc être mesuré à l'aune de ce/ces indicateur(s)¹¹¹.

3.4.3. Déceler des indicateurs pertinents

¹¹¹ Exemple de la Grille d'orientation utilisée mis en annexe N°7.

L'indicateur est une marque tangible qui sert à rendre compte de la mise en œuvre d'une action, c'est un repère qui permet de juger les effets produits (prévus mais aussi imprévus). Selon Guy CAUQUIL, « L'indicateur est une mesure qui permet d'appréhender le réel en le synthétisant dans une représentation quantitative ou qualitative ». ¹¹²

Ces indicateurs pourront être :

- Quantitatifs : le nombre de participants, leur âge, la durée de fréquentation de l'activité, le nombre de rencontres, d'animations, de réalisations ayant eu lieu, le nombre de partenaires impliqués...
- Qualitatifs : la satisfaction et/ou le sentiment de mieux être des participants, l'ouverture sur d'autres groupes d'âges, le dynamisme créé, la mise en place de nouvelles relations, le degré d'implication des partenaires ...

A) Concernant la marche générale du projet

Il s'agit de mesurer au fur et à mesure les avancées ou obstacles concernant :

- La reconnaissance du projet par les institutions grâce à l'obtention à moyen terme de conventions bipartites avec le C.S.C. faisant référence à ce projet (à mettre lien avec le point financier),
- Le développement du partenariat et du travail en réseau par le nombre de rencontres avec les associations locales qui seront impliquées aux côtés du C.S.C. et par leur degrés d'implication dans l'instance de suivi qui leur sera ouverte
- L'implication des salariés par leur contribution à la réalisation des objectifs opérationnels de ce projet. Ils seront fixés chaque fin d'année dans les objectifs individuels à réaliser durant l'année suivante pour la rémunération individuelle supplémentaire (cf. le paragraphe suivant et le chapitre 3.2.2.),
- La participation des bénévoles et habitants au processus par le repérage de l'arrivée grâce à ce projet de nouvelles personnes dans nos commissions et instances (et dans celles des associations partenaires),
- Les aspects budgétaires et financiers par l'obtention ou non des soutiens financiers souhaités et par notre capacité à respecter les budgets prévisionnels qui leur auront été présentés,
- Le décloisonnement des activités du CSC par le nombre et la durée dans le temps d'actions intergénérationnelles menées entre plusieurs secteurs et de concert entre plusieurs animateurs et commissions.

¹¹² Guy CAUQUIL, *Un outil d'évaluation des Centres Sociaux : la référentiel d'évaluation*, édité par le cabinet CIRESE et la CNAF, 2003, p.56 ;

- Le renforcement des liens sociaux par la capacité dans quatre ans à pouvoir répondre sans difficulté importante à une situation d'isolement signalée sur la commune par la mobilisation de solidarités de voisinage.

B) Concernant les objectifs opérationnels

Les indicateurs peuvent être communs à plusieurs actions mais sont déjà précisés à l'avance pour chacun d'entre eux dans les grilles mises en place pour le contrat de projet intergénérationnel. Notons, en autres exemples, l'indication des indicateurs suivants :

- Pour les actions de soutien scolaire : nombre de retraités intervenants chaque année aux cotés des animateurs, qualité et durée des relations établies avec les animateurs, avec les enfants ou les adolescents,
- Pour les actions en lien avec l'enfance : taux de participation des aînés au carnaval, nombre de rencontre enfants/aînés (partages de jeux, de recettes culinaires, de moments de lecture), nombre de sorties enfance ou petite enfance réalisées en présence de parents, nombre de participants et degrés de satisfaction des uns et des autres mesuré par demandes spontanées de renouvellement de telles initiatives, par « enquête minute » auprès des enfants, parents et aînés,
- Pour les actions menées avec les adolescents : Nombre et durée d'implication des ados dans les animations menées auprès des enfants, dans les chantiers de jeunes proposés pour améliorer les lieux d'animation des enfants ou des anciens ; qualité des relations établies par les préados lors du travail d'enquête auprès des retraités sur leur jeunesse à Migné – Auxances,
- Pour la mise en place d'un réseau de parrainage de jeunes demandeurs d'emploi par des séniors : Nombre de « binômes » constitués ; durée de la relation de parrainage ; taux d'accès à l'emploi pour les jeunes parrainés,
- Pour les ateliers nouveaux ou ouverts aux séniors : nombre de séniors participants ; nombre de rencontres conviviales entre générations issues de ces ateliers et qualité des relations entre participants de tous âges,
- Pour les spectacles adultes : nombre de spectacles proposés en concertation avec les Aînés Ruraux et/ou l'EPHAD des Fougères ; nombre des participants et degrés de satisfaction recueilli par une « enquête minute »,
- Nombre de dossiers et de pages réalisés dans l'écho de la Creuzette sur les retraités à Migné - Auxance sur la vie autrefois sur la commune ; nombre et degrés d'implication des personnes concernées dans la rédaction de ces pages, dans la diffusion du journal.

Le processus de l'évaluation a été envisagé tous les ans, au fur et à mesure de l'action, en auto évaluation par l'équipe des salariés et les bénévoles les plus impliqués sous le contrôle du groupe de pilotage (dont ce sera une des missions importantes tout au long des années à venir).

Ce choix devrait permettre d'assurer un suivi des activités, de mieux apprécier le travail réalisé, de constater et de combler autant que possible les éventuels écarts par rapport aux intentions initiales. Un bilan intermédiaire pourrait être réalisé à mi parcours du contrat de projet, c'est-à-dire début 2010.

L'évaluation sera ainsi un outil pour indiquer les points faibles ou à repenser, mais aussi pour identifier de nouvelles pistes de développement de ce projet. Ce processus peut donc être en même temps un moyen de convaincre des institutions, de renforcer les partenariats. Moyen aussi de remotiver, au besoin, l'équipe, les bénévoles, les partenaires et les participants pour que ce projet de longue haleine continue d'avancer.

L'animation nouvelle du Centre et du territoire qui est donc proposée dans cette dernière partie repose donc sur une stratégie globale. Elle consiste à associer le maximum de participants au projet, à donner les moyens organisationnels pour qu'ils s'impliquent dans les modalités de mise en œuvre et à adapter le management pour qu'il soit en mesure de donner les outils les plus pertinents possibles pour gérer les changements.

CONCLUSION

Au moment de clore ce mémoire, ce projet n'est pas encore rendu à sa phase d'engagement. Sa validation par les acteurs et toutes les instances internes du Centre est cependant acquise depuis quelques jours. Il reste à obtenir dans la validation par les partenaires institutionnels avant de débiter véritablement la phase opérationnelle et à convaincre de nouveaux partenaires de s'inscrire dans ce projet. Cependant, les échéances de l'année 2008 vont immanquablement soumettre les associations à des réorientations des politiques locales. Nous espérons que ce projet sera intégré dans ces changements.

Le choix a été fait délibérément de le préparer le plus en amont possible, d'impliquer le plus largement possible bénévoles et salariés de l'équipement afin d'éviter des actions plus ou moins factices et sans lendemain. Afin aussi que ce projet devienne l'axe « politique » central de l'évolution du Centre-Socioculturel pour les prochaines années et qu'il soit perçu par tous les habitants comme une véritable opportunité pour se fédérer et renforcer leurs attaches.

Ce projet est donc un pari auquel nous avons essayé de donner le plus de garanties possibles pour qu'il réussisse à fortifier le lien social sur la commune. Pour cela il pourra en outre s'appuyer sur une idée de plus en plus présente dans notre société selon laquelle les relations individuelles peuvent être établies au-delà des clivages habituels, ethniques, sociaux ou générationnels : le roman « Ensemble, c'est tout » d'Anna GAVALDA et le film qui vient d'en être tiré, mettent en scène ce type d'amitié. Mais pour que cette idée puisse prendre forme plus souvent dans la réalité sociale, encore faut-il que des occasions de rencontre entre les uns et les autres puissent exister.

Bibliographie

OUVRAGES :

ATTIAS-DONFUT C. *Sociologie des générations : l'empreinte du temps*, Paris : P.U.F., 1988. 251 p.

BILLE M. *La chance de vieillir : essai de gérontologie sociale*, Paris : L'Harmattan, 2004. 251 p.

C.C.A.S. de la Ville d'Angers. *Dessine-moi un futur. Grandir et vieillir ensemble*, Nantes : Siloë. 1999. 139p.

DURAND R. *Histoire des Centres Sociaux, du voisinage à la citoyenneté*, Paris : Syros. 1996. 262p.

FARRUGIA F. *La crise du lien social. Essai de sociologie critique*, Paris : L'Harmattan, 1993. 224p.

FOUREST A. *L'avenir des Centres Sociaux, rapport réalisé à la demande de la Caisse des dépôts et consignations*, Marseille, 1998. 54p.

HERVY B. *Propositions pour le développement de la vie sociale des personnes âgées : rapport de la mission Vie sociale des personnes âgées*, Rennes : E.N.S.P., 2003. 159p.

MALKI M. *L'intergénération : une démarche de proximité, Guide Méthodologique*, Paris : La Documentation Française, 2005. 156p.

MORIN E. *La méthode 6 : Ethique*, Paris : Le Seuil, 2004. 240p.

PITAUD P., VERCAUTEREN R. *L'intergénération en Europe : recherche et dynamisation de la cohésion sociale*, Ramonville Saint Agne : Erès, 1995. 173 p.

PITAUD P., VERCAUTEREN R. *Acteurs et enjeux de la gérontologie sociale*, Ramonville Saint Agne : Erès, 1993. 139 p.

PUIJALON B., TRINCAZ J. *Le droit de vieillir*, Paris : Fayard, 2000. 281p.

STEINER P. *La sociologie de Durkheim*, Paris : La Découverte, 1994. 124p.

VERCAUTEREN R., PREDAZZI M., LORIAUX M. *L'intergénération, une culture pour rompre avec les inégalités sociales*, Ramonville Saint Agne : Erès. 220p.

REVUES / Numéros Spéciaux / Dossiers:

Age, générations et contrat social: l'État providence face aux changements démographiques. *Cahiers de l'INED*, 2004, n°153, 312 p.

D'un âge à l'autre : des liens pour la vie. *L'école des parents*, Février-Mars 2006, n°1,65p.

Familles, vieillissement et générations. *Recherches et Prévisions*, Mars 2003, n°71,127 p.

La croisée des générations. *Le Furet*, Décembre 2000, n°33,48p.

Le vivre ensemble et le vieillissement des personnes. *Les dossiers Prospectives éducatives*, Fédération des Centres Sociaux, Juin 2005, n°5, 4 p.

Les Maires et le Vivre-Ensemble. *La Lettre de l'O.D.A.S.*, Avril 2007, 12 p.

Les solidarités familiales. *Recherches et prévisions*, Septembre 2004, n°77, 107 p.

L'intergénération : du concept à la mise en œuvre. *Doc' Animation en Gérontologie*, Juillet-Septembre 2004, n°4, 144p.

Plus d'ambition pour les Centres Sociaux, *dossier du Journal de l'Action Sociale*, Avril 1999, p.19-26

Quels Centres sociaux demain ? , *Ministère de l'Emploi et de la Solidarité/Secrétariat d'état à la Santé et à l'Action Sociale*, Paris, 2000, 48 p.

Vieillesse de la population et relations entre générations, *Séminaire de questions sociales de la promotion Nelson Mandela (1999-2001)*, Ecole Nationale d' Administration, Strasbourg, 2001, 60p.

ARTICLES :

BOUDET B. Comment nos adhérents conçoivent l'intergénération. *Union Sociale*, Aout/Septembre 2006, pp.20-22.

BORDAGE C. Au Relais Sépia, tous les âges de la vie s'associent. *Journal de l'action sociale*, Décembre 2002, pp.13-14.

BORDAGE C. Logement intergénération: au-delà de la façade, comment créer du lien ? *Journal de l'action sociale*, Février 2002, pp.12-13.

CARADEC V. Un regard sociologique sur le thème de la Semaine Bleue. *Union sociale*, Aout/Septembre 2006, pp.18-19.

DHERBEY B. A tout âge, atout âge. *Ouvertures*, Mars 1999, pp.5-6.

GUILLARD G. Pour une société intergénérationnelle. *Soins gérontologie*, Juillet/Aout 2004, n°48, pp.24-27.

JOUARRY P. Quand bébés rencontrent mamies. *Actualités sociales hebdomadaires*, Septembre 1996, n°1988, pp. 27-28.

LAURENT Y., FONLUPT D. Nos âges en partage. *La Vie*, Juin 2005, n°3120, pp.38-61.

PAGEAU S. Les enjeux de la mixité des âges : actions intergénérationnelles. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, Janvier 2003, n°2292, pp.41-42.

PAUGAM S. Sortir de la confusion mentale autour des questions de solidarité. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, Janvier 2007, n°2490, pp.33-36.

PUIJALON B. L'ambivalence de la société face aux personnes âgées. *Soins gérontologie*, Juillet/Aout 2004, n°48, pp.16-19.

PUIJALON B. Changer le regard de la société sur les personnes âgées. *Soins gérontologie*, Juillet/Aout 200, n°48, pp. 20-23.

RAUX A. Jeunes et vieux...Ensemble ! Cinq initiatives. *Union Sociale*, Aout/Septembre 2006, pp.23-25.

VIGAN E. La vie comme règlement intérieur : village des générations. *Le journal de l'action sociale*, Décembre 2005, pp. 16-17.

ZIMMER A-C. Il faut intégrer l'intergénérationnel dans les politiques publiques. *Actualités Sociales Hebdomadaires*, Juillet 2006, n°2463, pp. 27-28

SITES INTERNET et DOCUMENTS ELECTRONIQUES:

www.accordages.com : Site dédié à l'intergénération (Banque d'expériences, dossiers thématiques...)

www.agevillage.com dossier /bien vieillir/intergénération

Conférence de la famille du 3 Juillet 2006, *La société intergénérationnelle au service de la famille* « (Rapport de R.BRIET remis à Ph.BAS), disponible sur internet : www.famille.gouv.fr/doss_pr/conf_famille2006

Europa –Inclusion Sociale, *Programme d'action communautaire de lutte contre l'exclusion 2002-2006*, disponible sur internet : http://europa.eu.int/comm/employment_social_/social_inclusion/geninfo_fr.html

Fondation de France, *Vieillir dans son quartier, dans son village. Des aménagements à inventer ensemble. Actes du forum d'Octobre 2004*, Paris, 2005, 76p. Disponible sur internet : www.fdf.org

www.gag.affinitiz.com : Site du groupement des animateurs en gérontologie

Liste des annexes

| | |
|--|------|
| ANNEXE N°1 : CHARTE DU CENTRE SOCIO CULTUREL..... | III |
| ANNEXE N°2 : DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS SUR LA COMMUNE..... | IV |
| ANNEXE N°3 : ORGANNIGRAMME DES INSTANCES ET DU PERSONNEL..... | V |
| ANNEXE N°4 : PRESENTATION DES SECTEURS DU C.S.C..... | VI |
| ANNEXE N°5 : PLAN SIMPLIFIE DES QUARTIERS DE MIGNE-AUXANCES..... | VII |
| ANNEXE N°6 : TABLEAUX DE DONNEES STATISTIQUES CONCERNANT LA POPULATION DE MIGNE-AUXANCES..... | VIII |
| ANNEXE N°7 : GRILLES D'ANALYSE BILAN ET ORIENTATION, UTILISEES POUR LE CONTRAT DE PROJET..... | X |
| ANNEXE N°8 : EXTRAITS DE L'ENQUETE MENE AUPRES DES HABITANTS..... | XII |
| ANNEXE N°9 : BUDGET PREVISIONNEL 2008 DES ACTIONS INTERGENERATIONS PRESENTE A LA C.R.A.M.C.O..... | XV |



Nos Valeurs, Notre Projet

Le respect de la personne, la
solidarité,
la démocratie participative
**constituent les trois valeurs fondatrices
de la charte fédérale nationale des Centres Socio-Culturels.**

Ainsi le Centre de Migné-Auxances a pour vocation d'être un lieu d'expression collective et de citoyenneté permettant de favoriser les échanges, les rencontres entre les habitants.

Ces objectifs supposent :

- *La participation des personnes.*
- *L'implication des bénévoles dans l'élaboration, la réalisation des projets et la gestion associative du Centre.*
- *L'écoute, la libre expression de chacun dans le respect des autres et des différences.*
- *L'entraide et le lien social (avec une attention particulière aux personnes en difficultés).*

Maison commune, carrefour de réflexions, de coordination de projets et de développement d'initiatives, le Centre a pour mission de :

- *Répondre aux besoins de la population locale en proposant un accueil de qualité et des services.*
- *Développer les actions pour la famille et favoriser les liens entre générations.*
- *Rapprocher la demande des habitants des dispositifs institutionnels.*
- *Réaliser dans un esprit éducatif des activités d'éveil et d'épanouissement personnel pour les différents participants.*

**Lieu de ressources et d'ouverture pour tous,
le Centre Socio-Culturel anime la vie sociale et
culturelle**

de Migné-Auxances en concertation et en

Dispositifs Institutionnels de prévention développement, de solidarité et d'insertion sur la Commune de Migné-Auxances



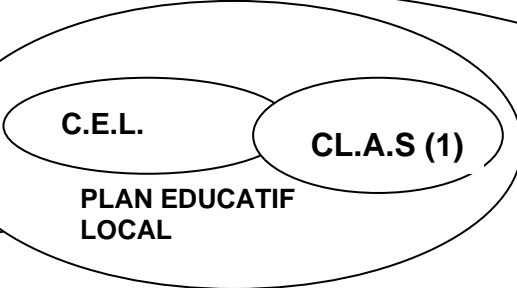
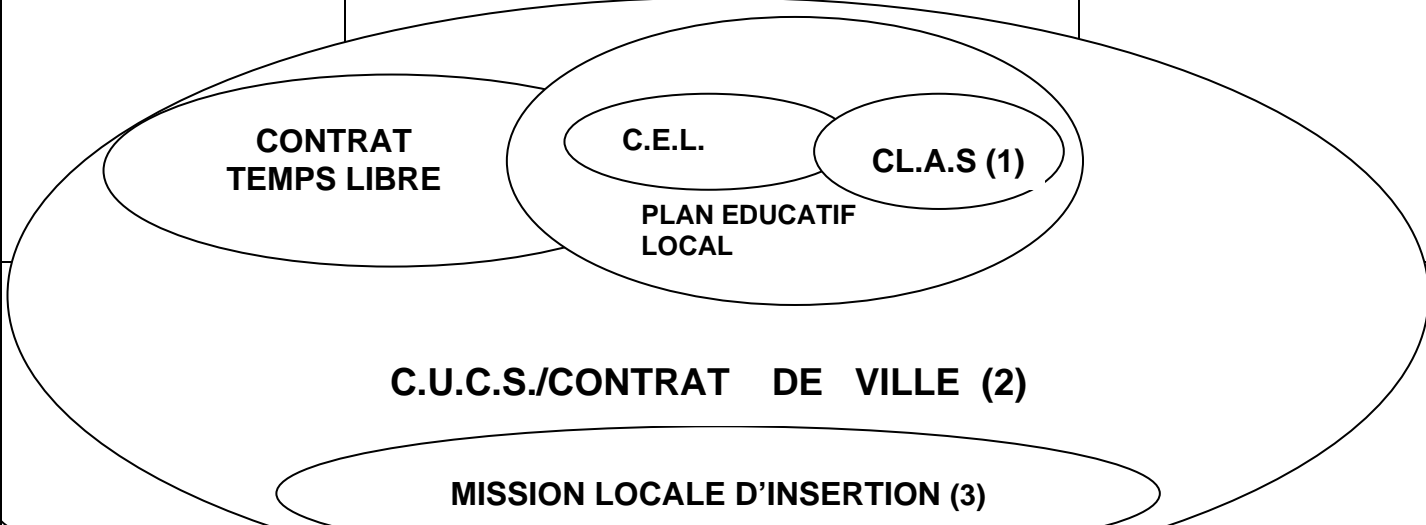



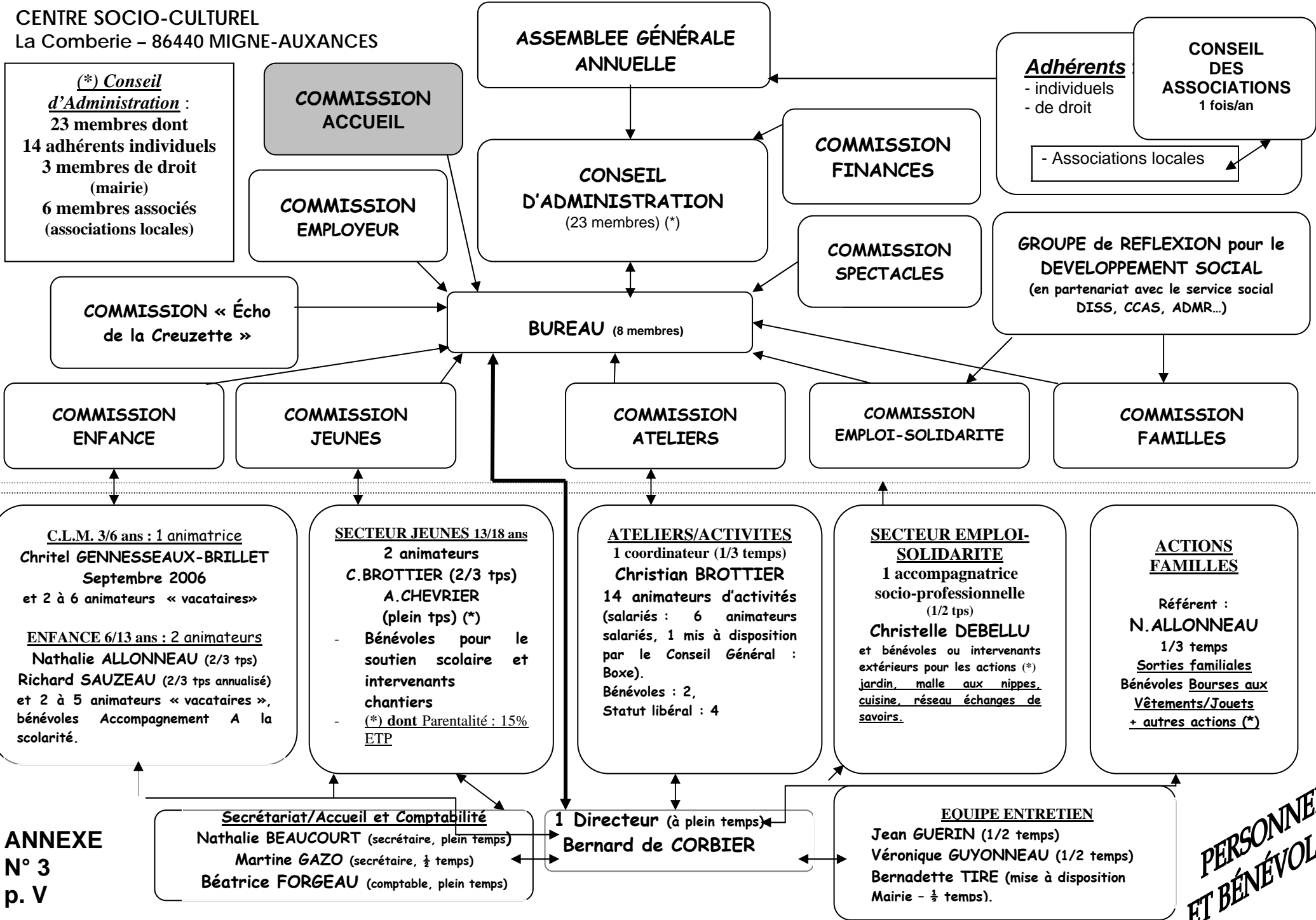
| Institutions+ Publics concernés | CAF Vienne | Commune | Etat | Etat + Com. D'Agglomération | Europe |
|---|--|---------|--|-----------------------------|--------|
| Moins de 6 ans |  | | | | |
| 6 à 16 ans |  | |  | | |
| 16/25 ans |  | | | | |
| Ou tous publics avec besoins d'insertion |  | | | | |
| |  | | | | |
| |  | | | | |

Tableau non exhaustif : établi au 31 Aout 2007 : (1) CLAS : Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (Etat + CAF+ l' Acisé + C. Général)
 (2) Participent aussi aux objectifs et financements du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, l'A.c.s.é. (ex FAS), les conseils généraux et régionaux, la caisse des dépôts et des offices de logement.(3)Dispositifs d'insertion de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Poitiers - (4) CEL : Contrat Educatif Local conclu entre Jeunesse et Sports et la Commune. - (5) CLS : Dispositif de concertation et d'information – N'apporte pas de financements

CENTRE SOCIO-CULTUREL
La Comberie - 86440 MIGNE-AUXANCES

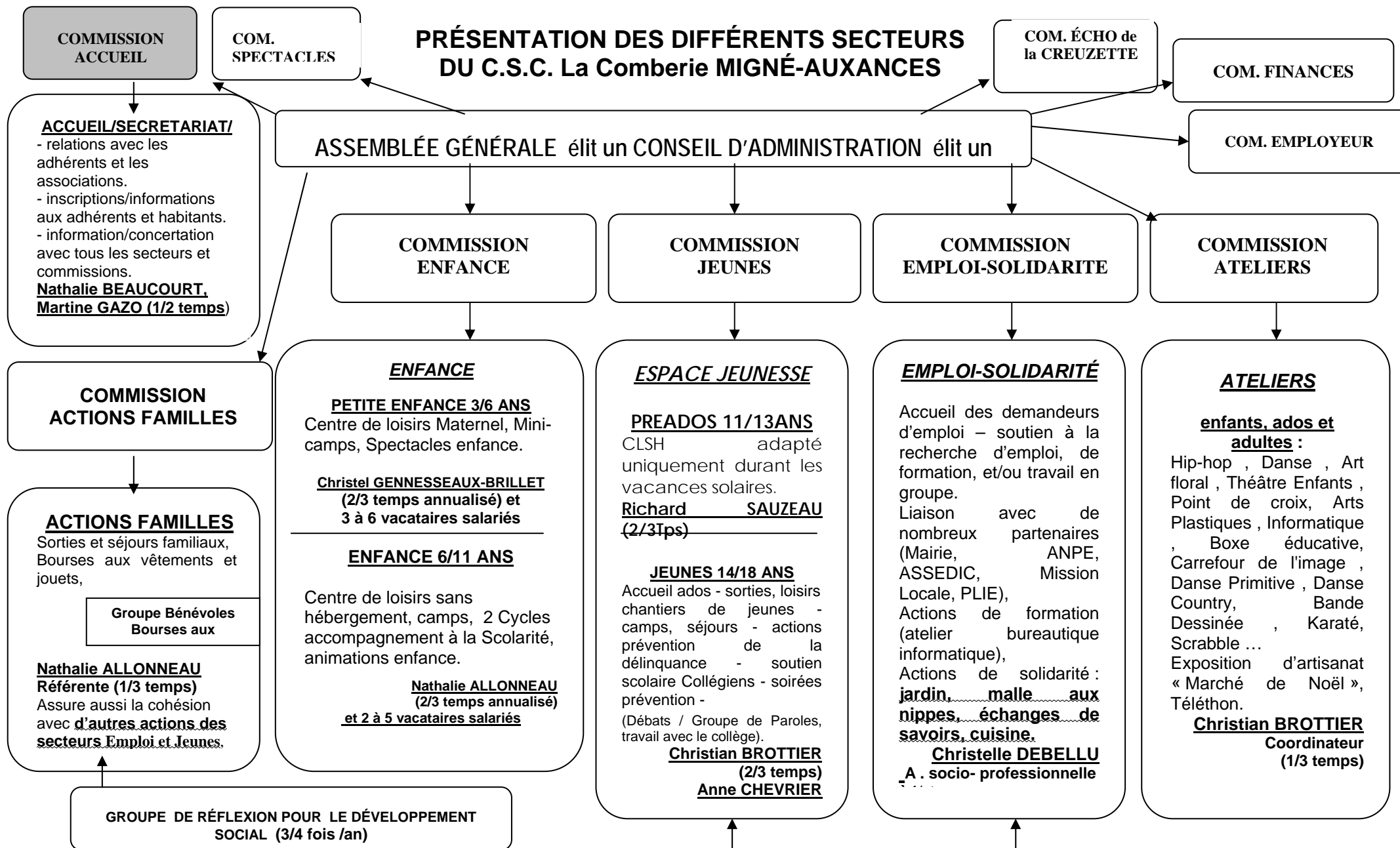


Institut de la Vieillesse

ANNEXE
N° 3
p. V

**PERSONNEL
ET BÉNÉVOLES**

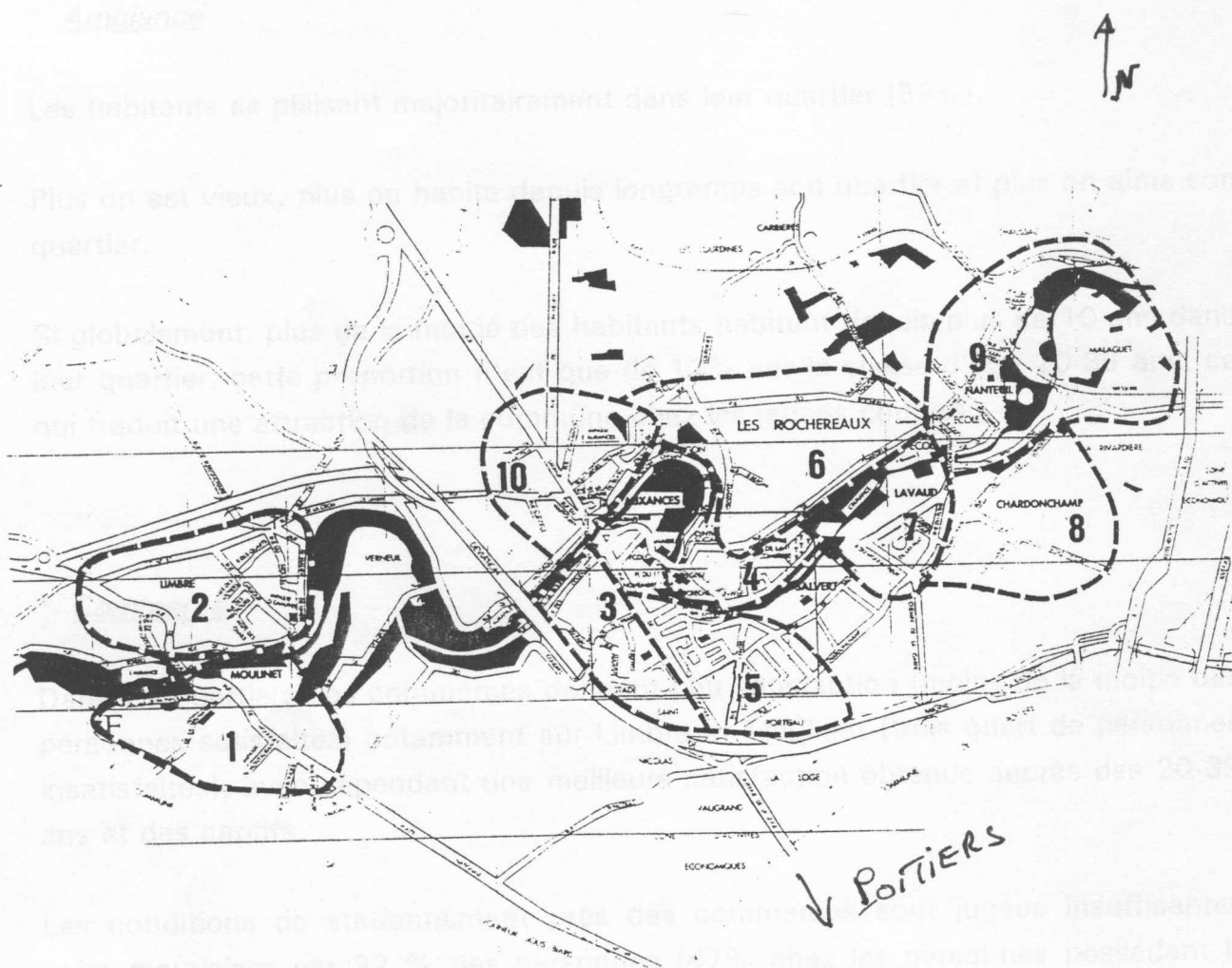
PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS SECTEURS DU C.S.C. La Comberie MIGNÉ-AUXANCES



Ces équipes sont coordonnées par Bernard de CORBIER, directeur ; la comptabilité est assurée par Béatrice FORGEAU ; L'entretien des lieux est assuré par 3 à ½ temps : Jean GUERIN, Véronique GUYONNEAU et Bernadette TIRE. Sans oublier le travail et l'implication des BÉNÉVOLES qui réalisent aussi : le trimestriel « l'Echo de la Creuzette », l'aide aux C.L.A.S, les bourses aux vêtements/jouets, la Malle aux Nippes,...

La commune de MIGNE-AUXANCES a été décomposée en 10 quartiers, suivant le découpage visualisé au plan ci-dessous :

- 1- Moulinet
- 2- Limbre
- 3- Erables - Coudres
- 4- Migné-Bourg
- 5- Porteau - Landes
- 6- Rochereaux
- 7- Lavaud
- 8- Chardonchamp
- 9- Nanteuil
- 10-Auxances-Bourg



Source: Municipalité Service
Enquête Plan de Déplacements
- 1997 -

DONNEES STATISTIQUES CONCERNANT LA POPULATION de MIGNE-AUXANCES

RECENSEMENT de la POPULATION et des LOGEMENTS

| Année | 1968 | 1990 | Variation68/90 | 1999 | Variation90/99 | 2002 | Var°99/02 | 2005 | Var°02/05 |
|----------------------------|------|------|----------------|---------|----------------|---------|-----------|---------|-----------|
| Population totale recensée | 3050 | 5000 | 64% | 5805 | 16% | | | | |
| Nombre de logements | 1014 | 1792 | 77% | 2253(1) | 26% | 2319(2) | 3% | 2528(2) | 9% |
| Logements vacants(3) | | | | 104 | | 109 | 5% | 123 | 13% |

(1) dont 188 logements sociaux(84% individuels, 16% collectifs) - Source INSEE R.P.1999 (2) Source: Mairie, permis de construire délivrés (3) source donnes réseau Filocom-DGI-DRE

EVOLUTION du nombre des ALLOCATAIRES CAF

| Année | TOTAL FOYERS | dont Alloc Régime Général | Nombre de personnes couvertes | Variation |
|---------------------|--------------|---------------------------|-------------------------------|-----------|
| au 31 Décembre 1997 | 794 | 754 | 2527 | |
| au 31 Décembre 2002 | 807 | 778 | 2553 | 1,0% |
| au 31 Décembre 2006 | 830 | 824 | 2634 | 3,2% |

FOYERS FISCAUX

| Année | Nombre de Foyers Fiscaux | Colonne1 |
|-------|--------------------------|----------|
| 1997 | 1465? | |
| 2002 | 2952 | |
| 2005 | 3015 | |

ELECTEURS

| Année | sur liste électorale Municipale |
|-------|---------------------------------|
| 1997 | 3678 |
| 2002 | 4253 |
| 2005 | 4462 |
| 2007 | 4562 |

Source: Mairie de Migné-Auxances

EVOLUTION de TROIS MINIMAS SOCIAUX

| nombre de bénéficiaires de: | R.M.I. | A.P.I. | A.A.H. | TOTAL | Allocataires CAF | % allocataires |
|----------------------------------|--------|--------|--------|-------|------------------|----------------|
| Commune de Migné-Auxances | | | | | | |
| au 31 Décembre 1997 | 33 | 11 | 42 | 86 | 794 | 10,83% |
| au 31 Décembre 2002 | 30 | 10 | 51 | 91 | 807 | 9,29% |
| au 31 Décembre 2006 | 29(1) | 5 | 63 | 68 | 830 | 11,68% |
| Département de la Vienne | | | | | | |
| au 31 Décembre 1997 | 5486 | 1048 | 4094 | 10628 | 70140 | 15,15% |
| au 31 Décembre 2002 | 5804 | 1088 | 4459 | 11351 | 72307 | 13,16% |
| au 31 Décembre 2006* | 7527 | 1359 | 4909 | 13795 | 74931 | 18,41% |

Sources: service des études statistiques de la Caf de la Vienne

* INSEE -Bilan économique et social du Poitou Charentes 2006/fiche Vienne

(1) Le Conseil Gal. indique ,lui, 41 dossiers en cours . Autres allocataires du RMI inscrits à la MSA?

EVOLUTION de la RICHESSE des MENAGES

| Revenu moyen des ménages après abattements | COMMUNE | DEPARTt.86 | France |
|--|----------|------------|----------|
| au 31 Décembre 1994 | 15 049 € | 11 660 € | |
| au 31 Décembre 1997 | 15 997 € | 12 720 € | |
| au 31 Décembre 2004 | 18 492 € | 14 035 € | 15 027 € |
| Evolution en 10 ans | 23% | 20% | |

EVOLUTION du NOMBRE de FAMILLES et d' ENFANTS

| Année | Familles avec Enfants | Familles Mono parentales | Enfants 0/5 ans inclus | Enfants 6/10 ans inclus | Enfants 11/14 ans inclus | Enfants 15 et 16 ans | Enfants 17/18ans | Total Enfants Allocataires Caf |
|---------------------------------|-----------------------|--------------------------|------------------------|-------------------------|--------------------------|----------------------|------------------|--------------------------------|
| Recensement Population 1990 (1) | 860 | 100 | 421 | 408 | 359 | 160 | 191 | 1539 |
| Rescensement Population 1999(1) | 936 | 112 | 445 | 331 | 258 | 110 | 105 | 1249 |
| Allocataires CAF en 2002(2) | 597 | 97 | 411 | 314 | 256 | 112 | 82 | 1175 |
| Allocataires CAF en 2006(2) | 635 | 119 | 356 | 354 | 265 | 127 | 99 | 1201 |

Sources: (1)Insee (2) service statistiques CAF

ACTIVITE FEMININE chez les allocataires CAF ayant un enfant de moins de 6 ans

| Allocataires CAF | AFEAMA | AGED | APE/PAJE Tps Plein | APE/PAJE Tps Partiel | TOTAL | Evolut°2002/2006 | TX Activ.Fém.Familles CAF enfant-6ans |
|-----------------------|--------|------|--------------------|----------------------|-------|------------------|---------------------------------------|
| Migné-Auxances | | | | | | | |
| 2002 | 117 | 6 | 42 | 25 | 190 | | 63,0% |
| | 101 | 6 | 32 | 29 | 168 | (-11,6%) | 67,5% |
| Département 86 | | | | | | | |
| 2002 | 5951 | 505 | 2164 | 818 | 9438 | | 54,5% |
| 2006 | 6368 | 179 | 2124 | 1578 | 10249 | 8,6% | 58,7% |

Source :Caf de la Vienne

DEMANDEURS d' EMPLOI

| Année | COMMUNE(1) | Taux Chomage | Zone Emploi Poitiers(2) | DEPARTEMENT(2) | France(2) |
|-----------------|------------|--------------|-------------------------|----------------|-----------|
| 1999 | 209 | 8,1% | N.C. | 9,4% | 12,9% |
| 2002 | | | 7,4% | 7,6% | 9,1% |
| 2006 | 216 | | 7,9% | 8% | 8,1% |
| au 31 Mars 2007 | 202 | | N.C. | 7% | 8,3% |

Sources: (1) AgenceLocale pour l' emploi de Jaunay -Clan ,(2) en moyenne annuelle INSEE Poitou-Charentes

HABITANTS de PLUS de 60 ANS- Recensement de 1999

| AGE | COMMUNE Nombre de Personnes | COMMUNE Nombre de ménages | COMMUNE % Vivant seul | DEPARTEMENT % Vivant seul | France % Vivant seul |
|-----------------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------|---------------------------|----------------------|
| Personnes de 60 à 74 ans | 675 | 352 | 15,9% | 18,4% | 21,1% |
| Personnes de 74 à 79 ans | 153 | 124 | 26,9% | 31,6% | 35,4% |
| Personnes de + de 80 ans | 196 | 144 | 45,5% | 48,8% | 49,9% |
| TOTAL | 1024 | 620 | | | |
| % sur total des habitants/ménages | 17,7% | 29,4% | | | |

Source: INSEE Recensement Général de la population 1999

HABITANTS de PLUS de 60 ans - Liste électo

| AGE | Nombre de Personnes | Evolution 1999 / 2006 |
|----------------|---------------------|-----------------------|
| 60 / 74 ans | 792 | 17,3% |
| 74 / 79 ans | 137 | (-11,7%) |
| 80 ans et + | 202 | 3,0% |
| TOTAL * | 1131 | 10,4% |

* une dizaine de non-électeurs ne sont pas comptabilisés

Source: Mairie de M.Auxances

FICHE BILAN ACTIVITE 2003-2007 ACTIVITE N°.....SECTEUR..... INTITULE :.....

| FINALITE(S) POURSUIVIES | RAPPEL des OBJECTIFS | FONCTION- NEMENT | Le Personnel Les intervenants | Les ATOUTS | Les FAIBLESSES | A CONSERVER | A AMELIORER (à arrêter ?) |
|----------------------------|-------------------------|----------------------|-------------------------------------|---------------|-------------------|-------------------------------|------------------------------|
| | | | | | | | |
| Observations : | | Partenariat : | Avec qui : | Atouts | Faiblesses | A envisager/pourquoi ? | |

NOUVEAUX OBJECTIFS 2007-2011 ACTIVITE N°...SECTEUR..... INTITULE :.....

| NOUVEAUX OBJECTIFS | FINALITES POURSUIVIES | FONCTIONNEMENT | Le Personnel Les intervenants | Le PARTENARIAT Avec qui ? Pourquoi ? | CRITERES d'EVALUATION envisagés |
|--|-----------------------|----------------|----------------------------------|--|---------------------------------|
| | | | | | |
| <u>OBJ.INTERGENERATIONNEL</u> <i>envisagé</i> | | | | | |

REMARQUES :

.....

Les actions à venir, Le centre a déjà des idées, qu'en pensez-vous :

1-1 Le centre socioculturel est un lieu de réflexion sur les problématiques sociales : selon vous sur quels axes devrait-il faire porter cette réflexion ? (exemples : le logement, l'intergénérationnel, les médias...)

| (Nombre de réponses) | |
|-----------------------------|-----------|
| divers | 22 |
| intergénérationnel | 20 |
| logement | 17 |
| médias | 6 |
| social emploi | 6 |
| vie citoyenne / quotidienne | 3 |
| partage | 2 |
| ne sait pas | 2 |
| associations | 1 |
| Total réponses | 79 |

Une forte majorité des réponses sont liées aux exemples cités par les enquêteurs.

L'intergénérationnel est le plus souvent cité. Peu de remarques sont soulevées. Remarques faites : « *C'est primordial pour le CSC parce qu'il y a une énorme rupture entre les jeunes et les personnes âgées qui en ont peur* », « *cet aspect fait partie de sa mission* ».

Le logement fait apparaître des positions controversées : certains approuvent l'orientation du CSC, d'autres pensent que c'est à la municipalité ou à l'état que revient cette préoccupation.

Les médias intéressent principalement des parents, et les demandes sont liées à la jeunesse « violence dans les films, internet et responsabilité des parents,

La rubrique divers rassemble des propositions très hétéroclites : « *aide aux familles* », « *parentalité* », « *violences à l'écoles* », « *environnement* », « *intégration* », « *la féminité* », « *Discuter des problématiques culturelles : le CSC pourrait être un lieu d'expérimentation car nous avons besoin de créer de nouveaux repères...* »

Une proposition : « *créer un journal sur les faits divers de la commune avec les jeunes* ».

1-2 Cela vous paraît-il important de mélanger les générations ? Comment peut-on le faire ?

| | |
|-------------------------|-----------|
| oui | 54 |
| non | 4 |
| Total répondants | 58 |
| ateliers / activités | 22 |
| échanges | 12 |
| manifestations | 12 |
| lieux | 9 |
| aide ponctuelle | 5 |
| Thèmes | 4 |
| histoire / mémoire | 4 |
| ne sait pas | 2 |
| jeux | 2 |
| projets | 1 |
| Total réponses | 73 |

Les personnes interrogées répondent favorablement à cette question et foisonnent d'idées pour mettre en œuvre ce mélange des générations :

- Activités : musique, sport, randonnée, goûter, bricolage, conte, dessin, métiers, peinture, informatique, jeux, chantiers jeunes
- Echanges : Sorties (les jeunes vont voir les personnes âgées et vice versa...)
- Projets communs : protéger l'environnement, course à l'œuf, carnaval, fête aux fougères, café équitable,
- Spectacles réalisés par les uns et vus par les autres...
- Thèmes : témoignages d'anciens, diffusion de la mémoire/histoire locale, conversations)

Méthodes : aller dans les maisons, regrouper les locaux, services ponctuels par des jeunes, entraide dans recherche d'emploi / tutorat...

Les lieux : sont régulièrement cités : les Fougères, le CLM,

Remarque : il s'agit surtout de mélange de génération entre enfants – jeunes et personnes âgées, mais il n'est pas souvent questions d'adultes / personnes âgées... ou de générations proches. De même les liens au sein d'une même famille n'ont pas été évoqués.

p. XIII

1-3 Que peut-on proposer aux « séniors » et personnes âgées au Centre socioculturel la Comberie ?

| | |
|----------------------------------|-----------|
| ateliers, activité | 14 |
| jeux | 12 |
| divers | 11 |
| rencontre | 8 |
| sorties / organiser des ballades | 6 |
| bénévolat | 5 |
| ne sait pas | 5 |
| histoire de la commune | 3 |
| manifestations | 3 |
| sport | 2 |
| mémoire | 1 |
| Total réponses | 70 |

Au premier regard, les exemples cités paraissent principalement « occupationnels ». Ils mettent parfois peu les personnes âgées en situation d'acteur : « *assister au spectacle* ».

De nombreuses activités sont citées telles que : broderie, couture, lecture, bricolage, théâtre, tarot, pétanque.

Les rencontres sont proposées avec des enfants, sous forme de repas conviviaux.

Cependant, en deuxième lecture, les exemples redonnent aux personnes âgées un rôle d'acteur : « *Histoire de la commune* », « *organiser des ballades pour expliquer les rues* », « *monter une pièce de théâtre* », « *organiser des temps de rencontre, confronter les quotidiens* », « *des journées mémoire avec un professionnel* », « *se proposer pour du bénévolat* ».

Les associations existantes pourraient servir de support « *exemple du comité des fêtes, ou club du 3^{ème} âge* ».

ACTIONS INTERGENERATIONS à MIGNE-AUXANCES

PLAN de FINANCEMENT : Prévisionnel 2008

| CHARGES | | Prévu : | PRODUITS | | Prévu : |
|-----------|---|------------|-----------|--------------------------------------|------------|
| 60 | ACHATS | 1 350,00 € | 70 | PRODUITS DE FONCTIONNEMENT | 800,00 € |
| | Prestation de service Fanfare Carnaval | 900,00 € | | Participation des Usagers | 300,00 € |
| | Carburant | | | Participation Sur Atelier N.T.I.C. | 500,00 € |
| | | | | C.A.F | |
| | Alimentation – Boissons- Gouters | 200,00 € | | Prestations de Service | |
| | Petit équipement et F. d' entretien | | | ATLAS (ex. B. Vacances) | |
| | Fournitures Photos / Exposition | 150,00 € | | M.S.A | |
| | Fournitures de bureau/ photocopies | | | Produits de manif. diverses | |
| | fournitures activités/mat.éducatif/jeux | 100,00 € | 74 | SUBVENTIONS | 8 730,00 € |
| | | | | ETAT : | |
| | | | | Plan Educatif Local (carnaval) | 500,00 € |
| 61 | SERVICES EXTERIEURS | 200,00 € | | Jeunesse et Sports(Chantier fresque) | |
| | Loyer et charges locatives | | | DDASS ... | |
| | Location mobilières et de véhicules | | | DRAC | |
| | Entretien et réparations(véhicules...) | | | CAF | |
| | Assurances manifestations | 100,00 € | | Département | |
| | Documentation générale | 100,00 € | | Commune de M. – Auxances : | |
| | SOUS TRAITANCE generale | | | Fourniture | |
| | | | | | |
| 62 | AUTRES SERVICES | 1 800,00 € | | P. Service | |
| | Honoraires | | | C.A.F 61% / COMMUNE 39% : | |
| | Imprimerie/diffusion /2000 dossiers | 800,00 € | | CONTRAT TEMPS LIBRE | 2 500,00 € |
| | Journal «Echo de la Creuzette» | | | | |
| | Transports Autocar Sorties | 600,00 € | | CONTRAT Tps Libre Transport | 600,00 € |
| | Déplacements – Missions- Réceptions. | | | C.R.A.M.C.O. | |
| | Téléphone – Timbres | 400,00 € | | SUBVENTION Projet AGIL | 5 130,00 € |
| | Cotisations - Affiliations | | 75 | AUTRES PRODUITS | 100,00 € |
| | Formations | | | Adhésions | 100,00 € |
| | | | | | |
| 63 | IMPOTS ET TAXES | 290,00 € | | | |
| | Taxe sur salaires et Cot.Formation 7% | | 76 | PRODUITS FINANCIERS | 0,00 € |
| | | | | | |
| 64 | CHARGES DE PERSONNEL | 5 990,00 € | | | |
| | Salaires bruts | | 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 0,00 € |
| | Animatrice Ados C.Tps.Libre100Hx 12,30€ | 1 230,00 € | | Sur Exercice Antérieur: | |
| | Animatrice Enfance 100H x 12,30 € | 1 230,00 € | | | |
| | Animateur Multimedia 110 H X 15,50€ | 1 700,00 € | | | |
| | Charges sociales 44% du Brut | 1 830,00 € | 78 | REPRISE sur PROVISIONS: | 0,00 € |

| | | | | |
|-------------------------------|--------------------------------|------------|--------------------------------|-------------------------------|
| | | | | |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 0,00 € | | Reprise sur provision |
| | | | | REPRISE SUR F. DEDIES 2004 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 0,00 € | 79 | TRANSFERTS DE CHARGES |
| | | | | 0,00 € |
| 68 | DOTATIONS | 0,00 € | | Emplois aidés |
| | Dotations aux amortissements | | | (CNASEA, FONJEP...) |
| | Dotations aux provisions | | | Rbt.I.J.:Part Mutuelle +AUTRE |
| | Dotation F. Dédiés | | | |
| TOTAL DES CHARGES 2008 | | 9 630,00 € | TOTAL DES PRODUITS 2008 | |
| | | | 9 630,00 € | |

| | | | | | |
|-----------|---------------------------------------|---------|-----------|------------------------------------|---------|
| 86 | MISE A DISPOSITION GRATUITE | | 87 | CONTRIBUTIONS EN NATURE | |
| | M. à dispo personnel entretien locaux | COMMUNE | | Prestat. En nature pour les locaux | COMMUNE |
| | Eau / Gaz / électricité : | COMMUNE | | | |
| | | | | | |

A MIGNE-AUXANCES, le 27 Juillet 2007
Bernard de CORBIER , Directeur,